

Jean Bérenger

Les Habsbourg et l'argent

De la Renaissance aux Lumières

chapitre 3. L'administration des finances de l'empereur. Institutions et personnel



ISBN : 979-10-231-3750-7



Stimulé par la lecture de travaux récents, nous avons repris notre réflexion sur les rapports difficiles des Habsbourg d'Autriche à l'argent. Dès sa création en 1526, la Monarchie autrichienne (Autriche, Hongrie, Bohême) fut en effet confrontée à des dépenses militaires disproportionnées à ses ressources (le produit des douanes et des mines). Très vite, elle a su s'adapter en développant une fiscalité modérée et contrôlée par les diètes provinciales, mais

aussi en créant des institutions centrales (la Chambre des Comptes de Vienne) qui permettent à l'historien d'avoir des lueurs sur un système si complexe, qu'il a trop souvent découragé la recherche. Par la suite, les Habsbourg ont trouvé des aides chez leurs vassaux allemands ou leurs alliés – le dernier généreux donateur n'étant autre que Louis XV qui versa 100 millions de Livres tournois à Marie-Thérèse au cours de la guerre de Sept Ans. Ils ont eu également recours au crédit que leur fournirent banquiers juifs et grands propriétaires fonciers autrichiens. Bref, malgré des moments difficiles, ils furent capables de défendre la Hongrie face au péril turc et d'entretenir une armée de qualité dont les effectifs décuplèrent entre les traités de Westphalie et les débuts de la Révolution française, tout en faisant de Vienne une des capitales européennes de la musique et des beaux-arts.

Il nous a paru intéressant de mettre en lumière les côtés positifs des finances autrichiennes plutôt que d'insister exagérément sur certains travers, propres d'ailleurs aux finances d'Ancien Régime en Europe, les difficultés de trésorerie ou les inégalités fiscales frappant certaines provinces (la Basse-Autriche ou la Bohême) et certains contribuables (les exploitants agricoles). Le bilan nous semble plutôt positif puisqu'en trois siècles – de la création de la Monarchie autrichienne en 1526 à la mort de Joseph II en 1790 –, les ressources de l'État ont été multipliées par vingt, la dette publique contenue dans des limites raisonnables tout en décuplant les effectifs de l'armée permanente. Néanmoins la structure politique de la Monarchie autrichienne, qui ne fut jamais une monarchie absolue, n'a pas permis, même à Joseph II, de faire des réformes fiscales profondes, les aristocraties locales ayant eu jusqu'au bout le moyen de défendre leurs intérêts économiques.

Bien entendu, cet ouvrage n'est qu'un essai car l'étude détaillée en continu de toutes les ressources, de toutes les dépenses dans un système largement décentralisé et riche en documentation, excédait à la fois les capacités d'un seul auteur et la patience du lecteur.

Illustrations : Avers et revers d'un thaler à l'effigie de l'empereur Rodolphe II. Collection privée.



LES HABSBOURG ET L'ARGENT

collection dirigée par Dominique Barjot & Lucien Bély

Dernières parutions

- Le Prince et la République.*
Historiographie, pouvoirs et société
dans la Florence des Médicis au XVII^e siècle
Caroline Callard
- Histoire des familles, des démographies*
et des comportements.
En hommage à Jean-Pierre Bardet
Jean-Pierre Poussou
& Isabelle Robin-Romero (dir.)
- La Voirie bordelaise au XIX^e siècle*
Sylvain Schoonbaert
- Fortuna. Usages politiques*
d'une allégorie morale à la Renaissance
Florence Buttay-Jutier
- Au cœur de la parenté. Oncles et tantes*
dans la France des Lumières
Marion Trévisi
- Le Tabac en France de 1940 à nos jours.*
Histoire d'un marché
Éric Godeau
- 150 ans de génie civil,*
une histoire de centraliens
Dominique Barjot
& Jacques Dureuil (dir.)
- Des paysans attachés à la terre ?*
Familles, marchés et patrimoines
dans la région de Vernon (1750-1830)
Fabrice Boudjaaba
- La défense du travail national ?*
L'incidence du protectionnisme sur
l'industrie en Europe (1870-1914)
Jean-Pierre Dormois
- L'Informatique en France de la seconde*
guerre mondiale au Plan Calcul.
L'émergence d'une science
Pierre-Éric Mounier-Kuhn
- In Nature We Trust.*
Les paysages anglais à l'ère industrielle
Charles-François Mathis
- L'Ingénieur entrepreneur.*
Les centraliens et l'industrie
Jean-Louis Bordes, Pascal Desabres,
Annie Champion (dir.)
- La Guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*
Laurent Veyssière & Bertrand Fonck (dir.)
- Représenter le Roi ou la Nation ?*
Les parlementaires dans la diplomatie
anglaise (1660-1702)
Stéphane Jettot
- « *C'est moy que je peins* ». *Figures de soi*
à l'automne de la Renaissance
Marie-Clarté Lagrée
- La Faveur et la Gloire. Le maréchal de*
Bassompierre mémorialiste (1579-1646)
Mathieu Lemoine
- Les Maîtres du comptoir : Desgrand père*
& fils. Réseaux du négoce et révolutions
commerciales (1720-1878)
Jean-François Klein
- Les Habsbourg et l'argent.*
De la Renaissance aux Lumières
Jean Bérenger
- Frontières religieuses*
dans le monde moderne
Francisco Bethencourt
& Denis Crouzet (dir.)
- La Politique de l'histoire en Italie. Arts et*
pratiques du réemploi (XIV^e-XIV^e siècle)
Caroline Callard, Élisabeth
Crouzet-Pavan & Alain Tallon (dir.)

Jean Bérenger

Les Habsbourg et l'argent
de la Renaissance aux Lumières



Ouvrage publié avec le concours de l'Institut de recherche sur les civilisations
de l'Occident moderne (IRCOM) et du Centre Roland Mousnier (UMR 8596)
de l'université Paris-Sorbonne

Sorbonne Université Presses est un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

© Sorbonne Université Presses, 2023

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2014
ISBN de la version papier : 978-2-84050-872-4

Mise en page Emmanuel Marc DUBOIS, Issigeac
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN
Adaptation numérique Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'EMPEREUR. INSTITUTIONS ET PERSONNEL

Dès le début de son règne, Ferdinand I^{er} s'attacha à la modernisation de l'administration des finances et le processus, qui avait débuté sous Maximilien I^{er}, s'est achevé vers 1550. Il est bien connu grâce aux travaux classiques du XIX^e siècle, qui l'ont étudié dans la perspective d'un État autrichien centralisé, tel qu'on le rêvait au début du règne de François-Joseph. Toutefois, la noblesse a imposé à Ferdinand I^{er} de lui donner un caractère collégial, de sorte que les principaux organes de décision ont multiplié les rapports et dossiers en raison inversement proportionnelle à leur efficacité. Les réformes accumulées au cours des siècles ont accentué ce caractère collégial et bureaucratique que la réforme de Kaunitz en 1761 a encore aggravé et que Joseph II critiquait dans son *Mémoire* de 1761¹. En 1770, Marie-Thérèse devait, pour faire son « métier de roi », lire 773 rapports en une année. La multiplication des lois et décrets amena la confusion au niveau local. La production annuelle de décrets passa de 41 en 1740 à 96 en 1765, 82 en 1780, 846 en 1785 et 752 en 1789. L'inflation des textes rendit nécessaire la publication de suppléments au *Codex austriacus* et amena le plus souvent la confusion au niveau de l'administration locale.

L'ADMINISTRATION CENTRALE

La Chambre des Comptes de Vienne (*Hofkammer*)²

Elle est l'organe central de l'administration financière de la Monarchie, le plus ancien et le plus important, depuis sa création, le 1^{er} janvier 1527, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, en dépit de quelques avatars à l'époque des Lumières. Sa création représente une des réformes les plus significatives du règne de Ferdinand I^{er}. Les instructions dont elle fut munie se concentrèrent sur les finances du souverain, elles ne concernaient ni les finances des États ni celles du Saint-Empire, celles de 1557 et de 1568 ne donnaient pas davantage une vision globale.

1 Joseph II abordait un thème qui deviendra récurrent sous sa plume : les fonctionnaires autrichiens étaient paresseux et incompetents et la plupart d'entre eux étaient payés à ne rien faire (D. Beales, *Joseph II. In The Shadow Of Maria Theresa*, op. cit., t. 1, p. 221).

2 P. Rauscher, *Zwischen Ständen und Gläubigern. Die kaiserlichen Finanzen unter Ferdinand I. und Maximilian II (1556-1576)*, op. cit.

Il y avait, à l'origine, une requête des États généraux des Pays héréditaires (*Ausschuss Landtag*), qui, en 1518, avaient demandé à l'empereur Maximilien une direction collégiale des finances, qui serait composée d'un trésorier général assisté de quatre conseillers, d'un greffier et d'un comptable. Elle gérerait tous les revenus des Pays héréditaires et recevrait tous les ans les comptes des baillis (*Vicedom*) et des prévôts (*Amtmann*). Or, dans les premières années du gouvernement de Ferdinand I^{er} (1522-1526), la gestion des finances avait été confiée au favori du jeune prince, le Trésorier général Gabriel de Salamanca, dont l'action a été étudiée par Rill³. Salamanca résigna son poste de Trésorier général sous la pression des États qui le haïssaient et qui virent avec satisfaction les finances confiées à une direction collégiale.

La Chambre des Comptes fut placée à la tête de l'administration financière de la Monarchie. Elle gérait tous les revenus des Pays héréditaires et recevait tous les ans les comptes des officiers du domaine qui lui étaient subordonnés, les baillis et les prévôts. La réorganisation des finances, qui était liée à l'union des royaumes de Bohême et de Hongrie avec les Pays héréditaires, eut pour conséquence la création de la Chambre de Bohême et de la Chambre de Hongrie. La réforme fut précipitée par la situation déplorable des finances ; Ferdinand I^{er} était criblé de dettes dont le montant, qui s'élevait à 2 millions de florins, représentait alors deux années de revenus ordinaires. Pour faire face aux troubles à l'ouest (la guerre des Paysans de 1525 en Allemagne) et à la menace ottomane à l'est, Ferdinand I^{er} sollicita des États une aide annuelle de 300 000 florins pendant 6 ans. Les États généraux des Pays héréditaires, réunis à Augsbourg en décembre 1525, exigèrent du prince, outre le renvoi de Gabriel de Salamanca, d'importantes réformes institutionnelles et l'octroi des postes de responsabilité à des nobles originaires de Haute Allemagne. Ferdinand I^{er} a cédé, car il avait un urgent besoin d'argent.

L'ordonnance de 1527 fournit plutôt le squelette de l'organisation financière ultérieure de la Monarchie⁴. En 1527, le personnel était encore peu nombreux. Il comprenait, outre le Trésorier, un caissier (*Pfennigmeister*), deux conseillers, un secrétaire, quatre greffiers et un concierge. Le Trésorier devait rendre ses comptes, faire des rapports de synthèse et surveiller les receveurs particuliers. Avec les autres officiers, il devait tenir conseil sur les affaires de la Chambre, les recettes et les dépenses et tenir à disposition des liquidités. Pour les affaires importantes, il devait prendre l'avis du souverain. Le Trésorier était compétent pour régler les questions d'argent avec les baillis, les marchands et les financiers

3 Gerhard Rill, *Fürst und Hof in Österreich*, t. 2, *Gabriel von Salamanca, Zentralverwaltung und Finanzen*, Wien, Böhlau, 2002.

4 P. Rauscher, *Zwischen Ständen und Gläubigern. Die kaiserlichen Finanzen unter Ferdinand I und Maximilian II (1556-1576)*, op. cit.

du prince. Les documents financiers devaient être signés par le trésorier et le caissier « parce que le roi était occupé par les affaires militaires et d'autres affaires importantes ». Aucune dépense ne pouvait être effectuée sans un ordre du roi ou du trésorier si elle était inférieure à 10 florins et un ordre des deux si elle était supérieure à 10 florins.

De 1530 à 1537, la Chambre fut entre les mains des conseillers puisque le poste de Trésorier général demeura vacant. Le Trésorier général reçut le titre de surintendant en 1537 et celui de président en 1568, qu'il devait conserver jusqu'à la fin. L'ordonnance de Prague du 1^{er} septembre 1537 compléta les dispositions de l'ordonnance de Vienne de 1527. Le surintendant, Wolfgang Prantner, Grand Maître de l'Ordre de Saint-Georges, était chargé de présider les travaux et de répartir les dossiers entre les secrétaires. La Chambre était tenue de fournir des rapports sur les revenus des différents offices, les dettes princières et de tenir des registres. Pour améliorer le rendement des revenus princiers, on entreprit une politique sans originalité, mais difficile à mettre en œuvre ; d'une part on décida de faire des économies et d'autre part on chercha récupérer les seigneuries hypothéquées du temps de Frédéric III et de Maximilien I^{er}. La Chambre des Comptes avait surtout pour mission de coordonner la politique financière de la Monarchie. Pour gérer les finances de la Cour impériale, le payeur de la Cour (*Hofzahlmeister*) fut placé sous l'autorité directe de la Chambre. Elle devait « être en correspondance » avec les Chambres de Prague, de Presbourg, de Vienne et d'Innsbruck, prendre connaissance de leurs comptes annuels et surveiller l'exécution des ordonnances royales. Une de ses tâches essentielles était le financement de la guerre, parce que le Conseil de la Guerre, qui fut créé par l'ordonnance de 1556, a laissé à la Chambre des Comptes ses compétences financières en matière militaire, ce qui provoqua des frictions entre les deux conseils tout au long de la période.

L'administration des finances demeura inchangée jusqu'à la mort de Ferdinand I^{er}. Le nombre de conseillers, qui était de 2 en 1527, était passé à 4 en 1537 et il était rappelé, en 1568, que toutes les décisions devaient être prises en Conseil. En cas de litige, la Chambre devait solliciter l'avis de l'empereur dans une audience. En outre, le traitement et les normes de travail des conseillers étaient fixés dans l'ordonnance de 1537, qui demeura en vigueur plus d'un siècle jusqu'à l'ordonnance de Léopold I^{er} de 1681. En réalité celle-ci ne fit que reprendre les dispositions de celle de 1568.

Le partage de 1564, entre les trois fils de Ferdinand I^{er}, eut d'importantes conséquences. La Chambre des Comptes de Vienne s'adapta à la situation issue du partage de 1564 ainsi qu'à l'endettement issu de la dernière guerre turque, celle de 1566-1567. Le but des réformes introduites par l'ordonnance de 1568 était de diminuer l'endettement. Quelques mois auparavant la publication de

l'édit, on avait remis à Maximilien II le résultat de l'enquête menée par une commission composée du gouverneur de Basse-Autriche, de Georges Illung, du conseiller Wilhelm Gienger et du secrétaire Gaspard Geizkofler. Le rapport de 1568 concernait les chapitres essentiels des finances de la Monarchie : les dépenses militaires, le financement de la Cour et l'apurement de la dette.

Avec l'ordonnance de 1568, la Chambre des Comptes s'affirma alors comme le pivot de l'administration financière centrale. Les obligations des conseillers furent renforcées, ainsi que le principe de collégialité et celui de la négociation par écrit ; toutes les affaires furent traitées en principe en séance plénière, mais le principe de collégialité fut limité dans la pratique. En effet, un conseiller était par rotation compétent pour un pays et la prééminence du président fut renforcée, puisque tous les dossiers devaient être signés par le président, le conseiller rapporteur et le secrétaire. La participation active de l'empereur aux affaires financières fut également réduite, puisqu'il n'avait plus à prendre connaissance que des cas litigieux par l'intermédiaire du secrétaire.

122

La Chambre des Comptes devait dresser chaque année l'état des sommes dues ainsi que des intérêts. On devait enregistrer dans des livres séparés tous les fiefs engagés ainsi que les gratifications accordées. De même il fallait ouvrir de nouveaux registres sur les affaires de la Chambre et sur les contributions accordées par les États, afin d'améliorer l'information sur les moyens dont disposait la Chambre. L'autorité de celle-ci sur les cinq Chambres des Comptes particulières fut réaffirmée : celles-ci ne devaient recevoir d'ordres que de la Chambre, qui était également l'interlocuteur privilégié des diètes provinciales.

La place de la Chambre des Comptes dans le gouvernement central de la Monarchie

La Chambre des Comptes devait coopérer avec le Conseil de la Guerre, mais l'on manque de renseignements sur ce sujet. Les relations de la Chambre avec le Conseil aulique d'Empire étaient inexistantes, parce que l'ordonnance de 1559 avait expressément privé le Conseil aulique d'Empire de toute compétence en matière financière – cette disposition fut confirmée dans l'instruction de 1568 pour la Chambre des Comptes. La chancellerie d'Empire n'entra pas en conflit avec la Chambre des Comptes, parce que celle-ci possédait sa propre chancellerie dès l'origine. Le seul conflit possible pouvait provenir de la perception des taxes de chancellerie, dont les profits étaient versés au payeur de la Cour pour régler les traitements du personnel de ladite chancellerie – ce qui n'a jamais posé de gros problèmes, l'équilibre étant généralement atteint.

Plus délicate fut la délimitation des compétences entre la Chambre des Comptes et la chancellerie de Bohême durant la présidence du grand chancelier Wratislav de Pernstejn et Maximilien II publia en 1571 une « résolution » pour délimiter les compétences ; la chancellerie fut autorisée à régler les propositions

royales à la diète : pour les propositions financières, elle devait consulter au préalable la Chambre de Bohême et la Chambre de la Cour. La compétence de celle-ci s'étendait au contentieux financier, à la gestion des biens ecclésiastiques, aux domaines royaux et aux villes royales.

Pourtant, le fait que la Chambre de la Cour comme les Chambres des Comptes particulières aient disposé chacune d'une chancellerie les a largement mises à l'abri de l'ingérence excessive des chanceliers et des chancelleries des différents pays.

En revanche, le Conseil privé prenait également des décisions en matière financière et il avait en particulier de grosses responsabilités en matière budgétaire. Il traitait en moyenne deux fois par an des questions budgétaires : à l'automne et à la fin de l'hiver, c'est-à-dire à la fin de la campagne militaire et au début de la suivante.

À l'automne, il fallait prévoir les dépenses de la campagne suivante pour fixer le montant des contributions des différents pays de la Monarchie. Les Diètes convoquées de novembre à janvier étaient saisies de propositions qu'elles avaient à discuter. Il appartenait donc au Conseil privé d'établir les dépenses prioritaires et de décider à quel type de ressource (impôt, emprunt, expédient) on aurait recours en dernière analyse pour faire face aux besoins les plus pressants de la campagne suivante. Il s'agissait donc bien d'une option politique, que pouvait seulement préparer la Chambre des Comptes en rédigeant un rapport et en proposant des solutions concrètes au Conseil privé. Seule cette instance était en mesure de choisir, et bien souvent après de longues hésitations.

De même, en février de l'année suivante, le Conseil privé était saisi des dépenses nécessaires pour la mise en campagne de l'armée impériale, en particulier pour acheter vivres et munitions, le budget général d'automne prévoyant surtout les dépenses de recrutement et de quartiers d'hiver. Il fallait dégager des ressources nouvelles⁵. Trop souvent d'ailleurs, l'autorité politique tardait à se décider, et l'armée, en particulier l'armée de Hongrie après 1683, se mettait bien trop tard en route pour que les opérations aient des résultats décisifs⁶.

La séance du Conseil du 14 septembre 1691, qui a eu lieu chez le Grand Maître⁷, qui présidait, nous en fournit un exemple. Parce que les prévisions

5 Ainsi la session du 3 février 1687, *Conferentia de medijs ad expensas necessarijs inveniendis*, 17 possibilités étaient offertes au Conseil privé. Vienne, HHStA, *Staatskanzlei, Vorträge*, carton 7/32.

6 Voir la correspondance entre Léopold I^{er} et le capucin Marco d'Aviano, Onno Klopp, *Corrispondenza epistolare tra Leopoldo I., imperatore, ed il P. Marco d'Aviano, ... dai manoscritti originali tratta e pubblicata da Onno Klopp*, Graz, Styria, 1888.

7 Dans l'actuel palais Lobkowitz, situé en face de l'église des Augustins, à 50 mètres de la Hofburg. Commencé en 1687, le palais Dietrichstein est l'un des plus beaux exemples du baroque viennois.

budgetaires pour 1692 accusaient une impasse de 3 millions de florins, que la Chambre des Comptes souhaitait couvrir par des économies, il s'agissait de savoir sur quels postes on pourrait réduire les dépenses. Bien entendu le Conseil de la Guerre tenta de montrer que ces économies étaient impossibles. C'est pourquoi le secrétaire d'État Mayern⁸, après avoir lu le rapport du Conseil de la Guerre, établit les points où militaires et financiers étaient tombés d'accord, tandis que la Chambre des Comptes prévoyait qu'elle ne pourrait guère dégager de ressources nouvelles en dehors de 200 000 florins de la ferme des gabelles de Silésie ; tout au plus pourrait-elle obtenir des diètes des crédits à court terme correspondant aux soldes de novembre et de décembre⁹. Chaque conseiller privé donna son avis (*votum*) d'une manière tout à fait détaillée. D'abord le président des Finances Orsini-Rosenberg appuya le rapport de ses services¹⁰ ; ensuite le vice-chancelier d'Empire Königsegg¹¹ ne peut garantir que le Cercle de Souabe aura les moyens d'accorder l'avance sollicitée, étant donné le montant des contributions fournies tant en argent qu'en nature, enfin le comte Starhemberg, conseiller de la Chambre des Comptes, le comte Jörger, gouverneur de Basse-Autriche, ancien vice-président de la Chambre des Comptes¹² et le chancelier d'Autriche Strattmann approuvèrent les conclusions dégagées par la majorité¹³. Pas plus que les autres il ne prit parti pour des économies draconiennes sur les soldes ou la réduction des cadres de l'armée ; ni même pour la diminution des contingents saxons, bavares ou brandebourgeois. Le prince Dietrichstein a conclu : le Conseil quoique unanime, n'a rien résolu puisqu'il est impossible de réduire sensiblement les dépenses et que les expédients permettront tout juste de parer au plus pressé : la ferme des gabelles de Silésie paiera les recrues pour l'infanterie et un emprunt à court terme permettra d'entretenir l'armée dans les quartiers d'hiver. Aussi se demanda-t-il sérieusement s'il est nécessaire de rendre compte à l'empereur d'un débat aussi négatif – pourtant le processus normal fut retenu et nous avons vu que l'empereur a approuvé le point de vue du Conseil – les annotations marginales en font foi. La conclusion implicite est qu'il faudra se battre avec les diètes pour obtenir des contributions plus substantielles et une participation plus importante à l'effort de guerre. On pourrait multiplier les exemples concernant la seconde moitié du XVII^e siècle, car un quart de siècle

8 Originaire de Silésie, A. von Mayern commença à travailler à la Chambre des Comptes de Breslau, ce qui lui valut d'être envoyé à plusieurs reprises en Pologne. En 1690, il affirma les gabelles de Silésie.

9 Procès-verbal de la séance du 14 septembre 1691, Vienne, HHStA, *Staatskanzlei, Vorträge*, carton 7/32, f^o 94-97.

10 *Ibid.*, f^o 97-99.

11 *Ibid.*, f^o 99-100.

12 *Ibid.*, f^o 101-102.

13 « Il est d'accord avec les précédents », procès-verbal du 14 septembre 1691, f^o 102-103.

plus tôt c'était aussi le Conseil d'État qui prenait les grandes options en matière financière ; en particulier, il avait à fixer le montant des contributions que l'on demandait aux diètes, non sans avoir pris auparavant l'avis de la Chambre des Comptes. Ce fut le cas, par exemple, de la séance du 4 décembre 1665, où l'empereur approuva les demandes concernant le royaume de Bohême pour l'année 1665¹⁴.

Il est donc clair que le gouvernement de Vienne n'a pas attendu la fin du xvii^e siècle pour dessaisir la Chambre des Comptes d'un rôle dirigeant qu'elle n'a jamais eu. La thèse classique, depuis Thomas Fellner, est qu'une commission du Conseil d'État fut instituée en 1697 pour traiter des questions financières et coordonner l'action du Commissariat général, de la Chambre des Comptes et du Conseil de la Guerre : c'était la *Deputatio in œconomicis*. Or, cette commission n'était pas une innovation, mais la systématisation d'une pratique qui existait depuis fort longtemps et qui était contenue dans l'ordonnance de 1527. Puisque dans la seconde moitié du xvii^e siècle, le Conseil privé se réunissait fréquemment pour traiter des questions économiques et financières, son rôle n'était donc pas limité à la conduite de la diplomatie impériale comme on l'a trop souvent affirmé¹⁵.

Les différentes caisses

Dans l'administration centrale des finances, plusieurs caissiers réglait certaines dépenses et touchaient des fonds pour y faire face, mais ils ne possédaient pas de fonds propres : ils disposaient des recettes du bailli de Basse-Autriche et des prévôtés, des receveurs des douanes ou bien des emprunts. Il s'agissait du trésorier payeur de la Cour, du trésorier des guerres et du trésorier du Saint-Empire.

La paierie de la Cour (*das Hofzahlamt*) est importante par les sommes considérables qu'elle manipule. Le payeur avait un traitement mensuel de 100 florins, soit 1 200 florins annuels, plus que tous les autres grands officiers du gouvernement¹⁶. La paierie fut créée en 1532 mais le nouveau payeur, Hans Holzer, demanda une « instruction » en forme lorsqu'il fut nommé en 1542. Les livres comptables de la paierie de la Cour étaient les *Hofzahlamtsbücher*, qui

14 *Referat cum voto et concluso Ihrer Kayserlicher Mayestät in audientia*, Vienne 4 décembre 1665. Étaient présents : les princes Lobkowitz, Gonzague, les comtes Schwarzenberg, Lamberg, Rothall, Nostitz, Starhemberg, Abensperg-Traun, Sinzendorf, les barons de Walderdorf et de Hohenfeld, le comte Kinsky et le secrétaire Jean Adolphe Merpold. Ce texte est conservé dans les archives de la Chancellerie de Bohême chargée de l'application de la décision (Prague, SÛA, Fonds CDKM, fascicule I 665 IV, liasse décembre).

15 Jean Bérenger, « Le Conseil d'État autrichien & la politique financière de l'empereur au xvii^e siècle », *Journal des savants*, 1971, p. 136-160.

16 Liste des payeurs de 1532 à 1576, P. Rauscher, *Zwischen Ständen und Gläubigern. Die kaiserlichen Finanzen unter Ferdinand I und Maximilian II (1556-1576)*, op. cit., p. 183.

sont parvenus jusqu'à nous et constituent une source importante. La paierie de la Cour devait régler, à côté des dépenses personnelles du souverain, les gages du personnel, les pensions, mais aussi bien d'autres dépenses. À côté des revenus provenant d'emprunts, des seigneuries du domaine et des impôts votés par les diètes, on trouve une série de recettes ordinaires et extraordinaires en provenance du Saint-Empire ou bien le paiement des gens de guerre. Pratiquement tous les transferts financiers étaient notés dans les *Hofzahlamtsbücher* où l'on enregistrait toutes sortes de recettes et de dépenses, même si l'argent ne transitait pas par la paierie de la Cour. Cet enregistrement systématique des recettes et des dépenses ne correspond pas aux règles de la comptabilité moderne.

126

Le payeur des guerres (*Kriegszahlmeister*) avait les mêmes obligations que le payeur de la Cour. Il était subordonné à la Chambre des Comptes et touchait le même traitement que son collègue le payeur de la Cour. Sa mission principale était de payer les soldes des troupes en Hongrie, les autres dépenses de guerre relevaient pour des raisons pratiques d'offices particuliers, les intendants (*Proviandmeister*) pour le ravitaillement, les *Bauzahlmeister* pour les fortifications, des *Zeugzahlmeister* pour l'artillerie. En Haute-Hongrie, il y avait un trésorier des guerres (*Kriegszahlmeister*) particulier. Les trésoriers des guerres devaient rendre des comptes à la fois au souverain (empereur, archiduc de Graz) et aux États.

Les trésoriers du Saint-Empire (*Reichspfennigmeister*) ont joué un rôle important dans le financement des guerres du XVI^e siècle. Jusqu'en 1559, ils étaient nommés par la diète, dont ils dépendaient, sauf cas exceptionnel où ils dépendaient du généralissime impérial et des *Kriegsräte* nommés par la diète, à laquelle ils devaient rendre des comptes. Ils étaient doublés en Basse-Allemagne par un trésorier saxon, Damien von Sebottendorf (1557-1576). Les diètes d'Augsbourg en 1566 et de Spire en 1570 ont mis fin à cette situation : les États de l'Empire renoncèrent à contrôler la trésorerie d'Empire (*Reichspfennigmeisteramt*) et le trésorier devint en pratique un officier impérial. En 1566, Georges Ilsung devint trésorier d'Empire (*Reichspfennigmeister*), ce qui montre la liaison étroite des finances du Saint-Empire avec celles de l'empereur. Au cours du règne de Maximilien II, la trésorerie d'Empire fut donc progressivement intégrée dans l'administration viennoise.

C'est ce que montre assez bien la carrière de Georges Ilsung qui était à la fois trésorier d'Empire, fournisseur d'armes, de vivres, de produits de luxe et entrepreneur de guerre. Comme beaucoup de financiers à l'époque moderne, Georges Ilsung de Tratzberg a joué un grand rôle sous Ferdinand I^{er} et Maximilien II sans avoir vraiment occupé une place de premier plan. Mentionné comme « conseiller aulique » (*Hofrat*) en 1539, il porte ensuite le titre honorifique de « conseiller impérial » (*kaiserlicher Rat*), qui n'est lié

à aucune fonction et qui fut conféré à Anton Fugger, Wolfgang Paller ou à d'autres marchands banquiers de Haute-Allemagne. Georges Ilsung était utilisé par Maximilien II pour traiter d'affaires financières dans le Saint-Empire (il a prêté 200 000 florins au duc Albert V de Bavière en 1569). Comme la Haute-Allemagne était son champ d'action de prédilection, il ne pouvait être intégré dans le système gouvernemental viennois à cause de ses absences longues et fréquentes. Cependant, lorsqu'il était présent à Vienne, il participait aux séances du Conseil privé sous Maximilien II, dont il était par conséquent un proche conseiller. Sa famille appartenait au milieu des banquiers d'Augsbourg. En 1542, Georges Ilsung, qui était facteur d'Anton Fugger, a épousé Anna Löbl, la fille du caissier (*Pfennigmeister*) de Ferdinand I^{er}. Il fut nommé prévôt d'Enns, office qu'il posséda jusqu'en 1550. Il l'échangea alors avec Georges Gienger, Conseiller privé de l'empereur, contre le bailliage de Souabe. Compte tenu de sa richesse, de son expérience de la banque et de la gestion des mines, Georges Ilsung obtint une place éminente comme intermédiaire entre les Habsbourg (Maximilien II, Ferdinand de Tyrol) et les banquiers d'Augsbourg. Il se porta souvent caution pour des emprunts contractés par l'empereur. Il négocia aussi la vente des métaux précieux produits dans la Monarchie. Il fit aussi des opérations de change entre la Haute-Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Georges Ilsung aurait mobilisé 4 millions de florins pour l'empereur entre 1566 et 1580. En tout cas, les *Hofzahlamtsbücher*, qui comportent bien des lacunes, donnent pour la période 1558-1576 un total de 1,4 million de florins récupérés par Georges Ilsung au titre de la collecte des taxes d'Empire. Maximilien II lui confia plusieurs missions diplomatiques à la cour de Bavière, mais son activité essentielle demeura celle d'un « ministre des Finances » auquel succéda son neveu Jean Achille Ilsung, en attendant de céder la place de trésorier d'Empire à Zacharias Geizkofler.

L'ADMINISTRATION PROVINCIALE, LES CHAMBRES D'AUTRICHE, DE BOHÊME ET DE HONGRIE

Sous l'autorité de la Chambre des Comptes de Vienne, on trouve des organes collégiaux dans les différents pays de la Monarchie.

Les Pays héréditaires

La réorganisation imposée par Maximilien I^{er}, en 1501, est à l'origine du système qui comportait une chambre des Comptes pour la Haute-Autriche à Innsbruck et une autre à Vienne pour la Basse-Autriche.

L'existence de la chambre d'Innsbruck fut confirmée après 1522, à cause de la proximité d'Augsbourg, grand centre financier de l'Allemagne du Sud. Tous les

revenus d'Autriche antérieure (Tyrol, Vorarlberg, Alsace et Souabe) lui étaient versés et elle ordonnait les dépenses. Il n'y avait alors aucune administration financière à Ensisheim, en Alsace. Il y eut à Innsbruck, à partir de 1544, un président, un procureur et un secrétaire principal, qui dirigeait une chancellerie. Les relations avec la Chambre des Comptes de Vienne et la Cour furent limitées jusqu'à 1576.

128 Dans l'instruction de 1522, la Chambre de Basse-Autriche était également conçue comme une structure collégiale chargée de l'administration du domaine princier et du contrôle de la caisse des États. Elle était aussi chargée de l'approvisionnement des arsenaux et de la surveillance des châteaux de l'archiduc. Elle était indépendante du gouvernement provincial de Basse-Autriche. Le personnel est mal connu. Un secrétaire, qui avait voix au conseil, dirigeait la chancellerie, dont le personnel comprenait un copiste, des employés titulaires, des surnuméraires, ainsi qu'un expert en matière de mines. Après 1564, le ressort de la chambre fut considérablement réduit, mais pas le personnel qui aurait compté au total 70 personnes. La chambre de Basse-Autriche était une étape dans la carrière de nombreux conseillers. Celle-ci avait la charge d'offices qui n'étaient pas affermés ou hypothéqués ; on y trouve en particulier des seigneuries, des offices (salines, mines) et des forteresses situées en Hongrie.

Le monopole du sel qui était établi depuis longtemps en Basse-Autriche avait été confié à un grenetier (*Salzamtman*) qui était généralement un banquier : ainsi, au XVII^e siècle, Jean Garibaldo, Pierre Bonaventure de Crollanza ou Jean-Baptiste Bartholotti.

À l'échelon inférieur on trouve les baillages et seigneuries, qui représentaient la première strate de l'administration financière, mais on sait peu de choses sur leur activité quotidienne et sur l'efficacité de leur gestion. On ne peut les décrire avec exactitude ni donner avec précision le montant de leurs recettes respectives. Pour les Pays héréditaires, on en a une idée résultant du partage de 1564, mais il faut renoncer à établir une liste des seigneuries et des prévôtés dans les royaumes de Bohême et de Hongrie. Les autorités supérieures avaient le plus grand mal à les saisir ; ces officiers de finances, qui étaient souvent des créanciers du domaine, étaient pratiquement inamovibles, même s'ils étaient des serviteurs malhonnêtes ou incompetents. Ils ne rendaient des comptes que très irrégulièrement à la chambre provinciale, et de nombreuses plaintes montrent qu'ils faisaient peu de cas des instructions élaborées à Vienne. Comme l'a montré l'exemple de la Chambre de Silésie, le contrôle des subordonnés demeurait théorique et les fautes patentes n'étaient pas sanctionnées par l'autorité supérieure. Et l'on ne sait pas le montant des

recettes, qui n'étaient pas versées aux Chambres provinciales ou à la Chambre des Comptes.

La Chambre des Comptes de Basse-Autriche ne fut incorporée à la Chambre des Comptes de Vienne qu'en 1625. Le bailli de Vienne (*Vicedom*) était le receveur chargé des recettes et dépenses en Basse-Autriche *unter der Enns*, y compris le paiement des traitements du personnel du gouvernement. L'instruction de 1539 l'avait privé du titre de conseiller de la chambre. Il était chargé d'administrer le domaine princier, comme ses collègues des autres Pays héréditaires. Il devait surveiller les différents prévôts et gestionnaires des dîmes, péages, douanes. Les baillis constituaient donc une étape intermédiaire entre les officiers subalternes et la Chambre régionale. Depuis 1536 le bailli de Basse-Autriche était l'officier comptable du domaine; il était chargé d'encaisser le solde créditeur de chaque officier; c'était lui qui payait les gages des officiers du gouvernement du pays et même d'une partie du personnel de la Cour, en particulier ceux de la Grande Vénerie. En même temps le bailli exerçait la justice seigneuriale sur les domaines de l'empereur. Il était par conséquent un véritable intendant général pour la Basse-Autriche et à ce titre il contrôlait les villes composant le IV^e Ordre, Vienne et les autres cités privilégiées¹⁷, mais sa compétence était bien diminuée parce que maint élément du domaine avait été vendu ou hypothéqué¹⁸. Il y avait aussi un bailli à Linz pour la Haute-Autriche. Si l'emploi de bailli exigeait, outre des connaissances techniques, une certaine fortune permettant de verser 15 000 florins de caution au moment de la nomination, aucun titulaire n'a obtenu de responsabilités de premier plan. L'office de bailli représentait généralement le couronnement d'une carrière d'officier de finances¹⁹. Il était au mieux assorti d'un emploi de conseiller de la Chambre des Comptes. Le receveur général des douanes de Basse-Autriche et de Moravie (*Handgraf*) avait vu ses pouvoirs définis par l'instruction du 30 janvier 1562²⁰. Il se trouva peu à peu à la tête d'une importante équipe d'inspecteurs dont la tâche essentielle était de faire des chevauchées entre les bureaux de douanes. L'inspecteur devait se procurer une bonne monture, un sabre et un pistolet pour se défendre en cas de besoin. Placé sous l'autorité du receveur général, il était mis à la disposition des receveurs des douanes qui lui

17 O. Brunner, « Das Archiv der Nieder-Osterreichischen Kammer », art. cit., *loc. cit.*

18 BNA, Vienne, ms. 14 466, f° 116.

19 *Kaysrerliche Obligation für I.K.M. Rath und Vizedomb in Österreich unter der Enns. H. Egidio von Seeau 15 000 fl. rh. als ein Amtsdarlehen*, Vienne, 15 juillet 1655, HKA Vienne, *Hofzahlamtsbuch* 101; HKA Vienne, *Familienakten*, 26 juillet 1694, « *Kaysrerliche Verschreibung für den neu resolvirten Vicedomben in Österreich unter der Enns Johann Benedict von Weissenege wegen der von Ihme zum Extraordinari darlehen anticipirten 15 000 fl. Rh* », 1^{er} août 1694, HKA Vienne, *Gedenkbüch* 223.

20 *Instruktion für das Handgrafenamt im Mähren*, du 30 janvier 1562, citée par E. Hradsky, *Geschichte der Österreichischen Finanzwache (1526-1916)*, Prerau, 1917, p. 140-142.

fixaient ses missions ; en particulier il ne devait laisser passer aucune tête de bétail, hongrois ou polonais, qui ne fût accompagnée d'un livreur. Mais en dehors de ces missions « dangereuses » il devait contrôler les bouchers de son secteur pour vérifier la provenance des bêtes que ceux-ci utilisaient. Un inspecteur des douanes recevait 200 florins par an²¹. Et comme les officiers seigneuriaux, qui, selon les ordonnances impériales devaient lui prêter main-forte, ne l'aidaient guère, il fut autorisé à se faire accompagner d'hommes armés. Sous le règne de Léopold I^{er} apparut un premier noyau d'une cinquantaine de « douaniers » armés.

130

Quoi qu'il en soit, le receveur général des douanes restait un personnage modeste dans la hiérarchie sociale comme dans la hiérarchie administrative. Aucun inspecteur n'a achevé sa carrière dans un poste plus élevé, sauf Jean Hanschoffkha qui, inspecteur dans le cercle d'Olomouc, fut nommé, en 1691, inspecteur général des douanes pour la Moravie²². Le plus souvent il disparaissait purement et simplement ou bien sa veuve était obligée de solliciter un secours ; ainsi la veuve de Jean Stich obtint une récompense de 600 florins, qui correspondait à 3 années du traitement de ce modeste fonctionnaire²³.

On ne saurait en dire autant du *Handgraf* qui avait bien des chances de terminer sa carrière comme conseiller de la Chambre des Comptes. Ce fut le cas pour Maximilien Ernest Gattermayer et Henri Christophe Stockl. Nous avons déjà rencontré Maximilien Ernest Gattermayer comme trésorier de la Cour, mais auparavant, de 1655 à 1665, il avait été *Handgraf*, avec le titre de conseiller impérial. Il fut ensuite anobli et, en 1685, il devint conseiller de la Chambre ; il reçut alors une gratification de 15 000 florins²⁴. Son successeur, Henri Christophe Stockl, fit, pendant 40 ans, carrière comme officier de finances. En 1670, il apparaît comme *Handgraf*, après avoir occupé pendant 10 ans un emploi subalterne. Il est décoré du titre honorifique de conseiller impérial. En 1680 il apparaît dans les actes sous le nom assurément plus brillant de Henri Christophe de Löwenstock ; en 1690, il fut promu conseiller de la Chambre des Comptes ; en 1695, il recevait une gratification de 20 000 florins pour 35 années de bons et loyaux services, tandis qu'il était nommé baron. En 1699, il siégeait toujours à la Chambre des Comptes²⁵. Par conséquent le *Handgraf* se

21 « *Instruction für den Ueberreuter bey dem Mährischen Handgrafenamt* » du 20 novembre 1690, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 355.

22 Instruction du 26 octobre 1691 pour le nouvel inspecteur Johann Hanschoffkha, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 355.

23 *Ersuechung An die Konigliche Bohaimbische Cammer*, 31 octobre 1692, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 356.

24 HKA Vienne, *Hofzahlamtsbücher* 101 et 110, ainsi que *Gedenkbuch* 213, 25 juin 1685.

25 HKA Vienne, *Hofzahlamtsbücher* 113, 119, 124, 135 et 142. Gratification du 1^{er} mai 1699, *Gedenkbuch* 223. Anoblissement, *Familienakten*, 1^{er} septembre 1695.

recrutait dans un milieu d'officiers, et non point parmi les banquiers comme les receveurs des gabelles. Cet emploi permit souvent à ses titulaires de belles ascensions sociales, puisqu'un simple commis aux écritures, roturier, a pu en moins de quarante ans devenir baron et conseiller du gouvernement.

Les pays de la Couronne de Bohême

La création d'une Chambre de Bohême, au début de l'année 1527, revêtit une grande importance, car les Jagellons ne disposaient d'aucune institution financière centralisée. La Chambre de Bohême avait une structure collective avec un secrétariat, une registrature et une comptabilité, un fiscal et un procureur. L'instruction de 1527 fut complétée en 1530 puis en 1548. Comme elle était alors la seule institution royale en Bohême, elle jouait un rôle plus large que celui lui accordait son caractère financier. En Bohême, la Chambre des Comptes mit en place au XVII^e siècle une administration nouvelle, indépendante de la Chambre de Bohême. Dès le règne de Ferdinand III, le commerce du sel fut confié à des commissaires impériaux recrutés parmi les conseillers de la Chambre des Comptes de Vienne, qui constituaient une inspection générale des aides et gabelles. En 1639, il s'agissait de François Chiesa et d'Antoine Primago, deux financiers d'origine italienne²⁶. Après 1650, cette pratique fut maintenue et Jean Antoine Losi, comte Losinthal, exerça les fonctions de commissaire impérial à Prague ; outre les gabelles, il surveillait la perception des aides sur les boissons. Il était en même temps conseiller de la Chambre des Comptes, mais il s'agissait plutôt d'un titre honorifique puisqu'il résidait à Prague²⁷. En 1675, il touchait un traitement double de celui qui était attribué à un conseiller ordinaire, soit 2 600 florins au lieu de 1 300 annuels²⁸. Comme il est probablement mort à Prague, nous n'avons trouvé aucun renseignement concernant sa fortune. En 1685, son successeur était Janinnal.

En ce qui concerne les gabelles, l'inspecteur général avait sous sa responsabilité un bureau des gabelles qui gérait le grenier à sel de Prague et surveillait les autres greniers du royaume, en particulier en contrôlant, chaque trimestre, l'inventaire de chaque grenier. Le bureau général était situé, à Prague, dans la même maison que celui du commissaire député par la Chambre des Comptes, auquel il était étroitement subordonné. Le contrôleur chargé de ce bureau devait effectuer

26 *Francesco Chiesa und Antonio Primago, Unsere hierzu Deputirte Cammerräthe*, patente du 3 août 1639, SÚA Prague, Collection Borek, LVI, f^o. 247-249.

27 Johann Anton Losy, Graff von Losinthal est conseiller (*Hoffcammerrath*) dès 1655, HKA, *Hofzahlamtsbuch* 101 et régulièrement jusqu'en 1680, *Gedenkbuch* 354

28 Vienne, HKA, *Hofzahlamtsbuch* 119.

des tournées d'inspection dans les seigneuries²⁹, car la vente du sel était confiée aux seigneurs, à condition qu'ils cèdent la marchandise à prix coûtant. Cette disposition n'était probablement pas respectée si l'on en juge d'après le texte de la patente du 1^{er} septembre 1692 qui interdisait aux seigneurs de revendre le sel aux paysans en faisant un bénéfice injustifié³⁰. L'État allégeait le plus possible l'appareil administratif en déléguant une partie de ses pouvoirs aux officiers seigneuriaux. La Chambre des Comptes en diminuant les points de vente diminuait le coût d'exploitation, mais c'est finalement le simple paysan qui faisait les frais de l'opération, car on peut douter de l'efficacité de quelques chevauchées d'inspecteurs des gabelles. Aussi la tentation était-elle grande pour des officiers seigneuriaux de majorer le prix du sel et d'empocher la différence.

132

Les finances de la Moravie restaient en partie sous le contrôle de la Chambre de Bohême. Cependant la Chambre des Comptes de Vienne y délégua un sous-camérier (*Unterkämmerer*), dont l'office existait déjà avant 1526 ; il était chargé du contrôle des prévôts, des impôts sur le clergé et sur les villes royales, ainsi que de la taxe sur la bière. Le bénéfice était versé directement à Vienne à la paierie de la Cour (ou à la paierie de la Guerre). La Moravie n'eut jamais d'administration financière autonome.

L'instruction du 1^{er} janvier 1554 créa un bailli (*Vicedom*) en Silésie, qui remplaça le receveur et contrôla les biens du domaine royal. Au début, il demeura subordonné à la Chambre de Bohême, mais en dépit de résistances locales, Ferdinand I^{er} créa en 1558 une Chambre de Silésie à Breslau, qui fut placée sous son autorité directe et subordonnée la Chambre de la Cour.

Les crises financières dans les Chambres de Prague et de Breslau durant les années 1570 ont été parfois qualifiées de « banqueroutes », par assimilation aux manipulations financières de Philippe II. Les Chambres provinciales étaient lourdement endettées et les conseillers subissaient la pression des créanciers locaux. C'est pourquoi ils réclamaient auprès des autorités royales des mesures d'assainissement. Ils souhaitaient en particulier que la Chambre des Comptes renonce à une partie des revenus provenant des impôts payés par les Ordres en Bohême. La Cour ne voulait pas renoncer à cette source de revenus. On l'accusait d'avoir fait fuir la bonne monnaie par les ordonnances monétaires, les saisies des contribuables débiteurs n'avaient pas grand intérêt. Dès 1565, la chambre de Silésie demandait à l'empereur de ne pas prélever d'argent et, en 1574, les dettes de ladite chambre s'élevaient à 1 200 000 florins pour lesquelles elle devait payer 90 000 florins d'intérêt chaque année. Même aujourd'hui il est

29 *Kayserl. Befehl An Deputirten in Bohaimb*, 26 juillet 1685 ; *Gedenkbuch* 354. *Instruction für den gegenhandler bey dem Ober Salzamt in Bohaimb*, 28 mai 1675 ; HKA Vienne, *Gedenkbuch* 351.

30 Patente du 1^{er} septembre 1692, § III, SÚA Prague, Collection Borek, t. VI, n° 307-318.

difficile de s'expliquer les raisons de ce déficit, mais les commissaires nommés en 1572 ont fait un rapport sévère. Ils ont évoqué les négligences du président qui était en même temps gouverneur de la province et se désintéressait des finances. Les conseillers de la chambre semblent avoir été souvent absents et toujours négligents, tout comme les services de la chancellerie et de la comptabilité. Les prévôtés et offices subordonnés n'étaient guère surveillés. Le président et le conseiller Georges Braun étaient accusés sans preuve suffisante de malversations. Les gens suspectés ne furent pas poursuivis mais promus : Georges Braun fut par la suite nommé conseiller de la Chambre de la Cour. En fait, l'empereur avait besoin du crédit des nobles de la province même si ceux-ci commettaient des malversations à leur profit. On finit par nommer une commission qui discuterait avec les créanciers du prolongement de leurs prêts. La dette de la Silésie fut ramenée de 1 200 000 florins à 990 000 florins en 1585.

La chambre de Bohême était aussi lourdement endettée (1 500 000 florins) en 1571 et réclamait une part plus importante des revenus royaux (1 groschen sur le *Biergeld*) pour consolider sa situation désastreuse – cette demande fut refusée par Maximilien II, car les autres revenus étaient engagés pour satisfaire des créanciers du roi. En 1574, la Chambre avait perdu tout crédit ; on pouvait craindre que les créanciers refusent le renouvellement de leurs prêts arrivant à expiration. Il n'y avait pas de quoi payer les gages du personnel. Le manque d'argent s'expliquait aussi par la faiblesse des revenus disponibles. La Cour réagit en envoyant Richard Strein von Schwarzenau, président de la Chambre des Comptes, à Prague, qui réussit à négocier de nouveaux emprunts (50 000 florins) destinés à la frontière militaire (Kanizsa, Komarom, villes minières). En 1575 le conseiller de la Chambre des Comptes Joachim Kolowrat fut nommé président de la Chambre de Bohême. Maximilien n'obtint aucun résultat supplémentaire. En 1577, la dette s'élevait à 1,5 million de florins et il fallait montrer la bonne volonté de l'empereur à payer les intérêts et à rembourser un jour le capital pour éviter la banqueroute. La chambre de Bohême se refusait à garantir des prêts négociés à l'étranger sur ses revenus et, en 1585, la dette était toujours de 1 500 000 florins, le président Joachim Kolowrat démissionna et la Chambre de Bohême ne fut pas réformée.

Le royaume de Hongrie

L'administration des finances de la Hongrie fut également modernisée en 1528 : l'office de Trésorier (*Thesaurarius*) fut supprimé et remplacé par une Chambre hongroise (*Camera Hungarica*) dotée d'une structure collective présidée par un Trésorier (*Thesaurarius*) devenue ensuite président (*praefectus*). Elle reçut une instruction en 1528, qui fut renouvelée en 1548. Le ressort de la chambre hongroise n'a cessé de diminuer jusqu'en 1570 par suite du partage du

royaume en trois parties, qui fut confirmé par la paix d'Andrinople de 1568. En outre la gestion des revenus du trentième avait été confiée à la chambre de Basse-Autriche et lui échappait. Son rôle était d'autre part limité, depuis 1557, par la création de la Chambre de Scépusie (Zips) à Cassovie (Kassa), qui reçut son statut définitif en 1567. Bien qu'elle collaborât avec la Chambre de Presbourg, la Chambre de Scépusie était chargée de l'administration des revenus royaux de Haute Hongrie, appelée parfois les XIII comitats. Elle en gérait les recettes et les dépenses, même si le général de la Frontière Hans Rueber se plaignait, dans un mémoire de 1576, du manque d'efficacité des officiers de finances de Cassovie.

L'instruction de 1528 était pourtant copiée mot à mot sur celle de la Chambre de Bohême, sa compétence s'étendait à tous les revenus ordinaires comme à tous les revenus extraordinaires. Elle était administrée par un conseil qui devait siéger quotidiennement ; lui étaient subordonnés un secrétariat et un receveur général (*perceptor generalis*) flanqué d'un contrôleur depuis 1560, qui tenait la comptabilité et signait les quittances³¹. Le receveur général devait rendre des comptes trimestriels en deux exemplaires dont un devait être communiqué à la Chambre des Comptes de Vienne, afin que celle-ci puisse plus aisément faire des emprunts. La prééminence de cette dernière autorité fut réaffirmée dans l'instruction de 1568, puis dans celle de 1569, qui fut acceptée par la diète de la même année. Mais cette subordination de principe n'existait guère dans la pratique.

Toutes ces réformes montraient d'ailleurs qu'il n'y avait pas de gestion efficace des finances royales et que les institutions royales étaient obligées de tenir compte des diètes.

La Chambre des Comptes de Vienne avait été créée par Ferdinand I^{er}, en 1527, pour surveiller l'exploitation des *Cameralia* de Bohême et de Hongrie. Ce contrôle se traduisait par une correspondance régulière avec la Chambre hongroise de Presbourg, tandis que l'administration des villes minières, qui fournissait des revenus importants³², dépendait directement de la Chambre des Comptes de Vienne, en dépit des demandes réitérées de la diète pour que la Chambre de Kremnica fût replacée sous l'autorité directe de la Chambre de Presbourg³³. Cette combinaison déplaisait aux Hongrois parce qu'ils avaient l'impression que l'argent public était mal employé et que le roi gaspillait les revenus des mines en fêtes et en dépenses de Cour. Le gaspillage est un des

31 Gyöző Ember, *Az újkori magyar közigazgatás története, Moháctól a török kiűzéséig*, Budapest, Irodalmi, 1946, p. 136-143.

32 C'est-à-dire l'attribution de tous les *Regalia* hongrois (revenus des villes libres, des péages et surtout des mines), des Pays héréditaires et des princes d'Empire ; *Gravamina*, 1655, art. 1, 1659, art. 2 et 1662, art. 18.

33 Vers 1660, le revenu était en moyenne de 300 000 florins rhénans par an.

lieux communs moralisateurs que l'on retrouve également sous la plume des nonces, des ambassadeurs vénitiens et de maints observateurs. Il ne résiste pas à l'examen des documents de la Chambre des Comptes de Vienne. En réalité les mines appartenaient au roi, non à la nation et leurs revenus étaient largement investis dans la défense de la frontière même si, pour des facilités de trésorerie, la Chambre des Comptes donnait souvent des assignations sur la Chambre de Kremnica³⁴. En revanche les critiques hongroises étaient justifiées dans les questions de compétence et de personne. L'introduction de fermiers allemands dans les douanes avait entraîné des abus parce qu'ils cumulaient plusieurs offices, qu'ils négligeaient forcément et qu'ils faisaient administrer par des sous-ordres³⁵. En 1681, la noblesse se plaignit de l'activité du fiscal hongrois Majlath et de ses subordonnés allemands, qui refusaient de se soumettre à la législation hongroise et qui avaient prononcé nombre de confiscations arbitraires à l'égard des Malcontents³⁶. Le fiscal (*causarum regalium director*) était le seul juge dépendant du roi et en fait l'un des hommes de l'empereur dans le gouvernement de Presbourg³⁷. Cette action maladroite du fiscal a précipité une partie de la noblesse catholique dans l'opposition, voire dans la résistance armée et il n'a pas peu contribué à l'échec de l'expérience « absolutiste » des années 1670. En fait l'implantation systématique d'officiers de finances d'origine allemande correspondait à une politique consciente exprimée par Kollonich ; comme il n'était pas question de germaniser brutalement la Hongrie, même après 1683, le gouvernement de Vienne y plaça progressivement des cadres considérés comme fidèles aux Habsbourg. Bien entendu ce processus était particulièrement redouté par les Hongrois³⁸.

À cet égard, les textes élaborés depuis 1540 étaient sans ambiguïté ; encore fallait-il que l'empereur eût l'intention de les appliquer alors que la germanisation du personnel des finances était pour lui un moyen de contrôler l'administration du pays et d'y exercer enfin une autorité réelle, alors que le contrôle formel de la Chambre des Comptes de Vienne sur la Chambre de Presbourg était perpétuellement remis en question.

34 Condition 9 du diplôme de Ferdinand II, AE Paris, CP Hongrie, t. I, f° 18-21, répétée d'une façon moins vigoureuse dans le diplôme de Léopold I^{er} (également condition 9) et *Gravamina*, 1655, art. 7.

35 *Gravamina*, 1655, art. 7 et 1681, art. 7. ils sont alors accusés d'incapacité et de malversations.

36 *Gravamina*, 1681, art. 7.

37 G. Ember, *Az újkori magyar közigazgatás története, Mohácsiától a török kiűzéséig, op. cit.*, p. 146-147.

38 Condition 3 du diplôme de Léopold I^{er}, rappelant les décrets 41/1536, 8/1559, 9 & 10/1608, selon lesquels les Hongrois seuls devaient diriger les affaires de leur pays. La condition 4 du diplôme réclamait l'attribution des commandements de la Frontière aux seuls Régnicoles. Enfin la condition 17 du diplôme de Léopold I^{er} demandait à Sa Majesté de ne pas s'immiscer dans l'administration du royaume.

À plusieurs reprises la diète demanda que la Chambre hongroise ne dépendît en rien de la Chambre des Comptes, qu'elle fût seule habilitée à administrer le « budget » hongrois et que toutes les recettes fussent affectées au paiement des garnisons et à l'entretien des places frontières³⁹. Kollonich répondit qu'une simple correspondance sans subordination de la Chambre hongroise était techniquement impossible parce que lorsqu'une importante affaire concernant les finances était évoquée devant le Conseil privé, la Chambre des Comptes devait étudier le dossier et préparer un rapport⁴⁰. Il insistait sur le fait que toutes les dépenses militaires étaient à la charge du roi⁴¹. La réponse de Kollonich montre que la Chambre hongroise avait une action limitée, puisque l'impôt direct échappait à son contrôle.

Paradoxalement, c'est Joseph II qui l'affranchit de la tutelle de Vienne et renforça l'autonomie administrative de la Hongrie. En effet malgré les avertissements de Hatzfeld et du chancelier Kaunitz, le décret du 2 avril 1782 confirma l'indépendance de la Chambre hongroise à l'égard de la Chambre des Comptes de Vienne, parce que Joseph II voulait par la même occasion briser la toute-puissance de la Chambre des Comptes de Vienne. Le 7 mai 1782, Joseph II abolissait la loi 38 de 1569, par laquelle les Hongrois acceptaient la compétence de la Chambre de Vienne pour la Hongrie, car cette loi n'avait été modifiée ni par la loi de 1741 ni par celle de 1748. La Chambre hongroise fut incorporée dans le Conseil de Lieutenance, ce qui dans le domaine financier créait le dualisme austro-hongrois. Le Conseil de Lieutenance voulait encore davantage ; éviter toute correspondance entre la Chambre de Presbourg et la Chambre des Comptes de Vienne et s'occuper des questions de crédit pour la Chancellerie de Hongrie. À Vienne, la Chambre des comptes avait évidemment un tout autre point de vue, car si la Chancellerie de Hongrie gagnait la bataille, elle aurait à sa disposition 10 millions de florins de contributions chaque année, soit 70 % des revenus annuels de la Hongrie. Joseph II croyait que cette mesure serait prise par les Hongrois comme un signe de bonne volonté à leur égard. Le comte François Eszterhazy, chancelier de Hongrie, qui souhaitait l'autonomie financière du pays, était satisfait. La chancellerie royale de Presbourg reçut pleine autorité en matière financière et la Chambre des Comptes de Transylvanie fut incorporée à la Chambre de Presbourg. À partir de 1782, la Chambre hongroise fut appelée Trésorerie. Un vieux rêve de la classe politique hongroise était ainsi réalisé, en apparente contradiction avec la politique de centralisation de Joseph II⁴².

³⁹ *Gravamina*, 1655, art. 7. La plainte fut renouvelée en 1659 art. 8 et en 1681 art. 7.

⁴⁰ *Kollonich opinio alicujus ad privata gravamina Statuum & Ordinum data*, § XII, Budapest, Bibliothèque universitaire, Manuscrits, *Collectio Hevenesiana*, t. XXIII, f° 145-206.

⁴¹ *Ebenda*, chap. VIII, *ibid.*

⁴² J. Bérenger, *Joseph II d'Autriche Serviteur de l'État*, *op. cit.*, p. 341-342.

Tout aussi important que l'organigramme était le personnel auquel on confiait la gestion des finances.

Il est difficile d'évaluer les qualités professionnelles de ce personnel au xv^e siècle. Beaucoup avaient comme le Trésorier général Hans Hoffmann, une expérience de la finance avant d'entrer à la Chambre des Comptes, d'autres appartenaient à l'aristocratie foncière. Bernard Khevenhüller avait été de longues années membre de la Chambre de Basse-Autriche et bailli en Carinthie. Hans von Sinzendorf avait été conseiller de la Chambre hongroise et de la Chambre de Basse-Autriche. Même si beaucoup avaient déjà rédigé des rapports sur le sujet et si certains avaient brièvement fréquenté l'Université, ils n'étaient pas influencés par les théories sur l'impôt ou sur l'économie. Ce sont plutôt des praticiens qui ont administré leurs biens ou fait des affaires. Par exemple, le payeur de la Cour, David Hag, fut recruté en 1564 sur recommandation de Georges Ilsung, parce qu'il avait été un bon fondé de pouvoir des Manlich d'Augsbourg et qu'il avait une fortune personnelle de 10 000 florins. Il y avait aussi des réseaux familiaux qui se constituaient dans le personnel de la Chambre des Comptes. L'expérience dans l'administration des mines jouait aussi un rôle. Mais il était souvent difficile de recruter des administrateurs compétents. Gienger fut débauché par Maximilien II et quitta le Tyrol parce que l'archiduc Ferdinand voulait faire plaisir à son frère. Georges Ilsung fut également recruté par Maximilien II chez l'archiduc Ferdinand.

Les présidents

Le luthérien autrichien Reichart Strein von Schwarzenau devint président en 1567 et fut remplacé par un autre Luthérien, également autrichien, Christophe von Althan, alors que dès cette époque aucun Luthérien n'appartenait au Conseil privé, instance politique suprême.

En 1630, le président de la Chambre des Comptes était le comte Siegfried Christophe Breuner, qui demeura en poste de 1624 à 1651, et le directeur était Jacob Berchtold, baron Ungeschütz, mort en 1641. L'ambassadeur Venier remarque alors que la Chambre des Comptes dispose de peu d'argent comptant, qu'elle a de grosses difficultés de trésorerie et qu'elle est sauvée par les contributions et la modestie du train de vie de l'empereur⁴³. David Ungnad de Weissenwolf, décédé en 1656, ne resta en place que cinq ans et fut remplacé en 1656 par le comte Georges Louis Sinzendorf, qui fut président durant un quart de siècle.

43 J. Fiedler (éd.), *Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland im 17. Jahrhundert*, op. cit., t. 26, p. 157.

Sinzendorf, qui appartenait à une famille établie dans le pays depuis Rodolphe de Habsbourg, était un aristocrate qui savait manier l'argent. Né en 1616, luthérien, chambellan de Ferdinand II, conseiller puis vice-président de la Chambre des Comptes, il eut l'appui de son oncle Trauttmannsdorf, Premier ministre de Ferdinand III. Son premier mariage lui avait apporté la seigneurie de Walpersdorf, l'alliance avec les Starhemberg mais aussi l'inimitié des Jörger qui constituaient un clan puissant à l'intérieur de la Chambre des Comptes. Une partie de l'opinion le tenait responsable des difficultés financières de la Monarchie et il était l'objet de violentes critiques. En 1671, une cabale avait réussi à le faire traduire devant une commission d'enquête qui avait abouti à un non-lieu. Ses adversaires, qui n'avaient pas désarmé obtinrent sa disgrâce en 1680. Brutalement démis de ses fonctions, il fut mis aux arrêts dans sa maison de Vienne, tandis qu'un tribunal d'exception (*judicium delegatum*) instruisait son procès.

138

La chute de Sinzendorf avait valeur de symbole ; derrière la rhétorique moralisatrice, derrière les petites malversations du président, se cachait un enjeu fondamental : les conservateurs ont abattu un ministre, qui était en train d'introduire des pratiques nouvelles, sous le couvert de l'autorité impériale. En bafouant le principe de la collégialité, Sinzendorf avait opéré une vraie réforme dans le gouvernement central de la Monarchie, en revenant à la pratique de Maximilien I^{er} qui avait confié la direction des finances à un surintendant. C'est contraint et forcé par les Ordres que son petit-fils Ferdinand I^{er} avait créé une direction collégiale pour les finances, qui permettait d'associer techniciens et nobles au pouvoir comme pour les autres ressorts du gouvernement. C'est pourquoi les milieux dirigeants de la Monarchie étaient très attachés à ce mode de gouvernement, même si le respect de l'esprit et de la lettre des ordonnances de 1527 et de 1568 étaient contraires à tout principe d'efficacité. Or, dans un gouvernement où tous tenaient au respect des lois, des coutumes et des traditions, le président de la Chambre avait introduit, à partir de 1656, une dangereuse innovation qui avait un relent de monarchie administrative, puisque l'autorité appartenait au seul président qui devenait un véritable ministre des Finances. On comprend les hésitations de Léopold I^{er} à se séparer d'un homme aussi précieux dans un secteur essentiel de son gouvernement.

Le mémoire de Jörger de 1679⁴⁴ contient tous les arguments de l'acte d'accusation⁴⁵ qui lui reprochait de n'avoir pas fait fonctionner avec toute l'efficacité souhaitable le lourd appareil administratif qui lui avait été confié. En même temps on lui reprochait d'avoir été trop expéditif en traitant seul

44 J. Q. Jörger, *Unterschiedliche Motiven*, HHStA, Vienne, ms. W.75, f° 1-16.

45 *Theatrum Europaeum*, t. XII, p. 161.

les affaires au lieu de réunir le Conseil. D'autre part on lui reprochait d'avoir fait le banquier en escomptant à des particuliers des créances qu'il avait ensuite encaissées en faisant un bénéfice certain. Au total, des négligences, des malhonnêtetés, mais rien de bien grave si l'on songe que Sinzendorf exerça son activité pendant près d'un quart de siècle (1656-1680). Le jugement du tribunal spécial (*judicium delegatum*) fut modéré⁴⁶ et en janvier 1681 Sinzendorf parvint à un accommodement. Moyennant le paiement de 1,5 million de florins comptant, il récupéra ses terres de Bohême, sans pour autant retrouver son poste, même si Léopold I^{er} était convaincu que Sinzendorf était un administrateur capable, qui avait contenu le déficit dans des limites raisonnables.

La disgrâce de Sinzendorf s'explique par trois éléments. Il a souhaité une politique étrangère modérée, comportant un rapprochement avec la France pour donner du répit aux finances. Il connaissait les limites de son département et voulait éviter toute folie aux côtés de l'Espagne. Il partagea les vues politiques du prince Lobkowitz, qui fut également disgracié pour son attachement à une politique de neutralité bienveillante à l'égard de la France. Il a d'autre part été favorable à une politique mercantiliste. Il a appuyé Becher pendant un certain temps et il a fourni des capitaux pour créer des entreprises industrielles, bien qu'il ait accumulé les déboires avec sa fabrique de soieries à Walpersdorf. C'était un homme d'affaires qui avait l'esprit d'entreprise pour lui comme pour la Monarchie. Mais surtout Sinzendorf a utilisé son propre crédit au profit de l'empereur⁴⁷. Il avait prêté en tout 550 000 florins en son nom propre, dont 300 000 florins en 1678⁴⁸, sans compter les affaires où il était probablement associé sans apparaître personnellement. C'est ainsi que pour les 600 000 florins procurés en 1665 pour le rachat des duchés d'Oppeln et de Ratibor, il se contenta de prêter ses bons offices pour trouver du crédit et régler l'affaire à la satisfaction de tous.

Contrairement à ce que beaucoup pensaient, le départ de Sinzendorf ne marqua pas un progrès radical dans la gestion de la Chambre des Comptes, car les conservateurs appliquèrent leur programme, qui était inadapté à la situation. Les secrétaires imposèrent leurs décisions à la Chambre des Comptes qui était à nouveau gouvernée par la bureaucratie anonyme. L'ordonnance de 1681 avait bien autorisé le président à régler directement les affaires mineures⁴⁹, mais l'obligeait de réunir le Conseil pour les affaires importantes. Or, il était difficile

46 Texte du *Decretum*. Johann Quintin Jorger *Unterschiedliche Motiven*, HHStA, Vienne, ms. W.75, f° 18-21.

47 Grémonville au roi, Vienne, 18 avril 1665, AE Paris, CP Autriche, vol. 21, f° 85-86.

48 HKA Vienne, *Hofzahlamtsbücher* 96 et 101, *Gedenkbücher* 195 et 351

49 *Methodus, wie zu IK Mt ohnfelbar besseren Dienst die negotia cameralia zu tractiren... wäre*, mémoire anonyme, Vienne, 17 septembre 1702, HKA Vienne, *Verschiedene Vorschläge* 3/145, f° 903.

de travailler efficacement avec 19 personnes, de sorte qu'un mémoire de 1702 réclame la création de commissions de 3 à 5 personnes, qui seraient placées sous la présidence d'un conseiller âgé et capable. Les commissions se réuniraient 4 fois la semaine, ce qui permettrait de réduire rapidement le retard accumulé. Pour chaque affaire, le secrétaire de la commission rédigerait un rapport qui serait signé de tous ceux qui approuvent les conclusions et le président de la commission enverrait ce rapport au rapporteur. Deux cas seraient alors à envisager : ou bien les conclusions de la commission ont été prises à l'unanimité et l'affaire est déjà réglée ; ou bien les voix de la commission sont partagées et l'affaire est portée devant le Conseil tout entier pour qu'il donne son avis : il revient alors au président de trancher, après avoir pris l'avis des conseillers. On ne donna pas suite à ce projet et la Chambre continua à s'enliser dans les affaires sans importance.

140

Le passage du baron Abele à la présidence de la Chambre de 1681 à 1683 se révéla particulièrement désastreux. Pourtant, Léopold I^{er} fut bien obligé de le remplacer par le comte Ursini Rosenberg⁵⁰. Le comte Ursini Rosenberg (1683-1692) avait une tout autre classe. Depuis 1673, il était commissaire impérial à la diète de Ratisbonne, où il donna pleine satisfaction. À peine rentré à Vienne, Léopold I^{er} le chargea de ces responsabilités écrasantes, qui étaient contraires à ses inclinations. Il appartenait à une famille aristocratique de Carinthie, il n'était pas cupide et n'utilisa jamais les facilités que lui procurait son office pour s'enrichir. Intelligent, il administra la Chambre au mieux de l'intérêt général en un temps où les dépenses ne cessaient d'augmenter. Il fit ce travail par devoir et à plusieurs reprises il offrit sa démission à l'empereur, qui la refusa. Le souverain était trop content d'avoir enfin un ministre à la fois honnête, compétent et décidé lorsqu'il s'agissait de négocier avec les diètes. En 1692, Rosenberg reçut enfin l'autorisation de se retirer⁵¹.

Léopold décida alors de nommer son ami Kollonich⁵², qui avait été président de la Chambre hongroise, mais ce choix se révéla catastrophique. Le nouveau président ne fit qu'un bref passage à la tête de la Chambre des Comptes, de novembre 1692 à avril 1694. Finalement, puisque son honnêteté ou ses bonnes résolutions ne servaient à rien, l'empereur releva Kollonich de ses fonctions au printemps de 1694⁵³.

50 Le 26 mars 1683, *Theatrum Europaeum*, t. XII, p. 527.

51 La personnalité et l'œuvre de Rosenberg sont mal connues, en dépit des 60 fascicules et 80 manuscrits qui sont conservés à Klagenfurt, *Kärnterisches Landesarchiv, Familienfonds Ursini-Rosenberg*.

52 Relation de Girolamo Venier de 1693, J. Fiedler (éd.), *Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland im 17. Jahrhundert*, op. cit., p. 316.

53 Léopold au père Marco D'Aviano, Vienne, 17 avril 1694, O. Klopp (éd.), *Corrispondenza epistolare tra Leopoldo I., imperatore, ed il P. Marco d'Aviano...*, op. cit., p. 261.

Léopold I^{er} confia la Chambre des Comptes à un homme d'expérience, le comte Siegfried Christophe Breuner (1694-1698) qui, sans être un génie, savait tirer parti des ressources dont la Chambre disposait. Breuner était le plus ancien conseiller de la Chambre, qui exerçait déjà la charge de vice-président. Nommé d'abord administrateur, il ne reçut le titre de président que l'année suivante et il occupa cet emploi jusqu'à sa mort en 1698⁵⁴. Comme Sinzendorf ou Kollonich, il appartenait à une famille aristocratique de Basse-Autriche où il était possessionné. Ce n'était pas un parvenu, mais il était moins désintéressé que Kollonich ou Rosenberg, puisqu'il profita de sa situation pour arrondir son patrimoine du côté de la Hongrie. Avec la gratification de 40 000 florins que l'empereur lui donna en 1685⁵⁵ il acheta le domaine d'Oroslinkö et en fait l'opération ne lui coûta rien, puisque l'empereur lui fit cadeau des 15 000 florins de différence⁵⁶.

Bien qu'il ne négligeât point ses intérêts personnels, Breuner était un administrateur honnête, compétent et efficace. L'empereur constata, dès le début, que Breuner avait réuni d'importantes sommes d'argent et que, dès avril, il avait mis en œuvre les moyens militaires⁵⁷. Breuner avait commencé sa carrière comme conseiller de la Chambre des Comptes de Graz puis, en 1667, il avait été nommé administrateur des forges d'État. En 1671, on le retrouve commissaire de la Chambre des Comptes dans les villes minières de Haute-Hongrie ; il avait alors rang de conseiller. En 1674, il était commissaire royal à la diète de Moravie. Il fut un des rares à survivre à la tempête de 1680, ce qui laisse supposer qu'il n'était pas un homme de Sinzendorf et qu'il se rangeait plutôt dans le parti conservateur. Devenu commissaire général, il eut à affronter des tâches écrasantes au moment du siège de Vienne, car il lui fallait entretenir, outre les Impériaux, les contingents alliés venus de Pologne et de l'Empire. Le commissaire général avait en fait la haute main sur une bonne partie des recettes de la Monarchie. Il semble qu'il ait donné toute satisfaction dans l'accomplissement de cette tâche délicate, mais, après la campagne de 1684, il demanda l'autorisation de résigner sa charge de commissaire. Il fut alors promu vice-président de la Chambre⁵⁸, où il seconda le comte Rosenberg. Dans la ligne du comte Rosenberg, il alliait honnêteté et compétence⁵⁹. Sans doctrine

54 HKA Vienne, *Hofzahlamtsbuch* 142.

55 Intimation du 28 février 1685, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 213.

56 Laxenburg, 2 mai 1695, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 436.

57 Lettre de l'empereur Léopold au père Marco d'Aviano du 17 avril 1694, O. Klopp (éd.), *Corrispondenza epistolare tra Leopoldo I., imperatore, ed il P. Marco d'Aviano, op. cit., loc. cit.*

58 HKA Vienne, *Gedenkbuch* 213, 28 février 1685.

59 Tous ces renseignements sont tirés des *Gedenkbücher* 431, 434, 436, ainsi que des *Hofzahlamtsbücher* 119, 124, 127, 135. Nous n'avons pas beaucoup de témoignages externes sur Breuner, probablement parce que les administrateurs consciencieux n'attirent pas l'attention.

aucune, il ne prétendait pas apporter de solution miraculeuse et il se contentait de procurer de l'argent à l'armée. Il fut récompensé de ses peines par la Toison d'Or, ce qui prouve au moins que l'empereur appréciait ses mérites. Et c'était peut-être Breuner qui était dans le vrai. Les structures administratives étaient si complexes et les résistances si fortes qu'il était probablement beaucoup plus sage d'administrer sans tenter des réformes, de quelque nature qu'elles fussent.

Son successeur, le comte Salaburg, est toujours présenté comme un parfait incapable, dont le principal mérite était l'amitié qui le liait à Léopold I^{er}. Il fut remercié au début de la guerre de la Succession d'Espagne sur intervention de Joseph I^{er} et de la jeune Cour et remplacé par le comte Gundaker Thomas Starhemberg, grâce à qui le pire fut évité en 1703. Celui-ci appartenait à une vieille famille aristocratique de Haute-Autriche et son demi-frère Ernest Rüdiger passait dans l'opinion pour le sauveur de Vienne en 1683.

142

Le comte Gundaker Thomas Starhemberg, né en 1663, qui avait d'abord été destiné à l'Église, avait fait toute sa carrière dans l'administration des finances. Il n'avait pas la moindre vocation et il épousa en 1688 une riche veuve, Beatrix von Daun, très liée au milieu de la Chambre des Comptes. En 1690, Léopold I^{er} le nomma conseiller de la Chambre des Comptes à l'âge de 27 ans. En 1698, il en devenait le vice-président avant d'en être nommé président le 30 juin 1703. En outre, il fut président de la Banque d'État (*Ministerial Banco-deputation*) de 1706 à sa mort en 1745. Il démissionna de la Chambre des Comptes en 1715 et termina sa carrière comme *mentor* de Marie-Thérèse pour toutes les questions financières. Charles VI l'avait nommé ministre d'État⁶⁰ et lui avait conféré la Toison d'Or en 1712. Non moins significatif est son second mariage : en 1712, il épousait la veuve de son demi-frère, une comtesse Jörger, fille d'un président de la Chambre des Comptes, ce qui le liait au clan conservateur de ce conseil. Il amassa une fortune considérable. En 1700, il était déjà à la tête d'une fortune de 5 à 600 000 florins, ce qui lui conférait un crédit personnel important dans les milieux financiers.

Le comte Gundaker Thomas n'était pas un économiste, mais un homme intelligent, à l'esprit clair doué d'un solide bon sens. À la différence de nombre de ses pairs, il possédait des qualités de zèle et de sérieux. À une époque où les projets mirobolants se multipliaient, il ne se laissa pas séduire par de belles théories comme la plupart de ses contemporains. C'était un habile gestionnaire, qui savait apprécier les situations concrètes et en tirer des conclusions logiques. Il déploya ces qualités lors de la création de la première Banque d'État, quitte à contredire Léopold I^{er} toujours sensible aux offres mirifiques des faiseurs

60 C'est-à-dire membre de la Conférence secrète (*Geheime Konferenz*), véritable conseil de cabinet qui traitait des affaires de politique générale, où le prince Eugène eut longtemps un rôle prépondérant.

de projets. En outre sa conception de l'État était assez moderne parce qu'à la différence du prince Eugène de Savoie, Starhemberg ne se considérait pas comme un simple serviteur du souverain, mais comme le serviteur d'un État autrichien. En cela il était en avance sur son temps et annonçait les grands commis de la seconde moitié du siècle.

Le portrait tracé par Brigitte Holl n'est d'ailleurs pas idyllique⁶¹. Elle ne cache pas les faiblesses de l'homme, qui était viscéralement attaché à la tradition et que le conservatisme détournait de toute innovation. Il ne faut donc pas attendre de Starhemberg des réformes de structure. Il a bien souvent montré une patience qui confine à l'immobilisme. Il était toujours prêt au compromis, mais il a aussi fait parfois preuve d'un entêtement déraisonnable. On peut d'ailleurs se demander si ce conservatisme n'était pas une force dans un système aussi fragile que la Monarchie autrichienne. Un de ses prédécesseurs, le comte Georges Louis Sinzendorf avait brisé sa carrière à force de vouloir mettre de l'ordre, alors que le réformisme radical était à peu près impossible, étant donnée la prépondérance économique et politique d'une aristocratie jalouse de ses prérogatives. Mais Starhemberg fit preuve des qualités nécessaires au poste où il était.

D'abord il collabora loyalement avec le Conseil de la Guerre ; il avait compris que sa première tâche était de fournir le nécessaire aux troupes en campagne, au lieu de faire des économies sur tout, comme naguère le baron Abele, dont l'avarice faillit tourner à la catastrophe au moment du siège de Vienne. Il appartenait au même clan que le prince Eugène de Savoie, président du Conseil de la Guerre, et veilla à ce que leurs bureaux et leurs services respectifs collaborent. Mais surtout il inspira confiance aux créanciers de l'État à un moment où celui-ci ne disposait pas encore d'un organisme public de crédit et où il venait de perdre le soutien de la banque Oppenheimer. Il dépendait donc de la bonne volonté des particuliers, qui, comme dans la période antérieure à 1690, étaient seuls capables de fournir des facilités de trésorerie. Brigitte Holl montre bien à partir des archives de la Chambre des Comptes, que Starhemberg utilisa son propre crédit pour emprunter 630 000 florins aux banquiers viennois Gaun & Zankoni, 400 000 florins au comte Przehorsowsky⁶² et 150 000 florins à Jean-Baptiste Bartholotti.

61 Brigitte Holl, *Hofkammerpräsident Gundaker Thomas Graf Starhemberg und die österreichische Finanzpolitik der Barockzeit (1703-1715)*, AÖG, 132, Vienne, 1976.

62 Le comte Przehorsowsky était président de la Chambre des Comptes de Bohême. Cet exemple prouve une fois de plus que les aristocrates fortunés ne dédaignaient pas embrasser la carrière d'administrateur financier. Or, il ne s'agissait pas de sinécures grassement payées comme la présidence du conseil royal des Finances en France, mais d'un travail régulier et une source de lourdes responsabilités.

C'est pourquoi Starhemberg s'attacha à la question du crédit public en un temps où aucune grande puissance n'avait, à l'exception de la Grande-Bretagne, de véritable trésorerie. Il eut du mal à faire prévaloir une solution raisonnable, qui reposait sur l'utilisation du crédit des marchands banquiers de la ville de Vienne.

À la fin du XVIII^e siècle, il convient de mentionner le comte Karl von Zinzendorf, qui sans en avoir le titre fit fonction de ministre des Finances de Joseph II. Zinzendorf est un personnage atypique parmi ses pairs. Il a noté ses lectures dans un diaire, rédigé en français sans interruption depuis 1748 jusqu'à sa mort. Cet homme, qui se voulait résolument moderne a cherché des sources de renouvellement en France, en Angleterre et en Allemagne du Nord ; il s'intéressait plus particulièrement à l'économiste politique et tournait le dos à la formation classique des aristocrates – droit public, culture italienne et latine. Il appartenait à une famille très ancienne de Basse-Autriche, qui avait émigré en Saxe pour des raisons confessionnelles. Luthérien, il fit ses études en Allemagne mais rentra à Vienne sous Marie-Thérèse à la suite de son frère Ludwig et se convertit opportunément au catholicisme pour obtenir un emploi à la Cour. Esprit brillant il fut nommé gouverneur de Trieste, en 1778, d'où il fut rappelé par Joseph II, en 1782, pour s'occuper en particulier de l'introduction de l'impôt foncier et de la réalisation du cadastre⁶³.

144

Les conseillers

Les conseillers se recrutèrent dès le XVI^e siècle parmi les aristocrates et les marchands banquiers, qui a priori étaient déjà des gens fortunés. On constate, en 1537, une rupture, mais les conseillers nommés à cette occasion ne sont pas restés longtemps en place, et le personnel de la Chambre (4 conseillers, puis 5 après 1555) se stabilisa par la suite. Le personnel changea avec le nouveau souverain et le nombre des conseillers augmenta sous Maximilien II pour passer à 6 conseillers en 1575.

Dans la liste des conseillers de la chambre qui ont été employés entre 1530 et 1576⁶⁴, on trouve déjà des noms glorieux : Khevenhüller (3 fois), Hohberg, Thurzo von Bethlenfalva, Strein von Schwarzenau, Althan, Kolowrat, Sinzendorf et comme secrétaire Gaspard Geizkofler (1567-1576), le père du Trésorier impérial Zacharias Geizkofler. Au siècle suivant, Sinzendorf a cherché à transformer la Chambre en un véritable corps de fonctionnaires. Dans quelle mesure l'aristocratie a-t-elle conservé le pouvoir à la Chambre des Comptes ?

63 Christine Lebeau, *Aristocrates et grands commis à la Cour de Vienne (1748-1791). Le modèle français*, Paris, CNRS, 1996.

64 P. Rauscher, *Zwischen Ständen und Gläubigern. Die kaiserlichen Finanzen unter Ferdinand I und Maximilian II (1556-1576)*, op. cit., p. 149-152.

On peut sans hésiter répondre par l'affirmative car on connaît assez bien le personnel à partir de 1650.

En 1655, sur 17 membres, la Chambre comprenait seulement 6 aristocrates : les comtes David Ungnad de Weissenwolf, Georges Louis Sinzendorf, François Ernest Mollart, le baron Losinthal, les comtes Jörger et Aichpichl⁶⁵. Les autres conseillers étaient de plus modeste origine et, si quatre ou cinq d'entre eux étaient nobles, ils devaient l'anoblissement à leur fonction, comme par exemple Clément de Radolt ou Jean Putz d'Adlersturm ou par la suite un Gattermayr qui en 1665 était secrétaire de la Chambre des Comptes et à sa mort, 13 ans plus tard, conseiller de la Chambre et chevalier d'Empire⁶⁶. L'anoblissement par la fonction n'avait rien d'étonnant, mais n'élevait guère socialement le bénéficiaire si ce dernier n'achetait pas une terre et n'était pas admis dans un ordre ; ce qui l'est plus, c'est que d'authentiques aristocrates aient accepté de s'occuper d'affaires d'argent.

Prenons le cas du conseiller Mollart. Son bisaïeul Louis-Guillaume était venu s'établir en Autriche en 1490. Son grand-père Pierre avait été fait chevalier d'Empire en 1571 et son père Ernest, conseiller d'État de Rodolphe II, avait été maréchal de la Cour de l'empereur Mathias⁶⁷. Pourtant le fils d'un si important personnage, élevé à la dignité de comte d'Empire ne dédaignait pas administrer les finances de son maître. Bien mieux, on retrouve régulièrement à la Chambre des Comptes un Starhemberg, représentant d'une des familles de Basse-Autriche qui appartenaient à l'Ordre des seigneurs avant l'arrivée de Rodolphe de Habsbourg. En 1665 Jean-Louis de Starhemberg était conseiller de la Chambre et un autre Starhemberg Thomas Gundacker est devenu conseiller de la Chambre en 1699⁶⁸.

En 1699, la proportion des aristocrates demeurait sensiblement la même qu'en 1655. Sur 19 conseillers, la Chambre comprenait 8 représentants de familles aristocratiques : les comtes Starhemberg, Halleweil, Brandeis, Buquoy, Mollart, Auchpichl, Caraffa et Volckra. Le comte Albert de Buquoy était l'un des plus riches propriétaires de Bohême du Sud, puisqu'en 1699, il possédait à lui seul 1 145 unités fiscales, soit près de 2 % de toute la superficie cultivable du pays. Il appartenait à une maison originaire des Pays-Bas⁶⁹ et qui s'était implantée en Bohême pendant la guerre de Trente Ans. Cette famille était tout

65 *Hofkammer Expedition*, HKA Vienne, *Hofzahlamtsbuch* 101, 1655.

66 Charles Louis Gattermayr était conseiller depuis 1671 et trésorier de la Cour, testament du 2 juillet 1678.

67 Henry F. Schwarz, *The Imperial Privy Council in the Seventeenth Century*, Cambridge (Mass.), Harvard UP, 1943, p. 303. La mère de François Ernest était une Kollonich.

68 *Hofkammer Expedition*, HKA Vienne, *Hofzahlamtsbuch* 142, 1699.

69 Testament du comte Ferdinand Bucquoy, camérier de l'empereur et colonel d'un régiment espagnol, 22 janvier 1685, HHStA, Vienne, ÖLMA, *Testamente* B 13, carton 3.

à fait représentative des mutations accomplies dans ce pays après la Montagne Blanche. Buquoy, général de l'empereur Ferdinand II, avait reçu en récompense des domaines confisqués aux rebelles. Famille de soldats, les Buquoy ne dédaignaient pas un emploi dans l'administration des finances. De même, un Caraffa, qui appartenait à l'illustre maison napolitaine, a accepté le poste de commissaire général et un siège à la Chambre des Comptes. Ces emplois avaient contribué à l'enrichissement spectaculaire de ce même Caraffa. Il ne s'agissait pourtant pas du hasard des carrières puisque nous retrouvons sur six aristocrates, trois familles dont un représentant siégeait à la Chambre des Comptes au début de la période, un Starhemberg, un Mollart et un Aichpichl. Seules manquent les familles Weissenwolf et Breuner, mais le comte Siegfried Christophe Breuner venait de mourir dans la charge de président de la Chambre. Bien mieux si les aristocrates se sont fait réserver 5 sièges sur 10 à la Chambre des Comptes lors de la réforme de 1681, l'ordonnance sanctionnait une situation de fait et n'était pas une innovation⁷⁰. Ce texte, qui a représenté une victoire des conservateurs, montrait le prix que les aristocrates attachaient au système collégial et au contrôle des finances impériales. On retrouve parmi les conseillers une majorité de « grands noms » par rapport aux techniciens, puisqu'un Trauttmansdorf (Georges Sigismond) remplaçait un autre Trauttmannsdorf (Jean Sigismond) et qu'on y rencontrait un Pötting (Sébastien, cousin de François Eusèbe, l'ambassadeur de Léopold à Madrid), un Aichpichl (Léonard Gottlieb) et un Conzin (Jean Weickard). Tous appartenaient à des familles profondément enracinées dans le terroir autrichien. Casimir Freschot remarquait en 1705 que les « charges de Conseillers de la Chambre sont les plus recherchées parce qu'elles donnent des moyens prompts et sûrs pour s'enrichir »⁷¹ et il rappelle qu'un grand nombre de belles maisons de Vienne a été construit par ces conseillers. En fait les aristocrates étaient partout et contrôlaient le gouvernement central, « la manière la plus commune d'arriver aux charges étant celle de la recommandation de ceux qui possèdent la faveur et l'estime de Sa Majesté Impériale qui sont déjà dans l'emploi et sur lesquels les égards du sang et de l'amitié ont souvent un pouvoir irrésistible, par la honte qu'on a de refuser ces offices aux Parents et aux Amis. Les mariages procurent encore les emplois »⁷².

Les conservateurs profitèrent de la chute de Sinzendorf pour opérer une véritable révolution à l'intérieur de la Chambre des Comptes sous prétexte que le président disgracié l'aurait peuplée d'hommes à lui. Un décret impérial

⁷⁰ *Hofkammer Instruktion*, 1 §, Th. Fellner et H. Kretschmayr, *Die Österreichische Zentralverwaltung*, op. cit., t. 1-2, p. 598.

⁷¹ *Mémoires de la Cour de Vienne*, Cologne, 1705, p° 156-159.

⁷² *Ibid.* Dans la Chambre des Comptes des années 1660, les Jörger, les Weissenwolf, et les Sinzendorf étaient parents.

modifia profondément la composition de la Chambre des Comptes ; non seulement il frappa les conseillers, mais aussi le personnel des bureaux⁷³. Un examen des listes de paie pour les années 1680 et 1683 révèle en effet un changement radical dans le personnel⁷⁴. En 1680, le Conseil comptait 17 personnes, en 1683, il n'en comptait plus que 14. Il s'agissait là d'une faible compression de personnel, sans importance par rapport au changement de titulaires : les trois quarts des conseillers de 1680 (12 sur 17) ont été éliminés. Outre le président, le vice-président, le comte Jean Quintin Jörger, le comte Jean Antoine Losinthal (le financier de Prague), le baron Jean Gabriel von Selb, le baron Jean Maximilien de Seeau, Jean Rascher, le comte Christophe Jean Althan, Jean Didier de Rummerskirchen, Simon de Thomasis, Georges Constantin Grundemann et Jean Guillaume Lueger.

Quatre conseillers seulement ont survécu à la purge de 1681 : les comtes Siegfried Christophe Breuner et Jean Sébastien Halleweil, Pierre Bonaventure de Crollanza et Jean Léopold Constanz de Vestenburg. Le cas du baron Augustin de Mayernberg est tout à fait intéressant. Conseiller à la Chambre des Comptes, il apparaît dans les listes en 1675, mais pas en 1680. Aurait-il eu un différend avec le président et aurait-il pris la tête de l'opposition ? Le baron Mayernberg n'était pas un modeste officier de finances, mais un chevalier du Saint-Empire, conseiller de la Chambre depuis 1665⁷⁵ et diplomate à la Cour de Pologne à partir de 1665⁷⁶. Mayernberg avait pris la tête des conservateurs pour défendre la collégialité et les droits des Ordres.

Le clan conservateur, pétri d'esprit juridique et incapable de critiquer les vrais vices du système, se débarrassa des alliés et des clients de Sinzendorf, son parent le comte Jean Sigismond de Trautmansdorf, mais surtout d'une série d'hommes nouveaux comme Jean Raschner, Simon de Thomasis, Jean Didier de Rummerskirchen, Georges Constantin Grundeman et Jean Guillaume Lueger. Le cas de ce dernier est tout à fait caractéristique. En 1665, il était contrôleur du trésorier-payeur de la Cour. Il était donc déjà un homme de Sinzendorf, puisque le trésorier-payeur exécutait les ordres du président. En 1674, il l'a fait nommer trésorier des guerres avec le titre de conseiller impérial et, en 1680, Lueger venait d'être nommé conseiller de la Chambre pour seconder Sinzendorf au niveau de l'exécution.

⁷³ *Theatrum Europaeum*, t. XII, p. 288.

⁷⁴ HKA Vienne, *Hofzahlamtsbücher* 124 et 127.

⁷⁵ *Augustin des Heyligen Romischen Reichs freyherrn von Mayrnherg. Herr auff Hermannsdorff. Briickelstorff... der Rom. Kays. Mayt Hoffcammerrath*, HHStA, Vienne, ÖLMA, *Testamente*, carton 22 (M 50), 30 septembre 1686.

⁷⁶ *Gschäftl an Hofzahlamt* du 17 janvier 1665. Décision impériale en Conseil privé du 12 janvier 1665, SÛA Prague, Fonds CDKM, 1665/1, janvier.

Les conseillers de la Chambre étaient choisis en raison de leur fortune initiale et, si Starhemberg a été nommé président, en 1703, c'est parce qu'il disposait d'une grosse fortune et d'un important crédit personnel ; de même de nombreux financiers ont accédé à un emploi de conseiller en raison de leur fortune. En 1699, la Chambre de Bohême est entièrement composée d'aristocrates. Ainsi se trouve confirmée une des thèses les plus intéressantes de l'historien Bidermann : l'unité de la Monarchie se trouvait réalisée par la formation d'une aristocratie de Cour, dans laquelle se fondaient les grandes familles des pays tchèques et allemands⁷⁷, qui furent rejointes sous Marie-Thérèse par les grandes familles hongroises.

Le poids des aristocrates dans le gouvernement était d'autant plus lourd qu'ils avaient concentré dans leurs mains l'essentiel de l'activité économique ; non seulement ils possédaient les terres de leur patrimoine, mais ils disposaient de la fortune foncière de l'Église, puisque les chapitres ecclésiastiques leur étaient réservés ; en Bohême c'est donc près de 80 % des terres cultivables qui étaient entre leurs mains⁷⁸ et qui leur fournissaient de substantiels revenus. En outre, par suite du déclin des villes royales, ils étaient les véritables patrons de l'industrie qui s'était développée à la campagne et dans les villes soumises à leur autorité. Finalement ce sont eux qui ont profité de l'essor économique postérieur à 1683⁷⁹, en attendant le timide essor de la bourgeoisie à la fin du XVIII^e siècle. Ils payaient relativement très peu d'impôts et en même temps ils étaient, s'ils le désiraient, les créanciers de l'empereur. On peut donc se demander quelle a été la politique « sociale » de ce dernier en face d'une puissance économique et politique si considérable. L'empereur s'est-il résigné au maintien d'une dyarchie dont l'équilibre penchait de plus en plus en faveur des aristocrates ou a-t-il cherché au contraire à réduire leur pouvoir ?

Le personnel subalterne

La progression des effectifs des bureaux avait été lente mais régulière au cours du demi-siècle considéré. Il convient de remarquer deux faits : d'une part les secrétaires étaient en proportion beaucoup plus nombreux dans les bureaux, 10 %, des effectifs en 1655, plus de 20 % en 1699 ; d'autre part l'augmentation des effectifs avait été stoppée en 1694 par le cardinal Kollonich,

Heureusement, en 30 ans, la quantité des affaires traitées n'avait augmenté que de 24 %, car les affaires de peu d'importance concernant la gestion du personnel n'avait pas progressé dans les mêmes proportions que les affaires concernant la

77 H. J. Bidermann, *Geschichte der österreichischen Gesamt-Staats-Idee, 1526-1804*, op. cit.

78 *Catastrum des Königreichs Böhmeim*, f° 68, HHStA, Vienne, ms. W 996.

79 Victor-Lucien Tapié, *Monarchie et Peuples du Danube*, op. cit., p. 141-145.

gestion ou les négociations relatives au crédit : le nombre des emprunts avait quadruplé entre 1660 et 1694. En gros, on peut donc affirmer que la gestion de la Chambre avait augmenté en efficacité sans augmentation déraisonnable des effectifs, preuve d'une bonne gestion au niveau de la bureaucratie. C'était au niveau de la direction qu'il fallait opérer une réforme, car la réduction de l'effectif des conseillers, opérée en 1657, avait été éphémère, exactement comme la réduction des effectifs du Conseil privé. En fait la réduction du nombre des conseillers était contraire à l'esprit du gouvernement aristocratique. Mais certains esprits se rendaient compte que le système fonctionnait à la limite de ses possibilités et que seule la création de commissions concilierait le respect des principes de la collégialité et un souci élémentaire d'efficacité. De même le maintien de structures collégiales posait un problème de coordination entre les conseils compétents parce que la Chambre des Comptes n'était pas comparable à un moderne ministère des Finances et que les problèmes budgétaires relevaient des chancelleries et du Conseil de la Guerre tout autant que de la Chambre elle-même.

La compétence du personnel des bureaux et des titulaires d'offices à l'échelon local ne semble pas en cause. Les secrétaires, les comptables et les employés de la Chambre, les conseillers des différentes chambres, les receveurs des principaux fonds du domaine (*Cameralia*) avaient une formation pratique, de caractère empirique, que résumait assez bien ces manuels à l'usage des conseillers de la Chambre. Certains avaient reçu au préalable une formation juridique, comme le conseiller Selb ou de nombreux aristocrates qui s'inscrivaient un ou plusieurs semestres dans une faculté de Droit. Le plus souvent il s'agissait de marchands qui avaient la pratique des affaires et qui connaissaient le maniement de l'argent. Tout officier installé dans sa charge recevait une instruction calquée généralement sur celle de son prédécesseur. Il n'y avait donc pas de problème de formation. Parce que les conseillers passaient généralement plusieurs années dans des emplois subalternes, ils connaissaient les problèmes, ou tout ou moins la routine de la gestion. Avec du travail et de l'application, ils pouvaient assurer l'essentiel. En revanche la direction de la Chambre, lorsqu'elle était entre les mains de conservateurs, manquait de dynamisme et d'imagination.

Un mémoire du début du XVIII^e siècle révèle la toute-puissance des secrétaires qui laissaient traîner les dossiers et présentaient des rapports dont les conclusions n'étaient même pas discutées en séance plénière. Ils imposaient en fait leurs décisions à la Chambre des Comptes qui était gouvernée par la bureaucratie anonyme. La différence essentielle entre un conseiller et un secrétaire était que ce dernier n'avait pas de droit de vote lorsque le Conseil délibérait. Mais tous deux assistaient aux séances, y compris aux conférences où la Chambre était représentée. Le secrétaire était chargé de prendre des notes, de rédiger les procès-verbaux et de lire les rapports qui avaient été préparés

pour la séance⁸⁰, de sorte qu'il n'était pas vraiment associé au pouvoir si les affaires étaient discutées en séance par le Conseil. Mais la Chambre comprenait aussi des techniciens, qui avaient bénéficié d'une promotion. Cette pratique, inaugurée au xv^e siècle, se poursuivit après 1620⁸¹ et contrairement à ce qui se passait au Conseil aulique ou dans les chancelleries, les « techniciens » avaient une formation plus pratique et économique que juridique. La connaissance de la comptabilité, des problèmes de change et de gestion leur était plus utile que celle du droit romain. Leur science était d'ailleurs résumée dans un manuel des années 1670, dont nous avons conservé plusieurs exemplaires⁸².

150

C'est pourquoi il arrivait fréquemment à des gens comme les conseillers Albrecht et Mayer de provenir du personnel subalterne. Jean Ferdinand Albrecht apparaît en 1665 comme rédacteur. Ces officiers traitaient les dossiers et préparaient les textes sur lesquels secrétaires et conseillers travaillaient. Dix ans plus tard, Albrecht a été promu secrétaire de la Chambre, poste qu'il a occupé jusqu'en 1681. Nommé conseiller, il obtint alors l'anoblissement à titre personnel⁸³. Un de ses parents, probablement son fils, lui succéda à la Chambre des Comptes : François Gottlieb von Albrecht était secrétaire de la Chambre des Comptes en 1690 et fut promu conseiller en 1699⁸⁴. Toute aussi caractéristique fut la carrière de Jacques Mayer. De 1659 à 1663, il était secrétaire du conseiller Richthausen, baron de Chaos, qui lui légua 500 florins dans son testament. À cette date Mayer était comptable à Banska Bystrica, poste qu'il occupait toujours en 1668. Avec son maître Richthausen, il était à l'origine de recherches techniques pour améliorer le rendement des mines de Hongrie. Il y avait investi une bonne partie de sa fortune et quand il mourut il était propriétaire d'une mine (le *Bergsee grub*), le monopole de la Chambre de Kremnica s'étendant seulement à la vente des produits de la mine. Malgré ses intérêts en Haute-Hongrie, Mayer accepta de venir à Vienne comme secrétaire de la Chambre, où l'on utilisa probablement ses compétences en matière d'exploitation et d'administration des mines. En 1681 il fut nommé conseiller et il occupa ce poste jusqu'à sa mort en 1693. Il

80 En 1680, Rumerskirchen, secrétaire de la Chambre, venait d'être nommé conseiller. Il fut rétrogradé au poste de secrétaire, qu'il occupera jusqu'en 1699, date à laquelle il fut à nouveau conseiller de la Chambre des Comptes. HKA, *Hofzahlamtsbücher*.

81 Rapport de fin de mission du nonce Carlo Caraffa : « *Li ministri della Camera Aulica non sono persane di gran stima. mà piu tosto intelligenti de datii. appalti e case simili* ». Voir aussi Friedrich Tezner, *Die landesfürstliche Verwaltungsrechtspflege in Österreich vom Ausgang des 15. bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts*, Wien, A. Hölder, 1898-1902.

82 Ceux-ci se trouvent en général à la Bibliothèque nationale autrichienne. Ils sont le plus souvent rédigés en allemand, parfois même en italien, et nous utilisons le plus souvent le manuscrit 14 466. Nous pensons que l'initiative d'un tel manuel appartenait à Clément de Radolt, directeur de la Chambre des Comptes sous Ferdinand III.

83 HKA Vienne, *Hofzahlamtsbücher* 110, 119, 24 et 127. Nous n'avons pas de renseignement sur sa fortune, ni sur ses origines géographiques.

84 HKA Vienne, *Hofzahlamtsbücher* 135 et 142.

laissait une belle fortune, outre la mine, des immeubles à Banska Bystrica et 25 000 florins en argent liquide⁸⁵.

Le personnel de la Chambre hongroise était recruté dans la noblesse du pays. Le président était nommé par le roi ce qui permit d'imposer le cardinal Kollonich en 1671, en remplacement du comte Zichy. Très controversé pour sa politique de Contre-réforme et son ingérence dans l'administration des villes royales, Kollonich fut critiqué par la diète de 1681 et il démissionna en 1684. Sa mission avait revêtu un caractère essentiellement politique et Kollonich usa de tout son pouvoir pour mener une politique active de Contre-Réforme et qu'il réussit à faire l'unanimité des Hongrois contre sa personne⁸⁶. Son style brutal déplut comme sa manière de gérer. Dans son rapport de 1679, le conseiller Selb l'a violemment critiqué, parce qu'il administrait la Chambre de Presbourg sans mettre ses subordonnés au courant et sans jamais donner d'explication à la Chambre des Comptes, même quand elle les lui demandait. Il laissait les affaires dans la plus grande confusion⁸⁷. Le président Grassalkovich (1748-1771) était au contraire un financier qui laissa une fortune de 2 millions de florins. Né en 1694 dans une famille d'*armalista*, il avait débuté sa carrière comme avocat. *Personalis* de 1731 à 1748, il soutint activement Marie-Thérèse en 1741 et il succéda au comte Erdödy comme président de la Chambre hongroise. Il fut en même temps fournisseur aux armées pendant la Guerre de Sept ans, ce qui lui permit de s'enrichir et d'acheter de vastes domaines.

La Chambre hongroise comprenait, en 1662, 5 conseillers et 18 officiers de moindre importance.

L'ADMINISTRATION DES ÉTATS

Il nous faudra d'ailleurs faire encore une différence entre Pays héréditaires et royaume de Hongrie. Dans les Pays héréditaires, il y avait outre les commissaires élus par la diète des officiers des États chargés du travail administratif, qui supervisaient le travail des officiers seigneuriaux. En Hongrie, tandis que la perception des *Cameralia* relevait de l'administration royale, la levée de l'impôt direct et celles des contributions étaient du ressort des comitats⁸⁸.

85 HHStA, Vienne, ÖLMA, *Testamente*, carton 5-C/2, Freyherr von Chaos et carton 22/M 62, du 27 juillet 1693 ; Jacob Theobald Mayern, HKA, *Gedenkbuch* 428 et *Hofzahlamtsbücher* 119, 124 et 127.

86 La diète de Sopron demanda son renvoi. *Gravamina*, art. 7. Le roi voulait sauver la face et refusa de le renvoyer, mais il l'éloigna. Son départ ne fut ratifié qu'en 1684.

87 À propos des comptes des années 1676 à 1678, J. G. von Selb, *Guetchten*, 1679, HKA Vienne, ms. 204, f° 6.

88 G. Ember, *Az újkori magyar közigazgatás története, Mohácsiól a török kiűzéséig*, op. cit., chap. V, « A rendi hivatalok », p. 517-590. J. Bérenger, *Les Gravamina. Remontrances des Diètes de Hongrie de 1655 à 1681. Recherches sur les fondements du droit d'État*, op. cit., p. 61-71.

Très tôt, le besoin d'une délégation permanente s'était fait sentir, à la fois pour maintenir une certaine continuité entre les sessions et pour contrôler la levée de la contribution votée par l'assemblée. Les commissaires des États apparaissent en Styrie comme en Basse-Autriche dès le début du xvi^e siècle. En Styrie, les commissaires étaient à l'origine au nombre de quatre, élus pour quatre ans parmi le clergé, l'Ordre des seigneurs et celui des chevaliers. Au cours du xvi^e siècle ils passèrent à cinq et furent alors renouvelés un par un, à raison d'un commissaire nouveau pour un ancien ; la présidence de la commission était totalement indépendante des autorités princières⁸⁹. En Basse-Autriche, les commissaires étaient au nombre de six, chaque ordre « supérieur » (clergé, chevaliers, seigneurs) élisant deux représentants. La durée du mandat qui était d'un an à l'origine⁹⁰ fut prolongée pour assurer une certaine continuité. La commission fut réorganisée par l'ordonnance de 1627, afin d'éliminer la représentation des Luthériens en tant que tels et ne toléra plus leur présence qu'à titre individuel, alors que les Luthériens avaient dominé la commission de 1580 à 1620⁹¹. Bien qu'ils fussent membres des Ordres, les commissaires étaient substantiellement rétribués, ce qui montre l'importance du travail qu'ils fournissaient. Ils recevaient chacun 3 000 florins par an⁹², traitement considérable puisqu'à la même époque un conseiller d'État ne recevait que 1 200 florins, et d'autant plus intéressant qu'il semble avoir été régulièrement versé.

La tâche des commissaires était essentiellement financière, même si ceux-ci « avaient à représenter les États dans tous les domaines⁹³ ». Ils répartissaient les contributions entre les membres des États, rédigeaient la patente fiscale⁹⁴ et les feuilles d'impôt individuelles⁹⁵. Ils avaient donc à tenir à jour les rôles de l'impôt. Ils liquidaient tous les comptes, qu'ils présentaient sous forme d'un rapport annuel d'activité, au début de la session de la diète.

Administrateurs, les commissaires étaient aussi juges, car ils étaient chargés du contentieux en matière fiscale ; ils recevaient toutes les plaintes des États en matière d'impôt, mais une décision controversée était recevable en appel, lors

89 F. von Mensi, *Geschichte der direkten Steuern in Steiermark*, op. cit., p. 52.

90 E. C. Hellbling, « Die Ständische Verfassung », art. cit., p. 262.

91 Viktor Thiel, « Die katholischen und protestantischen Stände Nieder-Österreich im 17 Jahrhundert », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder-Österreich, nouvelle série*, t. II, Vienne, 1903, p. 167-323.

92 A. F. Pribram, « Die Nieder-Österr. Stände », loc. cit.

93 Instruction du 14 janvier 1528 (Steirische Landtagsakten), citée par F. von Mensi, *Geschichte der direkten Steuern in Steiermark*, op. cit., p. 53.

94 Modèle de patente fiscale publié par le président et les commissaires du duché de Styrie à Graz le 3 mars 1640, conformément aux conclusions de la diète du 7 novembre 1639, *ibid.*, p. 460-461.

95 Modèle de feuille d'impôt publié par le président et les commissaires du duché de Styrie à Graz le 3 mars 1640, en application de la patente fiscale de même date, *ibid.*, p. 463-464.

de la session plénière de la diète. Enfin, les commissaires étaient chargés de faire rentrer les arrérages et d'introduire les procédures de saisie contre les membres des États négligents, insolvables ou récalcitrants⁹⁶.

En Basse-Autriche, il existait, à côté des commissaires, un bureau de la diète qui apparaît, lui aussi, au début du XVI^e siècle et qui s'occupait d'affaires moins pressantes que les questions financières. Le bureau préparait les travaux de la session et rédigeait les rapports destinés à la diète, Il était composé de membres des trois Ordres⁹⁷. Toutefois dans les actes postérieurs à 1650, on distingue mal le bureau des commissaires des États, car ils signaient conjointement les rapports, en particulier le rapport rédigé en fin de session, après la clôture par le souverain, qui proposait le montant de la contribution pour l'exercice financier⁹⁸. En 1667, un mémoire concernant le rapport de la Commission des Comptes des États donne, exceptionnellement, la liste des membres des commissions (commissaires et bureau réunis). Elles comprenaient : pour le clergé : Valentin, abbé de Melk, Grégoire, abbé de Gottweig, Clément, abbé de Heiligenkreuz, Stéphane, prévôt du chapitre de Saint-André et Ezechiel Louis, prévôt du chapitre d'Eisgarn ; pour l'Ordre des seigneurs : le comte Ferdinand Herberstein, le comte François Maximilien Mollart, le comte Léopold Kollonich, chevalier de Malte, le baron Ernest Fünffkirchen et le comte Othon Félicien de Heissenstein ; pour l'Ordre des chevaliers : Siegfried, sieur de Khornfaill, Christophe Ferdinand Fernberger et Ernest Albert d'Oppel. La présidence était assurée par le maréchal de Basse-Autriche, le comte Abensperg und Traun⁹⁹ qui avait été nommé par l'empereur Ferdinand III en 1651.

Ce petit groupe, dont les représentants des villes étaient exclus, dirigeait la diète, qui ratifiait ses propositions. La commission qui intervenait dans les instants décisifs apportait des solutions concrètes à des problèmes précis. Elle présentait un rapport d'activité au début de la session ; elle se prononçait sur les demandes faites par la Chambre des Comptes, qu'elle ne se gênait pas pour rejeter, et enfin elle fournissait le rapport qui servait à établir la patente fiscale et à confectionner les feuilles d'impôt individuelles. Il est d'ailleurs significatif que sur les 14 membres de la commission (commissaires des États et bureau de la diète) 6 appartiennent à l'Ordre de seigneurs, 5 au clergé et 3 seulement à l'Ordre des chevaliers, et que, par conséquent, une forte majorité se dégage en faveur des grands propriétaires fonciers, laïcs ou ecclésiastiques.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 53-55.

⁹⁷ E. C. Hellbling, *Österreichische Verfassungs- und Verwaltungsgeschichte, ein Lehrbuch für Studierende, op. cit., loc. cit.*

⁹⁸ Vienne, Landtag, 20 août 1665, NÖLA, Landtagshandlungen, carton 47.

⁹⁹ *Gutachten der Herrn Verordneten und Ausschuss über des loblichen Raith Gollegy 1666. Jährigen Amtsrelation.* Vienne, 17 juillet 1667, NÖLA, Vienne, *Landtagshandlungen*, carton 47.

Qui étaient ces commissaires ? Nous ne savons pas grand chose des représentants des chevaliers Khornfaill et Opper, qui appartenaient à d'anciennes familles du pays et qui suivaient régulièrement les sessions de la diète. Le comte Mollart a fait une carrière aulique, mais une vraie carrière politique très brillante¹⁰⁰. Le comte Othon Heissenstein, bien qu'il fût apparenté aux meilleures familles de Bohême (sa femme était née Kollowrat, sa belle-sœur une comtesse Würben), ne semble pas, lui non plus, avoir fait une carrière brillante puisqu'il était seulement juge au tribunal de Basse-Autriche¹⁰¹. D'autres membres de la commission étaient des soldats. En 1663, Christophe Ferdinand Fernberger était colonel dans l'armée impériale¹⁰². Le baron Ernest Fünffkirchen avait une position importante à la Cour, puisqu'il était chambellan et capitaine des gardes de l'empereur. Il possédait un majorat d'une valeur de 30 000 florins, qui comprenait les seigneuries d'Anger et de Leopoldsdorf¹⁰³. Il était en outre apparenté, par sa femme, née Slawata, aux meilleures familles de Bohême.

154

Le président de la commission est celui qui a le mieux réussi parmi ces militaires puisqu'il était membre du Conseil de la Guerre depuis 1655 et conseiller d'État depuis 1663. Le comte Abensperg-Traun descendait d'une famille attestée en Autriche depuis le XI^e siècle et l'ancienneté du nom lui permettait d'exercer sans difficulté ses fonctions de maréchal de la noblesse, ce qui ne l'avait pas empêché d'épouser une nièce par alliance du vice-chancelier Khurtz¹⁰⁴. Il atteignit le sommet de sa carrière en 1668, au moment de la mort du prince Hannibal de Gonzague, puisqu'il devint vice-président du Conseil de la Guerre et colonel commandant la garde de Vienne, mais il mourut quelques semaines après, au cours d'un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette¹⁰⁵. Le comte Ferdinand Herberstein appartenait lui aussi à une nombreuse et importante famille autrichienne et sa carrière politique fut consacrée, en 1687, par une nomination de conseiller d'État¹⁰⁶.

Le personnage le plus brillant de l'équipe était évidemment le jeune comte Léopold Kollonich, alors chevalier de Malte, qui sera plus tard président de la Chambre hongroise et président de la Chambre des Comptes de Vienne, mais

¹⁰⁰ NÖLA, *Sankt-Pölten Landtagshandlungen*, carton 47, liasse 1667 ; H. F. Schwarz, *The Imperial Privy Council in the Seventeenth Century*, *op. cit.*, p. 303.

¹⁰¹ Ces renseignements proviennent du testament de son épouse : Maria Polixena, HHStA, Vienne, OLMA, *Testamente*, carton 12 H 46, 21 août 1667.

¹⁰² Il obtint, le 19 janvier 1663, un sauf-conduit pour du vin, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 427.

¹⁰³ Testament d'Ernst Johann von Fünffkirchen, HHStA, Vienne, OLMA, *Testamente*, carton 8, F. 30, 12 août 1684.

¹⁰⁴ H. F. Schwarz, *The Imperial Privy Council in the Seventeenth Century*, *op. cit.*, p. 199.

¹⁰⁵ Grémonville au roi, Vienne 22 novembre 1668, AE Paris, CP Autriche, vol. 31, f° 273. Il fit de la seigneurie de Petronell un majorat en faveur de son fils Ferdinand, HHStA, Vienne, OLMA, *Testamente*, carton I, A 110.

¹⁰⁶ *Theatreum Europaeum*, t. XIII, p. 99

aussi cardinal de la Sainte Église romaine et Primat de Hongrie. Il appartenait à une famille originaire de Croatie, qui y possédait le château de Kollograd dès le XIII^e siècle. Son arrière grand-père, Gabriel, soldat au service des Habsbourg, était venu s'établir en Basse-Autriche, où il obtint l'incolat. Son grand-père, Georges Siegfried, et son père, Ernest, embrassèrent la carrière des armes. Par ses deux mariages, Ernest Kollonich devint riche. Sa première femme, Sabine Éléonore de Sondernforf, lui apporta en dot la seigneurie de Kirchberg estimée 137 105 florins en 1607. Il avait obtenu l'incolat en Hongrie, en 1604, et il se convertit au catholicisme en 1619. Désormais les Kollonich seront des catholiques zélés ; le petit Léopold fut baptisé par le cardinal Pazmany, le 4 novembre 1631, à Komorn, dont son père était gouverneur. D'abord page du futur Ferdinand IV, puis élève des jésuites, il se destinait à la carrière des armes, il fut embarqué à 20 ans sur les galères de Malte, où il se distingua par son courage au cours de plusieurs campagnes en Méditerranée. Rentré en Autriche en 1657, il obtint la commanderie de Mailberg en Basse-Autriche et celle d'Eger en Bohême. À Mailberg il remit en état des domaines mal exploités, et c'est à ce titre qu'il fut élu commissaire par l'Ordre des seigneurs en 1665. Tandis qu'il poursuivait ses études de théologie à l'université de Vienne, il s'initia aux secrets de l'administration des finances et en quittant la commission des États de Basse-Autriche, Kollonich n'ignorait plus rien des problèmes fiscaux¹⁰⁷.

La commission compte peu de membres exerçant des responsabilités dans les conseils du gouvernement, sauf le comte Abensperg Traun. En revanche, les commissaires sont apparentés aux grandes familles d'Autriche et ils sont par là même, peu enclins à trahir les intérêts des grands propriétaires fonciers, même s'ils sont de fidèles sujets de la Maison d'Autriche. Ce petit groupe est assez représentatif des positions politiques des États dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Ni opposition de principe, ni obéissance inconditionnelle, mais discussion serrée de points précis, concernant des intérêts matériels, telle nous paraît être l'attitude fondamentale des États à cette époque. C'est pourquoi seule une étude minutieuse des discussions en matière fiscale nous permettra de cerner exactement les limites de cette opposition.

Les États de Basse-Autriche possédaient leur propre caisse avec un budget autonome. Ils encaissaient les impôts qu'ils avaient votés et les versaient au souverain, auquel ils accordaient, moyennant le paiement d'intérêts, des avances ou « anticipations » sur les contributions. Techniquement il était facile aux Ordres de Basse-Autriche de répondre aux sollicitations de la Chambre. Ils faisaient une avance sur les contributions qu'ils percevaient à l'automne ou au courant de l'hiver suivant. Cependant, pour éviter les abus et la mainmise

107 Josef Maurer, *Cardinal Leopold Graf Kollonitsch*, Innsbruck, Rauch, 1879.

de la Chambre sur ces fonds de roulement, la diète décréta en 1656 que les commissaires financiers ne pourraient accorder d'anticipation sans son accord préalable¹⁰⁸. Si, avant 1690, elle accorda aisément des anticipations importantes à la Chambre des Comptes¹⁰⁹, son attitude changea parce qu'elle supportait le service d'une dette de plus en plus lourde, correspondant à la garantie des emprunts qu'elle avait accordés. Elle paya 11 214 florins d'intérêts et d'amortissements pour la seule année 1696¹¹⁰.

Parce qu'en Bohême et en Moravie, les sessions de la diète duraient plusieurs mois, on ne tenait des séances plénières qu'au début et à la fin de chaque session. Pour la répartition et la perception des impôts votés par la diète, celle-ci nommait des receveurs généraux qui constituaient une commission de 4 personnes élues pour 2 ans, à raison d'une commission par ordre. Ainsi, en 1678, les receveurs étaient, pour le clergé : Jean Maurer, abbé de Saint-Nicolas de Staré Mesto ; pour l'Ordre des seigneurs : Jean Wenceslas Nowohradsky, comte Kolowrat, gouverneur de Staré Mesto et juge à la cour d'appel de Prague ; pour l'Ordre des chevaliers : Jean-Pierre Hubnitz von Mannesdorff ; pour les villes, chaque cité pragoise désignait à tour de rôle un membre de son magistrat (c'était le régime de l'*alternativa*)¹¹¹. Les États de Bohême votaient leur budget chapitre par chapitre, en affectant des ressources particulières à chaque dépense, y compris les frais occasionnés par l'administration des États, de sorte que la tutelle financière était beaucoup plus étroite en Bohême qu'en Autriche ou en Styrie. Les commissaires des États ne disposaient pas de la même autonomie qu'en Basse-Autriche. Leurs activités étaient soigneusement révisées deux ans plus tard par une commission de contrôle de 8 membres, à raison de deux représentant de chaque Ordre. En 1680, on a nommé pour le clergé : Hyacinthe Hofmann, abbé de Strahov, et Jean Wenceslas Klimesch, doyen de Saint-Pierre et Paul à Vysehrad ; pour l'Ordre des seigneurs, le comte Jean Joachim Slawata et le comte Ignace Charles Sternberg ; pour l'Ordre des chevaliers, Ferdinand Christophe von Schindlern et Wenceslas Sylvester Smertschka von München ; pour l'Ordre des villes, Michel Termann, échevin de Nové Mesto et Ferdinand

108 NÖLA, *Ständische Akten, Protokoll*, 1656.

109 Récapitulons brièvement : en 1657, 50 à 60 000 florins ; en 1662 : 100 000 florins ; en 1670 : 40 000 florins ; en 1672 : 42 200 florins ; en 1673 : 30 000 florins ; en 1675 : 120 000 florins ; en 1676 : 70 000 florins ; en 1680 : 125 000 florins. Renseignements dispersés dans les Actes de la diète de Basse-Autriche, dans les liasses correspondant aux années, NÖLA, *Landtagshandlungen*, cartons 43, 45, 47-52.

110 Rapport de la commission exécutive financière aux Ordres du 22 septembre 1696. Remboursement des intérêts et emprunts, *ibid.* carton 54, liasse 1696.

111 SÚA Prague, *Artikulové Sněmovni*, carton 1677-94, 1678, « Von einer Deputation zu Aussarbeitung des allergnädigist proponirten Accisenwerckhs ». Jean Wenceslas Nowohradsky, comte Kollowrat, sera à nouveau désigné en 1663, *ibid.*, diète 1663.

Lederer, juge royal de Mala Strana¹¹². Leur tâche était simple en principe. Ils prenaient les comptes fournis par les receveurs généraux pour les étudier et y rechercher les éventuelles erreurs et après justification des receveurs généraux, ils rendaient compte de leur mission à la diète lors de la session suivante.

Les États de Bohême et de Moravie possédaient également des commissions que l'on nommait bureau, qui étaient chargées d'exécuter les décisions de la diète, mais dont les attributions étaient beaucoup moins étendues que celles des commissions exécutives de Basse-Autriche ou de Styrie. En effet, parce que les États nommaient une commission spéciale pour chaque tâche particulière, le rôle des commissaires se trouvait singulièrement réduit. Ils étaient au nombre de huit, à raison de deux commissaires par ordre. En 1655, on a désigné pour le clergé, l'abbé de Strahov et Rodolphe Rodera von Feldburg, prévôt du chapitre d'Alten Bunzel ; pour l'ordre des seigneurs, Maximilien Valentin, comte Martinitz, membre du Conseil de lieutenance et Alexis Ferdinand Wratisslaw de Mitrowitz, président de la Chambre de Bohême ; pour l'ordre des chevaliers, Jean-Guillaume de Gersdorff, vice-burgrave de Bohême et Wenceslas Korzensky von Tereschall ; pour l'ordre des villes, Simon Kuttnaver et Severin Lanotschad¹¹³.

Enfin, tout projet de réforme ou toute question mise à l'étude entraînait la nomination d'une commission spéciale. Toute proposition de modification du régime fiscal était renvoyée en commission, ce qui permettait de maintenir la contribution foncière et de refuser tout impôt indirect nouveau, qui semblait désavantageux pour les États. La présence de plusieurs aristocrates dans ces commissions était la plus sûre garantie d'immobilisme. En 1678, la commission d'étude pour l'introduction de l'accise comprenait, sur douze membres, cinq représentants des plus riches familles de Bohême, un Wallenstein (archevêque de Prague), un Sternberg (évêque de Litomerice), deux Kollowrat et un Würben, vice-président de la Chambre de Bohême. Il y a fort à parier que l'opinion des trois députés des villes et des trois chevaliers n'a pas pesé lourd face à celle des aristocrates.

En Basse-Autriche, sous Marie-Thérèse, les travaux de la diète se réduisirent généralement à des réunions du « comité des États », la séance plénière n'ayant plus lieu que pour entendre la lecture des *postulata*, c'est-à-dire des demandes fiscales de la Cour.

Aucune commission élue, dans quelque pays que ce fût, n'aurait pu mener à bien sa tâche sans l'aide d'un personnel de bureau, accoutumé aux tâches

¹¹² SÚA Prague, *Artikulové Snemovni*, carton 1677-94, 1680.

¹¹³ C. Grünberg, *Die Bauernbefreiung und die Auflösung des gutsherrlichbäuerlichen Verhältnisses in Böhmen, Mähren und Schlesien*, op. cit., t. I, p. 109-114 ; « Die Ständische Verfassung und Verwaltung ». Pour les commissaires de 1655, diète de 1659, *Auffnehmung der Ober Steuer Ambts Raittungen*, SÚA Prague, *Artikulové Snemovni*, carton 1658-1676.

administratives, que dirigeait un officier nommé par les États. Ces institutions nous sont malheureusement mal connues, car les archives de Prague ou de Vienne n'ont conservé que des documents fragmentaires à leur sujet. Les trois services essentiels, en Styrie, comme en Basse-Autriche, étaient chargés de la perception des impôts, de la comptabilité et de la perception des arrérages. Les services du receveur général comprenaient, outre le receveur général élu pour quatre ans par la diète, un contrôleur, un procureur et des secrétaires¹¹⁴.

Malheureusement nous connaissons mal l'administration des États, parce que la documentation est fort mince pour la Basse-Autriche et la Bohême. Ce qui est sûr, c'est qu'elle fonctionnait encore au XVIII^e siècle, puisqu'en 1710 chaque officier reçut une nouvelle instruction. Les officiers spécialistes de la fiscalité et de la comptabilité ont pris une part de plus en plus importante dans l'administration des impôts et ils ont joué un rôle considérable dans l'établissement, la répartition et la perception des impôts, même s'ils demeuraient dans une position subordonnée.

158

En Hongrie, cette tâche était dévolue à l'administration des comitats qui s'est développée au XVIII^e siècle. Deux membres de l'équipe dirigeante du comitat, le percepteur (*perceptor*) et le comptable (*exactor rationum*), sont chargés de la répartition entre les seigneuries et de la perception de l'impôt direct. Ces deux fonctions n'apparaissent qu'après la reconquête du pays, avec les grandes réformes fiscales de la fin du XVII^e siècle. Auparavant, la levée des impôts était organisée de façon tout à fait approximative dans les comitats et effectuée soit par les autres officiers du comitat, soit par des officiers de la Chambre hongroise. La mise en place d'une fiscalité organisée en Hongrie a donné naissance à un personnel spécialisé. Si le percepteur est mis en place dès la fin du XVII^e siècle et s'il existe dans tous les comitats sous Marie-Thérèse, le comptable n'apparaît bien souvent qu'après 1760. En 1780, les deux offices sont pourvus dans tous les comitats sans exceptions. Le rôle du percepteur est purement fiscal, il s'occupe de la répartition et de la levée des impôts militaires et domestiques, puis les envoie au comitat, à la Caisse militaire ou au Conseil de lieutenance. Mais son implication directe dans la levée est en réalité limitée par le fait que l'impôt est souvent réparti au niveau des bourgs et des villages par les officiers seigneuriaux. Le percepteur doit travailler en collaboration avec le comptable nouvellement créé, qui vérifie les comptes du comitat et réalise des statistiques concernant les prix, les productions ou le recensement des habitants. D'autre part les commissaires du comitat, qui sont affectés à la gestion des rapports entre les

¹¹⁴ Liste des instructions données à tous les membres du personnel de l'administration des États, le 10 juillet 1710, NÖLA, *Register LC. Excerpte Signatur*, B VI, *Ständische Akten*. Les actes eux-mêmes n'ont pu être communiqués. BN Vienne, ms. 14 446, f° 45-46.

civils et les soldats stationnés sur son territoire, travaillent à la fois sous l'autorité du comitat, et du Commissariat général. Ils sont chargés de répartir les soldats en garnison sur le territoire du comitat, avec l'attribution d'un certain nombre de soldats à tel bourg ou village ; cette tâche est relativement délicate, car les comitats disposent rarement de casernes et les soldats sont logés chez l'habitant. Leurs décisions sont ensuite contrôlées par la diète de comitat. Les commissaires sont aussi chargés de veiller à l'approvisionnement des soldats. Mais au-delà de l'intendance, les commissaires sont chargés de tous les problèmes pouvant survenir entre la population et les militaires, et ils reçoivent notamment les plaintes déposées contre les exactions des soldats.

Les réformes de Marie-Thérèse

Marie-Thérèse a évoqué la situation désespérée où se trouvaient les finances en 1740 dans son « Testament politique » de 1753¹¹⁵. C'est pourquoi elle s'est attachée à la réalisation de sérieuses réformes en 1748, qui furent en partie corrigées par celles de 1765 et montrent les hésitations du gouvernement. Elles permirent un assainissement de la situation et la Chambre des comptes a survécu à cette fièvre de réformes, mais elle n'était plus en 1780 le monstre poussif qu'elle était en 1740. Marie-Thérèse a entrepris après 1748 des réformes qui apparaissent spectaculaires dans le domaine des institutions. Toutefois des concepts vraiment nouveaux en matière d'économie politique et les idées des physiocrates eurent bien du mal à s'imposer.

Les réformes d'Haugwitz ont marqué les esprits même si elles n'ont duré que dix ans. Marie-Thérèse fit adopter les propositions du comte Haugwitz afin d'assurer l'entretien et le financement d'une armée de temps de paix de 108 000 hommes. Originaire de Saxe, Haugwitz commença sa carrière en 1745 en « Silésie autrichienne » (les trois districts de Haute-Silésie que n'avait pas annexés la Prusse), où il retira à la noblesse la perception des contributions votées par la Diète. En 1747, il appliqua une réforme du même type en Carniole et fut appelé à Vienne comme conseiller d'État ; sur ses conseils, Marie-Thérèse imposa en 1749 une refonte totale de l'administration centrale.

Désormais la justice était séparée de l'administration ; les finances étaient confiées à un Directoire, qui était dirigé par Haugwitz, tandis que les Diètes votaient une contribution forfaitaire pour dix ans, destinée à entretenir une armée permanente de 108 000 hommes. Cette réforme, contrairement à ce que l'on a cru longtemps, ne priva pas les États de leurs pouvoirs en matière financière, elles assurèrent simplement des recettes minimales à la Monarchie ;

115 Joseph Kallbrunner (éd.), *Kaiserin Maria-Theresias politisches Testament*, Munich, Oldenbourg, 1952, p. 75.

Haugwitz n'a apporté que la notion de forfait dans la contribution. La réforme de 1749 a brisé le monopole des États en matière de financement et de ravitaillement des armées. Même si le *Directorium in publicis et cameralibus*, la Chancellerie austro-bohême, qui lui succéda, ainsi que le Conseil d'État de 1762 ressemblaient moins à l'administration prussienne que le souhaitait Haugwitz, l'autorité de la Couronne en matière financière fut réaffirmée et le rôle des diètes singulièrement réduit à partir de 1749.

Une administration unifiée des finances pour la Bohême et pour la Hongrie ne fut réalisée que de 1748 à 1761 et s'acheva avec la réforme de Kaunitz, qui redonna à la chancellerie des responsabilités dans la gestion de la contribution. Cette situation fut renforcée par la prétention à l'autonomie financière de la Hongrie, du Milanais et des Pays-Bas autrichiens, ce qui n'empêchait pas la Chambre des Comptes de surveiller les recettes de la chambre hongroise après 1770.

160

Les Diètes, qui perdirent une partie de leurs pouvoirs administratifs, furent plus que jamais dominées par quelques lignages aristocratiques et l'on créa l'embryon d'une bureaucratie, qui se développa peu à peu. Si ces réformes, contestées par l'aristocratie conservatrice et vivement critiquées au sein de la Conférence secrète par Khevenhüller et le clan conservateur, ne se révélèrent pas aussi bénéfiques que leur promoteur l'affirmait, elles permirent néanmoins la création d'une administration d'État et le financement de l'armée. En 1761, les réformes de Kaunitz corrigèrent ce que le système d'Haugwitz avait d'excessif en créant un Conseil d'État chargé de diriger la politique générale.

La réforme de 1761 réactiva la Chambre des Comptes avec une Cour des Comptes pour le contrôle général de la comptabilité. Ludwig Zinzendorf, un féal de Kaunitz, avait préconisé cette réforme dans ses propositions de 1757 et 1759. La centralisation du crédit qui fut opérée en 1763 avait pour but la liquidation progressive de la dette : il n'y aurait plus à l'avenir que des obligations sur les caisses de crédit des États. Zinzendorf réclamait la création d'une part d'une bourse des valeurs pour négocier les fonds d'État et d'autre part d'un fonds d'amortissement, qui épongerait la dette publique selon un plan préétabli. Il faudrait aussi créer une banque sur le modèle de la Banque d'Angleterre. Zinzendorf, très pessimiste, ne voyait dans les périodes de paix que des périodes brèves, intermittentes et pour tout dire exceptionnelles, de sorte qu'il essayait d'organiser les finances publiques pour le temps de la guerre. Son analyse était exagérément pessimiste puisque la Monarchie connut une période de paix d'un quart de siècle entre 1763 et 1788, avec la brève interruption de 1778. La Chambre des Comptes a repris vigueur après la guerre de Sept Ans avec l'union personnelle avec la banque, ces deux autorités ayant même président, le processus étant parachevé par la suppression de la Cour des Comptes. L'arrivée aux affaires de Hatzfeld, un conservateur rival

de Zinzendorf, signifia la fin de la Cour des Comptes qui fut supprimée en 1773, tandis que le comte Ludwig Zinzendorf était relégué dans une sinécure : il fut nommé « ministre d'État pour les affaires intérieures » et il mourut peu de temps avant la fin de la corégence en septembre 1780.

Finalement les États jouaient encore un grand rôle dans le gouvernement de la Monarchie et ils n'étaient pas les zéros que l'on évoque habituellement dans la littérature historique. Les officiers municipaux et seigneuriaux qui étaient leurs employés exécutaient les ordres du gouvernement central, ce qui était une sérieuse limite à l'absolutisme et le grand nombre de décrets publiés après 1763 a compliqué la gestion de l'ensemble, car il fallait assimiler et expliquer à des masses illettrées les nouvelles dispositions législatives.

On est frappé par la permanence des institutions au cours de la période moderne. La Chambre des Comptes qui fut créée pour superviser les administrations financières régionales et locales s'est peu à peu à peu imposée. Une imitation du modèle prussien que l'on croyait plus efficace a été abandonnée au bout de dix ans. La gestion des finances autrichiennes était confiée à une machine complexe qui prenait en compte tous les ministères et qui ne permettait pas le contrôle et la mise en œuvre rapide des ressources.

Si les techniciens et les financiers étaient associés à la gestion des finances, celle-ci demeurait néanmoins l'apanage de l'aristocratie. Elle contrôlait les finances publiques à tous les niveaux et jusqu'au règne de Joseph II, elle répartissait et percevait l'impôt direct. Les diètes ont protégé la noblesse d'une trop forte pression fiscale, quitte à surcharger les paysans entre 1680 et 1780. Leur rôle est demeuré prépondérant et la dynastie a mené un patient combat pour obliger les privilégiés à partager plus équitablement le fardeau fiscal. Mais durant toute la période le système ne pouvait fonctionner sans leur collaboration.

Les aristocrates, qui étaient très attachés au gouvernement collégial, l'ont défendu contre toute mainmise du pouvoir monarchique. Les provinces ont également défendu leur autonomie financière, en particulier la Hongrie mais aussi le Milanais et les Pays-Bas lorsqu'ils furent placés au XVIII^e siècle sous l'autorité du gouvernement de Vienne.

La lourdeur de la machine administrative s'explique par ces pesanteurs sociologiques ou, si l'on veut, par la structure même de la Monarchie. Celle-ci ne pouvait tirer de l'argent de ses sujets qu'en discutant et en y mettant les formes. C'est dans ce domaine que la Monarchie autrichienne n'est pas une monarchie absolue et quand Joseph II a voulu imposer l'absolutisme éclairé, il a essuyé un cuisant échec¹¹⁶.

116 J. Bérenger, *Joseph II d'Autriche serviteur de l'État (1741-1790)*, *op. cit.*, conclusion.

CHRONOLOGIE

- 1526 Bataille de Mohacs. Mort de Louis II Jagellon.
1526 Ferdinand I^{er} de Habsbourg élu roi de Bohême et de Hongrie.
1526 Jean I^{er} Zapolya, élu roi de Hongrie.
1527 1^{er} janvier, création du Conseil privé et de la Chambre des Comptes de Vienne.
1528 Création de la chambre hongroise.
1529 Siège de Vienne par Soliman le Magnifique.
1541 Prise de Bude par Soliman le Magnifique. Mort de Jean I^{er} Zapoly.
1552 Prise de Temesvar par Soliman le Magnifique.
1552 Occupation des Trois évêchés lorrains (Metz, Toul et Verdun) par Henri II.
1556 Création du Conseil de la guerre de Vienne.
1564-1576 Maximilien II empereur. Partage de la monarchie.
1566 Prise de Szigetvar par l'armée de Soliman le Magnifique.
1568 Paix d'Andrinople.
1569 L'archiduchesse Élisabeth (1554-1592) épouse Charles IX, roi de France.
1576-1611 Rodolphe II empereur.
1591 Hassan, pacha de Bosnie, assiège Sisak.
1592 Juin, Hassan pacha de Bosnie prend Bihac.
1593-1608 Guerre de Quinze Ans.
1593 1^{er} mai, le Grand Vizir déclare la guerre à l'empereur.
1593 22 juin, défaite et mort de Hassan, pacha de Bosnie, à la bataille de Sisak.
1593 Sigismond Bathory, prince de Transylvanie.
1593 Prise d'Esztergom et de Visegrad.
1593 Sinan Pacha prend Sisak, Veszprém et Varpalota.
1594 Conquête par les Impériaux de Nograd et de Hatvan ; échec devant Esztergom.
1594 Les Impériaux reprennent Sisak et Petrinja.
1594 29 septembre, prise de Győr par les Turcs.
1595 Mansfeld prend Visegrad.
1596 Prise d'Eger par le sultan Mourad III.
1596 23-26 octobre, victoire turque à Mezökeresztes.

- 1597 Prise de Tata et de Papa par les Impériaux.
- 1597 Les Turcs reprennent Tata et Vac.
- 1597 Sigismond échoue devant Temesvar en octobre.
- 1598 29 mars, Adolphe de Schwarzenberg reprend Győr.
- 1599 Perte de Papa par les Impériaux.
- 1599 Michel le Brave réalise l'union éphémère des pays roumains.
- 1600 Octobre, le grand vizir prend Nagykanisza.
- 1600 Novembre, Michel le Brave battu s'enfuit à Vienne.
- 1601 Septembre, Mercœur prend Szekesfehérvár.
- 1602 Le grand vizir reprend Szekesfehérvár en août, tandis que l'archiduc Mathias prend Pesth et assiège Bude en octobre.
- 1603 Octobre, les Impériaux reprennent Hatvan.
- 1604 Révolte d'Étienne Bocskai. Kassa devient sa capitale. Les Impériaux évacuent Pesth, Hatvan, Vac mais sauvent Esztergom.
- 1605 Le Grand vizir Lala Mehmet reprend Visegrad, Vezprém et Esztergom.
- 1605 Septembre, Bocskai élu prince de Transylvanie.
- 1606 Paix de Vienne.
- 1606 29 octobre, traité de Zsitva Torok.
- 1606 29 décembre, mort de Bocskai.
- 1618 23 mai, défenestration de Prague.
- 1620 Le duc d'Angoulême négocie l'armistice d'Ulm.
- 1620 8 novembre, bataille de la Montagne Blanche.
- 1623 *Münzcalada.*
- 1625 Intervention du Danemark en Allemagne.
- 1627 Constitution renouvelée de la Bohême.
- 1629 Édikt de restitution.
- 1630 Intervention de la Suède.
- 1631 Défaite de Tilly à Breitenfeld.
- 1632 Mort de Gustave Adolphe à la bataille de Lützen.
- 1634 Victoire du Cardinal Infant à Nördlingen. Préliminaires de Pirna.
- 1635 Paix de Prague.
- 1635 Louis XIII déclare la guerre à l'Espagne.
- 1635 Intervention de la France en Allemagne.
- 1637 Mort de Ferdinand II. Avènement de Ferdinand III.
- 1644 Congrès de la paix à Münster et à Osnabrück en Westphalie.
- 1645 Défaite des Impériaux à Jankau (Bohême).
- 1645 Les Suédois qui envahissent la Basse-Autriche et la Moravie.

- 1645 Turenne défait les Bavaois à Nördlingen.
- 1648 30 janvier, paix hispano-hollandaise.
- 1648 Mai, bataille de Zusmarshausen.
- 1648 Août, bataille de Lens. Les Suédois occupent Prague.
- 1648 24 octobre, signature de la Paix de Westphalie.
- 1648 Mariage de Philippe IV avec l'archiduchesse Mariana. Georges II Rakoczi élu prince de Transylvanie.
- 1653 Session de la Diète d'Empire.
- 1654 Mort du roi des Romains, Ferdinand IV. Révision du cadastre en Bohême.
- 1655 Début de la seconde guerre du Nord. Léopold I^{er} élu roi de Hongrie.
- 1656 Georges-Louis Sinzendorf président de la Chambre des Comptes.
- 1657 Reprise des hostilités en Pologne. Mort de Ferdinand III. Léopold I^{er} roi de Bohême et de Hongrie.
- 1658 Élection impériale de Léopold I^{er}. Conclusion de la Ligue du Rhin.
- 1659 Session de la diète hongroise à Presbourg. Paix des Pyrénées. Intervention ottomane en Transylvanie.
- 1660 Paix d'Oliva. Mariage de Louis XIV avec l'Infante Marie-Thérèse.
- 1661 Intervention des Impériaux en Transylvanie.
- 1662 Mort de l'archiduc Léopold-Guillaume. Prise d'Oradea par les Turcs.
- 1663 Prise de Neuhäusl Ersekujvar par les Turcs. Léopold sollicite à Ratisbonne l'aide de la diète d'Empire contre les Turcs
- 1664 1^{er} août, victoire chrétienne à Saint-Gotthard.
- 1664 10 août, paix de Vasvar. Début de la conjuration des Magnats hongrois. Mort de Nicolas Zrinyi.
- 1665 Début de la « Conférence secrète ». Extinction de la branche tyrolienne des Habsbourg.
- 1666 Conjuraton des Magnats hongrois. Mariage de Léopold avec l'Infante Marguerite-Thérèse.
- 1667 Début de la guerre de Dévolution.
- 1668 19 janvier, traité de partage secret de la succession d'Espagne. Paix d'Aix-la-Chapelle. Publication du *Politischer Discurs* de Johann Joachim Becher.
- 1669 Lobkowitz principal ministre.
- 1670 Occupation de la Lorraine par Louis XIV. Révolte hongroise et croate. Expulsion des Juifs de Vienne.
- 1671 Exécution des Magnats rebelles. Kollonich président de la Chambre hongroise.
- 1672 Début de la guerre de Hollande. Les Turcs occupent la Podolie.

- 1673 Déclaration de guerre de Léopold à la France. Début de l'insurrection des Malcontents.
- 1674 Premier incendie du Palatinat. Invasion de l'Alsace par les Impériaux.
- 1675 Bataille de Türckheim. Mort de Turenne. Bataille de Fehrbellin.
- 1676 Décès de l'Impératrice Claudia Félicitas. Alliance de Louis XIV avec les Malcontents de Hongrie. Promulgation des *Juribus incorporalibus* de Basse-Autriche.
- 1678 Naissance de l'archiduc Joseph.
- 1679 Peste à Vienne. Paix de Nimègue.
- 1680 Politique des Réunions. Révolte paysanne en Bohême.
- 1681 Session de la Diète hongroise à Sopron. Occupation de Strasbourg par Louis XIV.
- 1682 Thököly roi de Haute-Hongrie vassal de la Porte.
- 1683 Second siège de Vienne par les Turcs.
- 1683 12 septembre. Victoire de l'armée chrétienne au Kahlenberg.
- 1684 Trêve de Ratisbonne. Constitution de la Sainte Ligue. Hörnigk : *Österreich über alles, wann es nur will.*
- 1685 Décès de l'Électeur palatin. Naissance de l'archiduc Charles, futur Charles VI.
- 1686 Conclusion de la Ligue d'Augsbourg. Reprise de Bude par les Impériaux.
- 1687 Victoire des Impériaux à Mohacs. Diète hongroise à Presbourg. Joseph I^{er} roi de Hongrie.
- 1688 Prise de Belgrade par les Impériaux. Les Français envahissent la Rhénanie. Guillaume III d'Orange débarque en Angleterre.
- 1689 Protectorat des Habsbourg sur la Transylvanie. Début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Incendie du Palatinat. Projet de réorganisation de la Hongrie de Kollonich.
- 1690 L'archiduc Joseph élu roi des Romains.
- 1691 *Diploma Leopoldinum* en Transylvanie.
- 1696 Mort de Jean III Sobieski.
- 1697 Victoire du Prince Eugène à Zenta. Paix de Ryswick. Auguste II, Électeur de Saxe, élu roi de Pologne.
- 1699 Paix de Karlowitz. Second traité de partage de la succession d'Espagne. Mort du prince électoral de Bavière.
- 1700 Testament de Charles II d'Espagne en faveur du duc d'Anjou. Décès de Charles II. Début de la grande guerre du Nord.
- 1701 Mort de Guillaume III d'Orange. Grande Alliance de La Haye.
- 1702 Début de la guerre de succession d'Espagne.

- 1703 Début de la guerre d'Indépendance hongroise. Débarquement de l'archiduc Charles au Portugal. La « jeune Cour » prend le pouvoir. Faillite de la banque Oppenheimer.
- 1704 Défaite franco-bavaroise à Hochstædt.
- 1705 Siège de Turin par le prince Eugène. Mort de Léopold I^{er}. Joseph I^{er} empereur. Création de la Banque de la ville de Vienne.
- 1707 Siège de Toulon par les Impériaux. Diète d'Onod.
- 1708 Le prince Eugène occupe Lille.
- 1711 Mort de Joseph I^{er}. Avènement de Charles VI. Compromis austro-hongrois à Szatmar. François II Rakoczi part en exil.
- 1713 Signature de la paix d'Utrecht entre la France et les Puissances maritimes. Philippe V est reconnu comme roi d'Espagne. Pragmatique Sanction.
- 1714 Signature de la paix de Rastatt entre la France et Charles VI, qui reçoit les possessions italiennes des Habsbourg en compensation.
- 1714 Traité de paix de Rastatt avec la France.
- 1716 Victoire du prince Eugène de Savoie à Peterwardein. Prise de Temesvar (roumain Timisoara).
- 1717 Reprise de Belgrade par les Impériaux.
- 1718 Traité de paix de Passarowitz avec la Sublime Porte : la Monarchie annexe le Banat de Temesvar, l'Olténie, la plus grande partie de la Serbie et une bande de territoire bosniaque au Sud de la Save.
- 1718 Réorganisation de la Frontière militaire.
- 1723 Adoption de la Pragmatique Sanction. Création du Conseil de Lieutenance en Hongrie.
- 1733 Guerre de succession de Pologne.
- 1735 Préliminaires de Vienne.
- 1737 François III de Lorraine, Grand duc de Toscane.
- 1737 Guerre avec l'Empire ottoman.
- 1739 18 septembre, traité de Belgrade : la Monarchie reperd Belgrade.
- 1740 29 octobre, mort de Charles VI. Avènement de Marie-Thérèse.
- 1740 Frédéric II envahit la Silésie.
- 1741 13 mars, naissance de Joseph II.
- 1741 25 juin, Marie-Thérèse couronnée « roi » de Hongrie à Presbourg.
- 1741 La France et la Bavière déclarent la guerre à Marie-Thérèse.
- 1742 Charles Albert, Électeur de Bavière, élu empereur sous le nom de Charles VII.
- 1742 Paix avec la Prusse.
- 1743 12 mai, Marie-Thérèse couronnée reine de Bohême à Prague.

- 1744 La Prusse rentre en guerre.
- 1745 13 septembre, François de Lorraine élu empereur sous le nom de François I^{er}.
- 1745 25 décembre, paix de Dresde avec la Prusse.
- 1748 25 mars, paix d'Aix-la-Chapelle.
- 1749 2 mai, réformes d'Haugwitz.
- 1750 Kaunitz ambassadeur impérial à Paris.
- 1753 13 mai, Kaunitz chancelier d'État.
- 1756 1^{er} mai, renversement des alliances : 1^{er} traité franco-autrichien.
- 1757 1^{er} mai, second traité de Versailles.
- 1759 Réforme de la censure à Vienne.
- 1759 Le troisième traité franco-autrichien annule pratiquement le second traité.
- 1760 Joseph épouse Isabelle de Parme.
- 1761 Réforme de Kaunitz : création du Conseil d'État.
- 1762 Mort de la Tsarine Élisabeth Petrovna. La Russie abandonne la coalition.
- 1763 15 février, traité d'Hubertsbourg entre la Prusse et la Monarchie autrichienne.
- 1764 Joseph II élu et couronné roi des Romains à Francfort.
- 1764 7 septembre, Stanislas Auguste Poniatowski élu roi de Pologne.
- 1765 18 août, mort à Innsbruck de l'empereur François I^{er}. Joseph II corégent.
- 1768 Guerre entre la Russie et l'Empire ottoman.
- 1769 Septembre, les Impériaux occupent les 13 villes de la Zips.
- 1770 Mariage de Marie-Antoinette avec le Dauphin Louis.
- 1770 Seconde rencontre de Joseph II et de Frédéric II.
- 1772 5 août, premier partage de la Pologne. Annexion de la Galicie.
- 1774 21 juillet, traité de Kutchuk Kaïnardji entre la Sublime Porte et la Russie.
- 1775 7 mai, Joseph II annexe la Bucovine. Révolte paysanne en Bohême.
- 1777 Réforme scolaire en Hongrie (*Ratio studiorum*). Voyage de Joseph II en France. Mort de l'Électeur de Bavière Max III Joseph.
- 1778 3 janvier, les Impériaux occupent la Basse-Bavière et le Haut-Palatinat.
- 1778 5 juillet, Frédéric II envahit la Bohême.
- 1779 13 mai, paix de Teschen : Joseph II annexe l'Innviertel.
- 1780 29 novembre, mort de Marie-Thérèse : fin de la co-régence.
- 1781 Alliance entre la Russie et la Monarchie autrichienne. Nouvelle réforme de la censure. (13 octobre). Promulgation de l'édit de tolérance à l'égard des protestants et des juifs. Abolition des servitudes personnelles.
- 1782 Fermeture des couvents des Ordres religieux contemplatifs. Visite du Pape Pie VI à Vienne (22 mars-20 avril). Union de la Chambre hongroise avec

- le Conseil de Lieutenance. Fusion de la Chancellerie de Hongrie avec la Chancellerie de Transylvanie.
- 1783 Réorganisation du Conseil de Lieutenance en 46 sections. Création de nouveaux diocèses. Rachat de la corvée. Début de la réforme fiscale.
- 1784 « Lettre pastorale » de Joseph II à tous les fonctionnaires de la Monarchie. Transfert de la Couronne de saint Étienne à Vienne. L'allemand langue de l'administration hongroise. Recensement général de la population. Nouvelle réglementation douanière. Projet d'échange de la Bavière contre les Pays-Bas. Tentative pour forcer le passage de l'Escaut. Ouverture de l'Hôpital général à Vienne. Révolte paysanne en Transylvanie.
- 1785 Suppression de l'administration autonome des comitats en Hongrie. Ordonnance de Joseph II sur le servage en Hongrie. Règlement de l'affaire de l'Escaut (traité de Fontainebleau).
- 1786 Réforme de l'État de Milan. Suppression des *Novae Constitutiones* de Charles Quint.
- 1787 Réformes de la justice et de l'administration des Pays-Bas autrichiens. Joseph II et Catherine II signent à Cherson une alliance contre l'Empire ottoman (24 août). Première révolte des Pays-Bas autrichiens.
- 1788 Joseph II déclare la guerre à la Porte. Joseph II prend le commandement de 200 000 Impériaux en Hongrie. Nouveau règlement douanier (septembre). L'armée ottomane ravage le Banat de Temesvar. Panique chez les Impériaux. (novembre). Joseph II malade rentre à Vienne.
- 1789 André Hadik, commandant en chef. Mort d'André Hadik. Gédéon Laudon commandant en chef des Impériaux. (9 octobre). Prise de Belgrade par les Impériaux (24 octobre). Les Pays-Bas prennent les armes contre Joseph II.
- 1790 26 janvier, Joseph II abroge toutes ses réformes sauf l'abolition du servage et la tolérance religieuse. Retour de la Couronne de saint Étienne en Hongrie (16 février). Mort de Joseph II à Vienne (20 février). Léopold II abolit la réforme fiscale de Joseph II (9 mai).

GLOSSAIRE

Accise. Impôt de consommation sur les denrées de première nécessité. L'accise prit la forme d'une taxe sur les transactions de produits de consommation courante. Sa pratique qui s'était développée aux Provinces-Unies au XVII^e siècle inspira les économistes d'Europe centrale.

Aides (impôts sur les boissons). Appelé *Biergraschen* en Bohême, il y fut institué définitivement en 1552. D'un montant de 2 groschen par tonneau, il était acquitté par celui qui débitait la bière. Sa perception fut confiée à des receveurs particuliers établis dans chaque cercle, qui étaient autorisés à inspecter caves et brasseries et qui étaient eux-mêmes surveillés par l'inspecteur général des aides, un conseiller de la Chambre des Comptes établi à Prague. En Basse-Autriche, l'impôt sur les boissons était appelé *Zapfenmass*. Il fut créé en 1556 et portait essentiellement sur le vin.

Ansässigkeit. L'unité fiscale en Bohême qui fut ainsi définie : un paysan qui assurait la corvée attelée avec 4 animaux de trait, quelle que fût l'étendue de son exploitation, était défini comme « établi » (*angesessen*).

Anticipation. Avance versée par le contribuable noble sur le versement des contributions. L'anticipation était considérée comme un crédit bon marché de très brève durée, inférieur à une année fiscale. La diète de Basse-Autriche accordait volontiers des anticipations à la Chambre des Comptes.

Armalistae. Nobles hongrois qui ne possédaient aucune propriété foncière qui avaient juste des armoiries qui les distinguaient de la plèbe et qui leur conféraient les privilèges juridiques de la noblesse, mais pas l'exemption fiscale. Ils représentaient en 1780 45 à 48 % des familles nobles.

Armée d'Empire. Voir **Armée des Cercles**.

Armée des Cercles. Dans le système militaire dépendant de la Diète d'Empire et des Princes d'Empire, ce sont les contingents que chaque prince d'Empire doit fournir en fonction de ses ressources et qui ont été fixés par la Matricule d'Empire de 1512. En pratique, les Cercles de Souabe, de Basse-Saxe et de Franconie qui fournissent l'essentiel de l'armée des Cercles, les grands États comme la Bavière, la Saxe électorale ou le Brandebourg détachant le cas échéant une partie de leur armée permanente. Ces troupes dépendaient de la Diète d'Empire qui nommait un maréchal d'Empire (*Reichsmarschall*), totalement autonome par rapport aux autorités de Vienne. L'armée des cercles fut mobilisée pour la dernière fois durant la guerre de Sept ans contre la Prusse, qui s'était rendue coupable d'agression contre l'électorat de Saxe en 1756. Elle fut battue par les Prussiens à la bataille de Rossbach en 1759.

Bailli de Basse-Autriche ou Vicedom. Il était l'officier comptable du domaine, chargé d'encaisser le solde créditeur de chaque officier. Il était chargé des dépenses

en Basse-Autriche, y compris le paiement des traitements du personnel du gouvernement de la province (*Regiment*).

Banco del Giro. Banque créée en 1703 à Vienne qui fut remplacée en 1705 par la banque de la ville de Vienne.

Bancozettel. Billets de banque émis par la banque de la Ville de Vienne, qui était autorisée à les recevoir en paiement pour moitié des sommes dues. La patente du 1^{er} août 1771 autorisa l'émission de 12 millions de florins de billets par la banque de la ville de Vienne, les billets précédents ayant pratiquement disparu de la circulation. Ils avaient cours en Bohême et à partir de 1785, en Galicie, Hongrie et Transylvanie. Le public leur témoigna une confiance croissante.

Banque de la ville de Vienne (*Wiener Stadtbank*). Elle apporta une solution au problème du crédit à court terme. À l'origine elle reçut toutes les obligations financières de l'empereur, auquel elle se substitua. Pour les créances les plus anciennes, la banque servit un intérêt et, pour les dettes nouvelles, la Chambre des Comptes lui attribua le produit des péages et domaines de Basse-Autriche. Comme la banque était dotée de revenus réguliers et qu'elle avait l'appui des milieux économiques viennois, elle jouit enfin d'une certaine confiance à partir de 1710.

Bauernstand. Ce sont les masses paysannes, qui ne sont pas organisées en Ordre (*Stand*) sauf au Tyrol, où les communautés villageoises étaient représentées à la diète provinciale.

Bey und Kopffsteuer. Voir **Capitation**.

Biergroschen. Voir **Aides**.

Bourse de Vienne. Elle fut créée en 1762 pour permettre aux particuliers de négocier les fonds d'État. Elle était liée aux activités de la Banque de la ville de Vienne.

Bulle d'Or de 1222. Elle a été octroyée par le roi de Hongrie André II pour garantir les privilèges de la noblesse. En particulier l'article 31 accorde aux Ordres le droit de se révolter si le roi ne respecte pas les libertés du royaume. Cet article a été formellement abrogé par la diète de 1687.

Bulle d'Or de 1356. Elle a été promulguée par l'empereur Charles IV afin de régler l'élection impériale en Allemagne. Il a désigné sept électeurs : trois princes ecclésiastiques (les trois archevêques de Mayence, Cologne et Trèves) et quatre princes laïques : le roi de Bohême, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg et le comte palatin du Rhin. Le couronnement qui eut d'abord lieu à Aix-la-Chapelle a été déplacé à Francfort et le nombre des électeurs est passé de sept à neuf au xvii^e siècle : aux sept électeurs traditionnels, on a ajouté la Bavière en 1648 et le Hanovre en 1693.

Camera Hungarica. Voir **Chambre hongroise**.

Caméralistes. On les appelait en France mercantilistes ou colbertistes et ils étaient hostiles à la liberté économique (libre circulation des grains ou abolition des barrières douanières). Ils préconisaient le protectionnisme le plus strict avec intervention de l'État dans le domaine économique. La doctrine élaborée au xvii^e siècle était toujours en vigueur à la Cour de Vienne, malgré la présence de physiocrates et elle a fortement inspiré la politique économique de Joseph II.

Cammer Thuerhuetter. Voir **Concierge de la Chambre des Comptes**.

Capitaine de cercle. Naguère officier des États chargé de représenter le gouvernement de Prague dans les circonscriptions ou cercles (l'équivalent d'un arrondissement français), il était depuis les réformes de 1749, nommé par le pouvoir royal pour appliquer les lois et surveiller la noblesse locale. Joseph II a nommé des capitaines de cercle dans l'ensemble des Pays héréditaires, puis il a cherché avec un succès mitigé à étendre l'institution à l'ensemble de la Monarchie (Hongrie, Milan et Pays-Bas autrichiens).

Capitation (*Bey und Kopfsteuer*). Impôt extraordinaire levé lorsque le danger turc se faisait trop pressant, sans le consentement des diètes. Les habitants, du plus riche (comte ou évêque) au plus pauvre (simple journalier agricole) étaient répartis en 11 classes dont les contributions allaient de 1 000 à 3 florins. Ainsi la capitation qui frappait tous les habitants âgés de plus de 14 ans était un impôt proportionné dans une certaine mesure aux facultés contributives des sujets. En 1690 on taxa aussi les mères de famille, pour la moitié de la valeur du mari, et les enfants pour le quart. Les membres du clergé, en dépit de leurs immunités, n'échappaient pas à la capitation.

Cassette impériale (*Gebeime Kammer*). Caisse mise à la disposition de l'empereur pour alimenter ses dépenses personnelles (aumônes, jeux du hasard, mécénat). Elle était alimentée en pièces d'or (ducats hongrois).

Censimento. C'est le premier cadastre (ou recensement) qui fut établi à Milan dans les années 1760 et qui servit de modèle au projet de cadastre que Joseph II voulut, à partir de 1785, imposer à l'ensemble de la Monarchie, afin de procéder à la réforme de l'impôt foncier.

Cercles. Le royaume de Bohême puis les Pays héréditaires étaient divisés en unités administratives qui étaient l'intermédiaire entre le gouvernement de la province et la seigneurie et qui correspondaient à peu près à un arrondissement français. On trouvait à sa tête un « capitaine de cercle » nommé depuis 1749 par le souverain. C'est ce modèle que Joseph II voulait étendre à l'ensemble de la Monarchie. Il ne faut pas confondre ces circonscriptions avec les 10 Cercles existant dans le Saint-Empire (*Reichskreise*) depuis 1512.

Chambre basse ou Table des régnicoles. Dans le système bicaméral qui régissait la diète hongroise depuis 1608, c'était l'assemblée où siégeaient les députés de la noblesse des comitats et les représentants des villes libres royales, ainsi que les procureurs des Magnats absents. Elle était présidée de droit par un magistrat nommé le président de la Table royale ou *Personalis Presentia Regiae*. Elle siégeait à Presbourg dans le Palais de la noblesse ou « Palais vert » (*Domus viridis*).

Chambre des Comptes de Vienne (*Hofkammer*). Créée en 1527 par Ferdinand I^{er}, la « Chambre de la Cour » ou Chambre des Comptes était destinée à gérer les revenus du domaine, mais les revenus extraordinaires, c'est-à-dire les impôts étaient également de sa compétence. Elle n'a jamais été un ministère des finances au sens moderne du terme. Elle était destinée à l'origine à superviser les activités des Chambres particulières pour gérer les soldes créditeurs. Organisée selon le système collégial (un président nommé entouré d'une douzaine de conseillers), les conseillers étaient assistés d'une importante bureaucratie. Elle a connu bien des vicissitudes lors des réformes du règne

de Marie-Thérèse. Mise en sommeil par la réforme d'Haugwitz, Kaunitz lui confia en 1761 l'administration de tous les revenus caméraux. La réforme de juin 1765 lui restitua toutes ses attributions et Hatzfeld en devint le président.

Chambre haute ou Table des Magnats. Dans le système bicaméral de la diète hongroise, la Table des Magnats était l'assemblée où siégeaient les barons du royaume, les évêques et tous les membres masculins majeurs des familles aristocratiques. Ils étaient invités personnellement et toute absence devait être justifiée. Elle était présidée de droit par le Palatin ou en cas de vacance de l'office par le Grand juge. Ce fut le cas en 1790 lors de la diète du couronnement de Léopold II.

Chambre hongroise ou Chambre de Presbourg (*Camera hungarica*). Créée en 1528, elle administrait les revenus du domaine royal en Hongrie, mais la gestion des mines et des contributions militaires échappait totalement à son autorité, ainsi que les XIII comitats de Haute-Hongrie, gérés par la Chambre de Scépusie. Elle prétendait être entièrement autonome par rapport à la Chambre des Comptes de Vienne et fut finalement placée sous l'autorité du Conseil de Lieutenence en 1784. Le président de la Chambre hongroise était nommé par le roi, mais devait être un seigneur laïque, ce qui permit de contester la nomination de Léopold Kollonich, en 1671.

Chambre de Bohême. Créée en 1557, elle gérait les *cameralia* de Bohême.

Chambre de Scépusie. Créée en 1567 pour assurer l'entretien de la frontière militaire de Haute Hongrie, elle fut installée à Cassovie (Kassa/Kosice, Slovaquie) à la demande de Lazare Schwendi. Elle était autonome par rapport à la Chambre de Presbourg.

Chancelier d'Autriche. Ferdinand II a créé en 1620 un chancelier chargé de contrôler l'administration et la justice des Pays héréditaires au sens strict (Basse-Autriche et Autriche intérieure). Le chancelier, qui était souvent un juriste bourgeois, a essayé de s'ingérer dans les affaires de politique étrangère et il est entré en concurrence avec le vice-chancelier d'Empire. Il était chargé de transmettre les propositions royales (*postulata*) aux différentes diètes autrichiennes.

Chancelier de Cour et d'État. Titre porté par Kaunitz. Il dirigeait la politique étrangère et surveillait le gouvernement de la Lombardie et des Pays-Bas. Il présidait le Conseil d'État, créé en 1761 à son initiative.

Chancellerie d'Autriche. Les services qui dépendent du chancelier d'Autriche sont installés à Vienne. Elle a une compétence de cour d'appel pour la Basse-Autriche et un plaignant ne peut aller au-delà puisque l'Autriche jouit du privilège de *non appellando* depuis 1364 : les sujets de l'archiduc ne peuvent donc aller en appel devant les tribunaux d'Empire.

Chancellerie de Bohême. Les services qui dépendent du chancelier de Bohême sont installés à Prague. C'est l'instance d'appel suprême pour le Royaume et le gouvernement du pays. Le chancelier est nommé par le roi parmi les membres de l'aristocratie bohême, mais il est aidé d'un chancelier adjoint. Le comte Franz Ulrich Kinsky ou le comte Chotek siègent à Vienne dans les instances gouvernementales.

Chancellerie de Bohême et d'Autriche. Après la réforme d'Haugwitz, les chancelleries d'Autriche et de Bohême ont fusionné en 1753. Leurs services, qui sont installés à

Vienne, ont été privés de leurs compétences judiciaires, qui ont été transférées à une Cour suprême (*Oberste Justizstelle*), chargée de juger en appel les procès venus des pays austro-bohèmes.

Chancellerie de Cour et d'État. Il s'agit des services que dirigeait d'une main ferme le prince Kaunitz. Sa compétence était principalement orientée vers la politique extérieure, mais elle était également chargée de surveiller le gouvernement des Pays-Bas et de la Lombardie. Créée en 1761, elle s'installa dans le palais du *Ballhausplatz* qui est encore le siège de la chancellerie d'Autriche.

Chancellerie d'Empire. Le vice-chancelier d'Empire qui résidait à Vienne dirigeait une importante bureaucratie, qui avait en particulier la charge de la correspondance diplomatique avec les ambassadeurs et agents diplomatiques qui représentaient l'empereur et le Saint-Empire à l'étranger. Elle était divisée en deux sections (expéditions), l'une de langue allemande, la plus nombreuse et l'autre de langue latine pour la correspondance avec le cercle de Bourgogne, l'Italie et l'étranger. La chancellerie occupait une aile de la *Hofburg*.

Commissaires des États En Basse-Autriche. C'était un collège de 6 représentants des États élus par la diète (2 prélats, 2 seigneurs et 2 chevaliers), qui géraient les finances de la province sous le contrôle du maréchal de Basse-Autriche et du comité des États, dont ils constituaient une commission. Leurs comptes étaient examinés par une autre commission de 6 membres, le *Raitcollegium*.

Comité des États. En Basse-Autriche, les 18 représentants des États élus par la diète (2 prélats, 2 seigneurs et 2 chevaliers), qui siégeaient en permanence et se réunissaient sous la présidence du maréchal de Basse-Autriche. Parmi eux se trouvaient deux commissions, les 6 commissaires des États (*Verordneten*), qui géraient les finances et le collège des comptables (*Raitcollegium*), qui contrôlait les comptes des commissaires.

Commissariat général des guerres (*Generalkriegscommissariat*). Administration responsable du ravitaillement et de la logistique des armées impériales. Le commissaire général était l'intermédiaire entre le Conseil de la Guerre et la Chambre des Comptes. Il délèguait ses pouvoirs à des commissaires des guerres qui assistaient les chefs d'armée en campagne. Il traitait avec la Chambre des Comptes de toutes les affaires de contribution. Il devait conférer avec le Conseil de la Guerre ou les commandants en chef de tout ce qui pouvait manquer. Il devait entrer en relations avec les autorités des différents pays de la Monarchie. De manière générale il devait régler les questions d'argent, de ravitaillement et de transport et ne devait rendre compte qu'à la seule Chambre des Comptes de Vienne. L'empereur avait donc créé un ministère supplémentaire, qui réduisait les attributions des conseils plus anciens, Chambre des Comptes et Conseil de la Guerre, mais qui avait l'avantage d'être sous la responsabilité d'un seul individu. Le choix du commissaire général était donc important.

Compagnie de commerce avec l'Orient (*Orientalische Handelskompagnie*). Dirigée par un négociant de Fiume, Triangl, elle avait le monopole du commerce avec l'Empire ottoman à partir de 1665, en application de la paix de Vasvar. Si elle se heurta à une rude concurrence chez les Turcs, elle consacra une bonne partie de ses capitaux et de ses activités à l'importation de bétail hongrois sur le marché autrichien.

Conciergerie de la Chambre des Comptes. C'était un modeste officier qui était chargé de la sécurité et de l'entretien des locaux. Il recevait un traitement annuel de 100 florins tout comme le « chauffeur » (*Heizer*) chargé de l'entretien des poêles des bureaux.

Concursus palatinalis. Après la session de la diète hongroise de 1687, Léopold préféra convoquer une assemblée de notables pour faire voter les contributions auxquelles le cardinal Kollonich voulait soumettre la Hongrie. Le *Concursus* comprenait surtout des prélats et des Magnats avec quelques représentants des villes et des comitats, mais à la différence de la diète, tous étaient nommés par la Cour de Vienne. Malgré cette réforme fondamentale, il y eut deux réunions orageuses en 1696 et en 1698 car ces notables surent très bien défendre leurs intérêts.

Concursus regnicolaris. Grand comité des États créé par la diète hongroise en 1715 afin de voter des impôts en cas de nécessité pressante. Réuni en 1715, 1719, 1721, 1724, 1727, 1734, 1735 et 1736, le *Concursus regnicolaris* a été aboli par une décision de la diète de 1741.

Conférence secrète. Elle a été créée en 1665 sur le modèle de la jointe espagnole par Léopold 1^{er}, qui ne veut plus subir la tutelle d'un Premier ministre. 4 à 6 membres du Conseil privé traitaient des affaires les plus importantes de politique générale. Mise en veilleuse par les réformes de 1749, la Conférence secrète fut rétablie en 1761 sous la forme du Conseil d'État. Joseph II a utilisé les services du Conseil d'État tout au long de son règne.

Conferentia de mediis* ou *Conferentia in œconomicis. Réunie à partir de 1682, c'est une version élargie de la conférence secrète destinée à discuter les orientations budgétaires de l'année suivante. Elle cherchait surtout à faire face à l'augmentation des dépenses.

Confins militaires ou Frontière militaire. Ils étaient l'une des créations les plus originales de la Monarchie, qui datait de 1522 et qui protégea efficacement les domaines des Habsbourg contre les Turcs. Ils furent réorganisés sous Charles VI après la reconquête de la Hongrie. Ils dépendaient du Conseil de la Guerre de Vienne et s'étendaient de l'Adriatique à la Transylvanie face à l'Empire ottoman. Les soldats étaient des paysans astreints à un service militaire permanent. En compensation, exempts de corvée, ils échappaient à la condition servile. Ils constituèrent une société originale, qui attira les réfugiés serbes, mais aussi les Hongrois désireux d'échapper au régime seigneurial. Ils étaient encadrés par des Allemands et à partir du règne de Marie-Thérèse ils fournirent 11 régiments de troupes régulières.

Conseil aulique d'Empire. Tribunal d'appel suprême attaché à la personne de l'empereur et siégeant à Vienne. Il faisait concurrence au Tribunal de la Chambre d'Empire. Ses 24 conseillers catholiques et luthériens venaient de toutes les régions du Saint-Empire. Joseph II a essayé de le réformer mais le retard accumulé dans l'examen des procès était considérable.

Conseil d'Italie. Dicastère viennois créé par Charles VI pour gouverner les possessions italiennes des Habsbourg. Il fut supprimé en 1758 à la mort de Silvia Taroucca et remplacé par une simple section de la Chancellerie de Cour et d'État, le département d'Italie.

Conseil de la Guerre de Vienne (*Wiener Hofkriegsrat*). Ce dicastère créé en 1556 était chargé de l'administration des guerres et des confins militaires. Il était composé d'un président et de conseillers nommés qui à partir de 1762 furent exclusivement des militaires de haut rang. Il fut présidé par les plus prestigieux chefs militaires, comme Montecuccoli et au XVIII^e siècle les maréchaux Daun, Lacy et André Hadik. Il avait à sa disposition une importante bureaucratie.

Conseil de Lieutenance (*Statthaltereirat*, latin *Locumtenentiale Consilium*). C'était le seul organe administratif central fonctionnant en Hongrie depuis 1765. Le Conseil de Lieutenance avait été fondé en 1723 avec l'approbation de la Diète par les lois 97 & 98 de 1724. En 1784 les 22 représentants des Ordres avaient été remplacés par 118 fonctionnaires nobles, qui étaient devenus les intermédiaires idéaux entre la Cour et la noblesse hongroise. Joseph II l'a transféré de Presbourg à Bude en 1782.

Conseil d'État (*Staatsrat*). Cette instance fut créée par la réforme de Kaunitz de 1761. Elle était présidée par le chancelier de Cour et d'État et comportait six membres trois ministres et trois conseillers, qui ne devaient exercer aucune autre fonction ministérielle. Ses avis étaient en théorie purement consultatifs. Joseph II, à la différence de sa mère, ne se sentait pas lié par les avis de la majorité du Conseil. Le Conseil d'État n'en fut pas moins sous la présidence de Kaunitz l'organe directeur de la politique de Joseph II, dans la mesure où ce dernier acceptait des conseils.

Conseil privé (*Geheimer Rat*). Institué en 1527 par Ferdinand I^{er}, il fut l'équivalent d'un Conseil des ministres moderne, jusqu'à l'apparition de la Conférence secrète en 1665. Au XVIII^e siècle il confère toujours à ses nombreux membres un titre honorifique très convoité. Certains textes d'époque l'appellent parfois Conseil d'État.

Constitution hongroise. On commença à utiliser ce terme à l'époque des Lumières pour qualifier les textes fondamentaux du droit public hongrois, la Bulle d'Or d'André II de 1222, l'ensemble des lois votées par la diète et sanctionnées par le roi ou *Corpus juris* et enfin l'*Opus Tripartitum* de Werböczy de 1516.

Constitution renouvelée de 1627. Nom de la constitution octroyée à la Bohême en 1627 par Ferdinand II. À la suite de la révolte des États en 1618 et de leur défaite à la bataille de la Montagne Blanche (1620), Ferdinand II se considéra délié des engagements qu'il avait pris au moment de son élection en 1617. Elle établit la monarchie héréditaire et elle priva la diète de son initiative en matière de loi ainsi que du droit de remontrance mais elle lui laissa ses pouvoirs financiers que lui contesta Joseph II.

Corvée (*Robot* ou *gratuiti labores*). La corvée était la prestation en travail du paysan, qui devait fournir gratuitement à son seigneur un certain nombre de journées de travail chaque année. Leur nombre variait entre une dizaine et 150 journées selon les régions. La corvée servait à cultiver la réserve seigneuriale. En Basse-Autriche, elle était souvent « rachetée » : le paysan en était dispensé moyennant le paiement d'une taxe à son seigneur. C'était un aspect essentiel du régime seigneurial. On distinguait entre « corvée attelée » fournie par le paysan aisé qui envoyait un attelage et un ouvrier agricole et « corvée à bras » fournie par les paysans les plus pauvres, les brassiers, qui n'avaient que leur force de travail. Il y avait aussi la « corvée royale » qui fournissait de

la main d'œuvre gratuite pour réparer les fortifications, comme ce fut le cas à Vienne en 1683.

Cour des Comptes (*Hofrechenkammer*). Elle fut créée par la réforme de Kaunitz de 1761 sur recommandation de Ludwig Zinzendorf qui la présida. Elle était chargée de contrôler la comptabilité publique. Son existence fut éphémère, car elle fut mise en sommeil après 1773.

Cour suprême de justice (*Oberste Justizstelle*). Présidée par le chancelier d'Autriche, elle a joué à partir de 1749 le rôle de Cour d'Appel pour tous les Pays héréditaires. La chancellerie était dorénavant dépouillée de ses attributions judiciaires et la justice était séparée de l'administration.

Couronne de saint Étienne. En droit public hongrois, le véritable souverain de la Hongrie est la Couronne de saint Étienne, souvent qualifiée de Sainte-Couronne. Le roi, même après son couronnement, n'est que le dépositaire du pouvoir royal. Et un roi élu, non couronné, n'est même pas investi de ce pouvoir royal, ce n'est qu'un « roi en chapeau » comme Joseph II qui refusa de se faire couronner. Les pays de la Couronne de Saint-Étienne comprenaient outre la Hongrie proprement dite, le royaume de Croatie-Slavonie et la principauté de Transylvanie.

Couronne de saint Wenceslas. C'est la couronne des rois de Bohême qui symbolisait l'union des pays tchèques, le royaume de Bohême proprement dit, la Moravie et la Silésie ou du moins ce qu'il en restait après 1745. La couronne était conservée dans le château de Karlstejn près de Prague et imposé solennellement au nouveau souverain dans la cathédrale Saint-Guy. Marie-Thérèse fut couronnée en 1743, après le départ des Franco-Bavarois, Joseph omit de se faire couronner et Léopold II le fit de bonne grâce en 1791. Durant son règne personnel, Joseph II fit transférer la couronne à Vienne et la plaça à côté des autres couronnes dans le trésor impérial de la *Hofburg* (*Schatzkammer*).

Croates. Ils constituaient une des nations historiques de la Monarchie. Les Croates avaient fondé une monarchie nationale au Moyen Âge, qui avait fusionné avec la Hongrie en 1102, tout en conservant son autonomie. Le roi de Hongrie nommait un gouverneur ou « ban » et la diète croate (le *Sabor*), qui se réunissait chaque année à Zagreb. Durant tout l'époque moderne les Croates demeurèrent fidèles à la religion catholique et à la Maison d'Autriche.

Département d'Italie. Ce fut à partir de 1758 la section de la chancellerie de Cour et d'État qui eut en charge le contrôle du gouvernement de Milan. Celui-ci a d'ailleurs jusqu'à Joseph II joui d'une large autonomie parce que le responsable des affaires d'Italie à Vienne, le chancelier Kaunitz, se souciait peu des détails de l'administration.

Deputatio in œconomicis. Conformément à l'instruction du 10 décembre 1697, elle était composée du président de la Chambre des Comptes, du président du Conseil de la Guerre, du commissaire général, du chancelier de Bohême et du chancelier d'Autriche. Organisme bien antérieur à sa naissance officielle, la députation se réunissait régulièrement à l'automne pour préparer les propositions que les commissaires impériaux défendraient devant les diètes.

Diète d'Empire (*Reichstag*). Elle siégeait dans une ville libre d'Empire, Augsbourg puis Ratisbonne. Elle se réunissait sur convocation de l'empereur pour examiner un ordre du jour. Convoquée en 1663 par l'empereur pour voter la mobilisation de l'Allemagne contre les Turcs qui menaçaient à nouveau Vienne, elle ne s'est plus jamais séparée jusqu'à la fin du Saint-Empire en 1806. C'est pourquoi on lui donna le nom de « Diète perpétuelle ». L'empereur ne s'y rendait plus en personne et se faisait représenter par deux commissaires (un commissaire principal et un commissaire-adjoint), la plupart des princes n'y paraissaient plus non plus et s'y faisaient représenter, de sorte qu'au XVIII^e siècle la diète était devenue une assemblée de diplomates, que méprisait profondément Joseph II.

Diète de Silésie ou *Fürstentag*. La diète (*Fürstentag*) était jusqu'en 1745, composée de 3 chambres : la chambre des Princes (les 7 princes non-royaux et les 6 seigneuries libres) ; la chambre des Chevaliers (les députés des nobles des 7 principautés royales et de la ville de Breslau) ; la chambre des villes (les députés des villes royales), chaque chambre disposant d'un vote collectif. Entre les sessions, une commission était responsable de la gestion des impôts votés et des autres affaires.

Diète électorale (*Kurfürstentag*). C'est la réunion à Francfort des neuf Électeurs ou de leurs représentants sur convocation de l'archevêque de Mayence pour procéder à l'élection de l'empereur ou de son successeur éventuel, le roi des Romains. L'élection était suivie du couronnement.

Diète perpétuelle (*Immerwährende Reichstag*). Nom donné à la Diète d'Empire au XVIII^e siècle parce que la diète convoquée en 1663 à Ratisbonne pour voter une aide contre les Turcs, ne s'est jamais séparée avant la fin du Saint-Empire en 1806.

Directoire administratif et financier (*Directorium in publicis et cameralibus*). Il fut créé en 1749 par la réforme d'Haugwitz, qui en obtint la présidence. Il était divisé en sept sections que dirigeaient des conseillers privés. Sous son autorité se trouvait réalisée l'unification de la Bohême et de l'Autriche. Son existence fut brève car la réforme de Kaunitz mirent fin à son existence après 1761.

Dominical (de *dominus*, appartenant au seigneur). La partie du finage qui par opposition au *rustical* était exploitée directement par le seigneur. Elle comprenait outre quelques grandes fermes, des forêts, des pâturages et des terres en friche. Le *dominical* était soit exempt de contribution soit très modérément imposable. L'exploitation des fermes seigneuriales se faisait grâce à la main d'œuvre fournie par la corvée.

Électeur de Brandebourg. Membre de la Maison de Hohenzollern, il est depuis 1701 roi en Prusse et surtout depuis la conversion de l'électeur de Saxe au catholicisme le plus influent prince protestant à l'intérieur du collège des électeurs, ce qui donne à Frédéric II une autorité certaine sur l'Allemagne du Nord protestante. La capitale de l'électorat, Berlin, est aussi la capitale du royaume de Prusse.

Électeur de Cologne. Le siège fut occupé par une longue lignée de princes bavarois (1582-1762). En 1784, le siège métropolitain de Cologne fut toutefois occupé par un frère cadet de Joseph II, l'archiduc Maximilien François. La capitale de l'électorat était installée à Bonn.

Électeur de Mayence. Électeurs et archichancelier d'Empire. Il est lui-même élu comme tous les autres évêques par les chanoines du chapitre cathédral qui sont parfois divisés sur le nom d'un candidat, comme ce fut le cas à Cologne en 1688.

Électeur palatin. Voir **Collège des Électeurs**. L'extinction de la lignée directe de Simmern, calviniste, en 1685 profita à la branche cadette et catholique des Palatinat-Neubourg qui régnait auparavant à Düsseldorf. En 1778 l'électeur palatin Charles-Théodore succéda à son cousin Max III Emmanuel mort sans enfant à Munich.

Empereur romain. C'est le titre officiel de celui que les textes français appellent déjà « Empereur d'Allemagne ». Il peut être élu du vivant de son prédécesseur (Ferdinand III, Joseph I^{er} ou Joseph II), mais à ce moment-là il porte le titre de roi des Romains. Il ne devient Empereur romain qu'à la mort de ce même prédécesseur. Par la mort prématurée de son père François I^{er}, Joseph II ne fut roi des Romains que durant un an, de 1764 à 1765.

Estats et Ordres (*Status et Ordines*). Nom que se donnaient les privilégiés hongrois qui constituaient la nation politique et qui étaient représentés à la diète. Ils étaient au nombre de quatre, comme en Autriche et en Bohême : prélats, Magnats, simples gentilshommes et villes libres.

États de Basse-Autriche. Le corps des Ordres privilégiés qui siégeaient à la Diète était également au nombre de quatre : prélats, seigneurs, chevaliers et villes libres. Leur pouvoir essentiellement financier a été réduit sous Joseph II, qui s'est contenté de réunir une commission permanente, puis de les faire représenter par deux seigneurs dans le gouvernement de la province.

États de l'Empire. Les seigneurs, les prélats et les villes qui sont les vassaux directs de l'empereur et jouissent ainsi de l'immédiateté d'Empire. Ils constituent trois collèges ; le collège des électeurs (neuf princes), le collège des princes (y compris l'archiduc d'Autriche ou l'archevêque de Salzbourg), le collège des villes libres d'Empire (Augsbourg, Cologne, Nuremberg, Ratisbonne, etc.) qui a beaucoup perdu de son influence politique au XVIII^e siècle.

Fouage (*Rauchfangsteuer*). Impôt d'État levé en Basse-Autriche sur tous les foyers paysans en fonction de l'étendue de l'exploitation. Il est la base de la contribution en Basse-Autriche.

Fleischkreuzer ou *Fleischaufschlag*. Voir **Taxe sur la viande**.

Fürstentag. Voir **Diète de Silésie**.

Geheimer Rat. Voir **Conseil privé**.

Geheimes Kammerzahlamt. Voir **Cassette impériale**.

Generalkriegscommissariat. Voir **Commissaire général des guerres**.

Gouvernement de Basse-Autriche (*Regiment ou Regierung*). En 1740 il comprenait 20 conseillers rétribués à temps plein, aidés par 38 conseillers surnuméraires. Sa juridiction s'étendait à tout l'archiduché. S'il avait des responsabilités de police et de maintien de l'ordre, il était d'abord un tribunal d'appel civil et pénal, qui jugeait parfois certaines causes en première instance.

Grand écuyer. Un des quatre grands officiers de la Cour impériale. Son titulaire avait la responsabilité des chevaux et des déplacements de la Cour.

Grand juge (*Judex Curiae*). C'était le second des grands officiers de la Couronne qui, en Hongrie, faisait fonction de Palatin si ce dernier office était vacant. Il présidait la Table septemvirale, tribunal suprême du Royaume.

Grand maître de la Cour. Titulaire du premier office aulique, il était après le souverain le second personnage de la Cour de Vienne. C'était un aristocrate de haut rang, qui était nommé à vie par l'empereur. Il dirigeait tous les services auliques, mais il perdit sous Marie-Thérèse l'influence politique dont il jouissait naguère quand il présidait à qualités le Conseil privé.

Grand Maréchal de la Cour. Un des quatre titulaires des grands offices de Cour. Il avait la juridiction spéciale sur tout le personnel noble, roturier et bourgeois qui avait obtenu le statut de *Hofbefreiter*. Supprimée en 1749, cette juridiction fut rétablie en 1762.

Gratuiti labores. Nom donné en Hongrie à la corvée qui était appelée en Autriche *Robot* : il s'agit de la corvée ou prestation en journées de travail que le tenancier doit fournir à son seigneur.

Grenetier (*Salzamtmann*).

Herrenstand. Voir **Ordre des seigneurs**.

Hofbefreiter. Personne qui échappe à l'autorité de la ville de Vienne et du gouvernement de Basse-Autriche et qui est placée sous la juridiction du grand maréchal de la Cour. C'était en particulier le cas des juifs de Cour, comme Samuel Oppenheimer.

Hofkammer. Voir **Chambre des Comptes**.

Hofkriegsrat. Voir **Conseil de la Guerre**.

Hofrechenkammer. Voir **Cour des Comptes**.

Immerwährende Reichstag. Voir **Diète perpétuelle**.

Impôt foncier (*Grundsteuer*).

Impôt turc (*Türkensteuer*). Impôt exceptionnel levé en cas de menace sérieuse de la part des Turcs (1529, 1664, 1683), c'était un impôt de 1 % sur le capital, qui frappait biens, meubles et immeubles, quelle que fût la qualité de leurs propriétaires. S'il revêtait la forme d'un impôt déclaratif dont l'évaluation était laissée aux intéressés eux-mêmes, il était exigible immédiatement. L'impôt turc disparut après 1700.

Judex Curiae. Voir **Grand juge (Hongrie)**.

Judicium delegatum. Tribunal d'exception jugeant les crimes de lèse-majesté, en contradiction avec la constitution hongroise, qui prévoyait que ce crime relevait de la Diète ou des tribunaux ordinaires.

Juif de Cour. Quelques banquiers comme les membres des familles Oppenheimer, Wertheimer, Arnstein ou Eskeles étaient protégés par la Cour de Vienne au XVIII^e siècle. Ils échappaient à la juridiction de la Basse-Autriche, comme tous les autres protégés du souverain et tout le personnel de la Cour de Vienne. L'arrêté d'expulsion de 1670 ne les concernait pas.

Kopfsteuer. Voir **Capitation**.

Kriegszahlamt. Voir **Paierie de la guerre**.

Kurfürstentag. Voir **Diète électorale**.

Landeshauptmann ou **Capitaine du pays**. nom donné dans certaines provinces autrichiennes au gouverneur, chef de l'administration provinciale. Il était nommé par l'archiduc pour une durée indéterminée, pratiquement à vie.

Landtagschluss. C'est le décret de la diète qui en Bohême ou en Basse-Autriche met fin aux travaux d'une session. Ce sont les propositions discutées et approuvées par le souverain. Il a force de loi ; en Bohême, il est imprimé dans ses versions tchèques et allemandes. Le décret fixe le montant des contributions que paieront les habitants du pays pour l'année en cours.

Magnats. Nom des aristocrates hongrois qui constituaient le second Ordre du royaume. Ils siégeaient de droit à la chambre haute de la diète et la plupart des postes gouvernementaux leur étaient réservés. Au XVIII^e siècle, ils s'étaient fait attribuer tous les sièges épiscopaux.

494 **Malcontents.** Nom donné par les Français aux Hongrois révoltés contre la Cour de Vienne au début du XVIII^e siècle.

Ministerial Bancodeputation. Dicastère créé en 1716 par la volonté expresse de Charles VI, il était chargé de surveiller la Banque de la ville de Vienne et sa position indépendante fut renforcée par la réforme de Kaunitz de 1761.

Mois romains. Crédits votés par la Diète d'Empire pour subvenir à l'entretien de l'armée des Cercles.

Monarchie autrichienne. C'est le meilleur nom que l'on puisse donner à l'ensemble des royaumes et des provinces appartenant au Saint-Empire ou non, placés sous l'autorité de l'empereur romain germanique. Parler d'Autriche – c'est seulement une province de la Monarchie – est anachronique : l'empire héréditaire d'Autriche n'existe que depuis 1806. C'est pourquoi nous utilisons ce terme dans cet ouvrage.

Ordre des chevaliers (*Ritterstand*). Ce sont les simples gentilshommes en Autriche ou en Bohême, qui constituent le second ordre de la noblesse. Des postes leur sont réservés dans l'administration des États, même si leur nombre, leur influence et leur richesse a beaucoup diminué depuis le XVII^e siècle au profit des grandes familles aristocratiques de l'Ordre des seigneurs.

Ordre des prélats (*Pralatenstand*). Ce sont les évêques et les abbés chefs d'ordre, qui constituent le premier Ordre dans la société et la diète.

Ordre des seigneurs. Ce sont les aristocrates en Bohême et en Autriche, l'équivalent des Magnats hongrois. Ils constituent le second Ordre dans la société et à la Diète, mais politiquement ils sont prépondérants aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Paierie de la Cour (*Hofzahlamt*). Caisse centrale chargée dès le XVI^e siècle d'assurer les dépenses de cour et d'administration et de manière générale les dépenses civiles. Elle était en principe alimentée par les *camearalia*. Les surplus pouvaient être affectés à la paierie de la Guerre. Elle était gérée par un officier comptable, le payeur de la Cour, nommé par

l'empereur. La paierie de la Cour nous a laissé des registres détaillés de ses opérations, les *Hofzahlamtsbücher*, qui représentent une source abondante mais confuse.

Paierie de la Guerre (*Hofkriegszahlamt*). L'autre caisse centrale dépendant de la Chambre des Comptes était depuis 1560 chargée des dépenses militaires et en particulier de régler les dépenses des administrations chargées de la défense de la Hongrie et de l'arsenal de Vienne. Elle était alimentée par les contributions mais aussi par des virements effectués par la paierie de la Cour. Elle était gérée par un officier comptable qualifié vers 1590 du titre de payeur des guerres et qui fut placé sous l'autorité de la Chambre des Comptes de Vienne.

Palatin de Hongrie. C'est le premier des grands officiers de la couronne en Hongrie. Élu par la Diète, il fait fonction de vice-roi et son autorité est telle que la Cour de Vienne a laissé l'office vacant à de nombreuses reprises. Elle le remplaçait par un lieutenant général du royaume.

Pentarchie. Après 1740, la Pentarchie comprend les cinq principales puissances européennes, à savoir la Grande-Bretagne, la France, la Monarchie autrichienne, la Prusse et la Russie. L'Espagne, la Suède et l'Empire ottoman étaient alors devenus des puissances de second ordre.

Personalis Presentiæ Regiæ. Le *Personalis presentiæ regiæ* présidait la Table royale, ce qui lui assurait une place prépondérante dans l'administration judiciaire. Il exerçait en même temps la présidence de la Chambre basse de la Diète, ce qui lui réservait un rôle de premier plan dans la vie politique. Il n'appartenait pas à l'Ordre des Magnats, mais il appartenait obligatoirement à la simple noblesse.

Postulata. Les demandes d'argent étaient présentées aux diètes au début de la session. Elles étaient préparées à Vienne par la Chambre des Comptes sur avis du Conseil de la Guerre et transmises aux chancelleries des pays respectifs. Elles étaient ensuite présentées par les commissaires royaux qui représentaient l'empereur dans chaque diète particulière.

Prælatenstand. Voir **Ordre des prélats ou clergé.**

Prima plana. État-major régimentaire dans l'armée impériale. Il comprenait 12 cadres, dont les plus importants étaient le colonel, le lieutenant-colonel, le prévôt chef de la justice militaire, le chirurgien, le médecin.

Primat. En Hongrie c'est l'archevêque d'Esztergom qui est en outre archichancelier du royaume de Hongrie. En Pologne l'archevêque de Gniezno est le Primat. L'archevêque de Salzbourg dispute à l'archevêque électeur de Mayence la dignité de Primat de Germanie.

Privilège de « *non appellando* ». Accordé dès le Moyen Âge à certains vassaux de l'empereur, il excluait les sujets de ces derniers de faire appel aux instances juridiques supérieure du Saint-Empire, le tribunal de la Chambre d'Empire ou le conseil aulique d'Empire à Vienne. Pour le vassal qui en bénéficiait c'était un signe d'indépendance : tel était le cas de l'archiduc d'Autriche dont les sujets ne pouvaient faire appel aux tribunaux de l'empereur. En fait au XVIII^e siècle, presque toutes les grandes

principautés bénéficiait de ce privilège, ce qui limitait la portée pratique des cours d'appel de Wetzlar et de Vienne.

Régulation urbariale. C'est la fixation par l'autorité royale du montant des redevances seigneuriales, à la fois en argent, en nature et en travail. La noblesse considérait qu'il s'agissait d'une ingérence inouïe dans ses rapports avec les paysans, dans la mesure où la régulation urbariale avait pour but de protéger les tenanciers contre l'éventuel arbitraire seigneurial.

Reichshofrat. Voir **Conseil aulique d'Empire.**

Reichskammergericht. Voir **Tribunal de la Chambre d'Empire.**

Reichsthaler. Voir **Rixdale.**

Réunions. Politique menée par Louis XIV de 1679 à 1681 en application du traité de Nimègue qui l'autorisait à réunir les dépendances des territoires annexés à la couronne de France, en particulier les fiefs de l'évêché de Metz. L'interprétation des chartes médiévales fut souvent abusive et les réunions exécutées sans ménagement à l'égard des princes d'Empire qui refusaient de reconnaître la suzeraineté du roi de France.

496

Rixdale (*Reichsthaler*). Monnaie d'argent ayant cours dans l'Empire et dans la Monarchie. Elle valait au XVII^e siècle 90 kreutzers soit 1 ½ florin rhénan et, après la dévaluation de 1693, 120 kreutzers, soit 2 florins.

Robot. Ce nom allemand d'origine slave qui signifie d'abord travail est utilisé pour la « corvée » en Basse-Autriche. C'est la prestation obligatoire en journées de travail que doit fournir le paysan à son seigneur.

Roi des Romains. Titre porté par le futur empereur, lorsqu'il était élu du vivant de son père. Il n'avait aucun pouvoir politique mais lors du décès de son prédécesseur il lui succédait sans autre formalité. Ce fut le cas de Joseph II le 18 août 1765, parce qu'il avait été élu roi des Romains l'année précédente. Ce ne fut pas le cas de Léopold II qui fut pendant quelques mois « roi de Bohême et de Hongrie » avant d'être élu et couronné à Francfort en 1790.

Römermonate. Voir **Mois romains.**

Rustical. Partie du finage dont l'exploitation était abandonnée aux paysans (latin *rustici*) moyennant le paiement de certaines redevances, le cens (redevance en argent), le champart (redevance en nature) et la corvée (prestations en travail). Le *rustical* était en outre soumis à l'impôt d'État et c'est sur lui que pesaient les contributions, votées par les seigneurs dans les diètes. Pour y échapper certains paysans choisirent d'être des tenanciers précaires sur certaines parcelles du dominical, qu'ils louaient à leur seigneur. Toute la réforme fiscale de Joseph II consista à faire peser également la charge fiscale sur toutes les tenures et à diminuer la charge imposée au *rustical*.

Salzamtman. Voir **Grenetier.**

Sainte-Ligue (1684). Constituée sous l'égide du pape Innocent XI, elle réunissait l'empereur, la Pologne, Venise et plus tard la Russie. Elle avait pour but de chasser les Turcs. Ses succès militaires furent reconnus par la Porte lors de la paix de Karlowitz (1699). Louis XIV a toujours refusé d'en faire partie.

Société d'Ordres. Si les historiens français peuvent discuter l'existence d'une société d'Ordres, la réalité de cette dernière est indiscutable dans la Monarchie. Les sujets privilégiés sont répartis au sein de corporations structurées, qui n'admettent de nouveaux membres que sur des critères précis : il n'est pas possible de s'agrèger à la noblesse en vivant noblement, il faut être anobli par le prince et accepté par ses pairs. On comptait généralement quatre Ordres dans chacune des provinces : le clergé, les seigneurs, les chevaliers et les villes libres. L'expression du pouvoir politique des Ordres était la diète. D'autre part les masses paysannes, qui représentaient 80 % de la population, ne relevaient que de l'autorité seigneuriale.

Sous-camérier (*Unterkämmerer*). Officier de finances en Moravie, qui au ^{xvi}^e siècle dépendait directement de la Chambre de la Cour.

Tables (*Tabulae*). Autre nom donné aux deux chambres qui composaient la Diète hongroise.

Taxe sur la viande (*Fleischkreuzer*). Taxe ou accise sur la viande de bœuf, qui était à Vienne en 1660 de 8,5 % (soit 1 pfennig par livre de bœuf qui valait 3 kreutzers ou 12 pfennig).

Tchardagues. Tours de garde élevées au ^{xviii}^e siècle le long de la Save, à 2 ou 3 kilomètres l'une de l'autre ; elles constituaient l'élément majeur de la Frontière militaire de Slavonie. Au nombre de 90, elles étaient occupées chacune par 30 hommes.

Théorie de la forfaiture. Établie pour la Bohême après 1620 elle reposait sur la théorie de la monarchie contractuelle entre le souverain et les Ordres. Le souverain s'engageait par serment au moment de son élection à respecter les libertés du pays. Si les États se révoltaient, ils rompaient unilatéralement le contrat et le souverain n'avait dorénavant plus aucune obligation. Il pouvait suspendre ou modifier la constitution à son profit. C'est ce que Léopold fit en Hongrie en 1671, comme son grand père l'avait fait en Bohême en 1627.

Timar. Revenus d'un domaine dans l'Empire ottoman, affectés par les autorités d'Istanbul à l'entretien d'un ou plusieurs cavaliers ou sipahis. Au ^{xvii}^e les timariotes ou titulaires d'un *timar* sont devenus en fait des seigneurs héréditaires.

Toison d'Or. Ordre de chevalerie fondé par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dont le Grand Maître était le Roi Catholique. C'était la distinction suprême à la Cour de Vienne, car il fallait être de très haute noblesse, catholique, dévoué à la Maison d'Autriche. Il fallait aussi plaire à l'empereur qui proposait et au roi d'Espagne, qui nommait à une place devenue vacante par le décès d'un chevalier. Après 1700 l'Ordre se divisa en deux branches, celle de Vienne qui dépendait de l'empereur et celle de Madrid, qui dépendait des Bourbons d'Espagne.

Tractatus de Juribus incorporalibus. Code de droit coutumier autrichien. Voté par la Diète de Basse-Autriche en 1678 après de longues discussions, il fut sanctionné par Léopold en tant qu'archiduc d'Autriche et eut force de loi. Publié en 1705 dans le *Codex Austriacus*, il était toujours en vigueur sous Marie-Thérèse.

Tribunal de la Chambre d'Empire. Cette Cour d'appel suprême dans le Saint-Empire dépendait des États de l'Empire, qui nommaient et payaient (mal) les juges (*assessores*).

Elle était indépendante de l'empereur, qui possédait sa propre Cour d'appel (*Reichshofrat*). Elle siégea à Spire jusqu'en 1689, puis s'installa à Wetzlar. Joseph II tenta en vain de la réformer.

Türkensteuer. Voir **Impôt turc**.

Universalbancalität. L'*Universalbancalität* fut de 1715 à 1723 la caisse centrale de la Monarchie. La Chambre des Comptes n'avait plus le droit de manier les fonds. Tous les revenus de l'État étaient versés à cette banque générale, qui était dirigée par un gouverneur assisté de 12 conseillers.

Universitas Saxonum. Ces communautés privilégiées de colons allemands qui étaient venus s'établir en Transylvanie à partir du XIII^e siècle, étaient représentées à la Diète de Transylvanie, tout comme la noblesse hongroise et la nation sicule.

Verordneten. Voir **Commissaires des États**.

Verwirkungstheorie. Voir **Théorie de la forfaiture**.

Vice-Chancelier d'Empire (*Reichsvizekanzler*). C'est le dignitaire nommé par l'Électeur de Mayence pour le représenter auprès de la personne de l'empereur et diriger les services de la Chancellerie d'Empire à Vienne.

Vicedom. Voir **Bailli de Basse-Autriche**.

Wiener Stadtbanco. Voir **Banque de la ville de Vienne**.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES IMPRIMÉES

- [ANONYME], *Articuli Universorum Statuum et Ordinum Inclyti Regni Hungariae ac partium cuidem amexanum in generalibus eorumdem comitiis, ab anno 1608 usque ad annum 1659 inclusive editi. Adiunctis ad initium pacificatione Viennensi, et tractatu situatorokiensi*, Pottendorf, Hieronimus Verdussen, 1668.
- ARNETH Alfred Ritter von (éd.), *Relazioni der Botschafter Venedigs über Deutschland im 18. Jahrhundert, Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. XXII, Wien, Aus der Kaiserlich-Königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1863.
- (éd.), *Correspondenz sammt Briefen Joseph's an seinen Bruder Leopold*, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1867-1868, 3 vol.
- (éd.), *Joseph II und Leopold von Toscana. Ihr Briefwechsel von 1781 bis 1790*, Wien, W. Braumüller, 1872, 2 vol.
- (éd.), *Maria Theresia und Joseph II, ihre Correspondenz, sammt Briefen Joseph's an seiner Bruder Leopold*, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1867-1868, 3 vol.
- (éd.), *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II. Ihr Briefwechsel*, Leipzig, K. F. Köhler, 1866, rééd. s.l., Pergamon press, 1989.
- & FLAMMERMONT Jules (éd.), *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'Empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, Paris, Imprimerie nationale, 1889-1891, 2 vol.
- & GEFFROY Auguste (éd.), *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le cte de Mercy-Argenteau, avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette*, Paris, Firmin-Didot, 1874, 3 vol.
- ARPAD Marko (éd.), *Corpus Juris Hungarici (Magyar Törvény Tar)*, t. IV, 1657-1740, Budapest, Francklin Társ, 1897.
- AUERBACH Bertrand (éd.), *Recueil des Instructions données aux Ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie*, t. 18, *La Diète germanique*, Paris, CNRS, 1912.
- BECHER Johann Joachim, *Politischer Discurs von den eigentlichen Ursachen dess Auf- und Abnehmens der Städt, Länder und Republicken*, Frankfurt, J. D Zunner, 1668.
- BEER Adolf, « Die Finanzverwaltung Österreichs 1749-1816 », *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, 15, 1894, p. 237-366.

- & FIEDLER Joseph (éd.), *Joseph II. und Graf Ludwig Coblenz: ihr Briefwechsel, von 1780-1784, Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. 53 & 54, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1901.
- (éd.), *Joseph II, Leopold II und Kaunitz. Ihr Briefwechsel*, Wien, W. Braumüller, 1873.
- (éd.), « Denkschriften des Fürsten Wenzel Kaunitz-Rietberg », *Archiv für Österreichische Geschichte*, 48, Wien, 1872, p. 1-162.
- BÉRENGER Jean (éd.), *Les Gravamina. Remontrances des Diètes de Hongrie de 1655 à 1681. Recherches sur les fondements du droit d'État*, Paris, P.U.F, 1973.
- BESOLD Christophe, *De Aerario publico discursus, subnexus eidem est Julii Caesaris Bulengeri, ... de tributis ac vectigalibus populi romani liber*, Francofurti, Iohannis Alexandri Cellii, 1620.
- BORNITZ Jacob, *Aerarium, sive Tractatus Politicus De Aerario, Sacro Civili Militari, Communi & Sacratori : Ex Reditibus Publicis : Tum Vectigalibus & Collationibus singulorum Ordinariis & Extraordinariis conficiendo, X. libris summatim & breviter comprehensus*, Francofurti, Typis Matthiae Beckeri, Impensis Godefridi Tampachii, 1612.
- BROWN Sir Edward, *Relation de plusieurs voyages faits en Hongrie. Servie. Bulgarie. Macédoine. Thesalie. Autriche. Styrie, Carinthie. Carniole. & Friuli. Enrichie de plusieurs observations tant sur les mines d'or, d'argent, de cuivre, & de vif argent, que des bains & eaux minerales... Traduit de l'anglois du sieur Edouard Brown*, Paris, Gervais Clousier, 1674. Édition originale anglaise : Edward Brown, *A brief account of some travels in Hungaria, Servia, Bulgaria, Macedonia, Thessaly, Austria, Styria, Carinthia, Carniola, and Friuli*, London, printed by T. R. for Benjamin Tooke, 1673.
- BRUNNER OTTO, *Adeliges Landleben und europäischer Geist, Leben und Werk Wolf Helmhards von Hobberg, 1612-1688*, Salzburg, O. Müller, 1949.
- BUTURAC Josip, STANISAVLJEVIĆ Mirko, SUČIĆ Ranko, ŠOJAT Vesna, ZMAJIĆ Bartol, *Zaključci Hrvatskog sabora ou Prothocolla generalium congregationum statuum et ordinum Regnorum Dalmatiae, Croatiae et Slavoniae*, t. II, 1693-1713, t. III, 1631-1693, Zagreb, Državni arhiv NR Hrvatske, 1958.
- CONRING Hermann, *Dissertatio politica de aerario boni principis recte constituendo, augendo et conservando, quam... sub praesidio... Hermanni Conringii... disquisitioni exhibet Johan. Caspar Koch*, Helmestadii, typis H. Mulleri, 1663.
- Cosmophilus*, Pamphlet anonyme, in-12, s.l., 1696, HKA Vienne, *Verschiedene Vorschläge*.
- CZOERNIG Carl Freiherrn von, *Statistisches Handbüchlein für die österreichische Monarchie*, Wien, Aus der Kaiserlich-Königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1864.
- DVORAK Max, « Briefe Kaiser Leopolds I. an Wenzel Euseb Herzog in Schlesien zu Sagan, Fürsten von Lobkowitz (1657-1674). Nach den Originalen des Fürstlich von Lobkowitzschen Familienarchivs zu Raudnitz an der Elbe in Böhmen », *AÖG*, 80, 1894, p. 459-514.
- FELLNER Thomas & KRETSCHMAYR Heinrich, *Die österreichische Zentralverwaltung. I. Abt.: Von Maximilian I. bis zur Vereinigung der Österreichischen und Böhmischen*

- Hofkanzlei (1749)*, VKNGÖ (publications de la *Kommission für Neuere Geschichte Österreichs*), 5, Wien, 1907, t. 1 et 2.
- FIEDLER Joseph (éd.), *Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland im 17. Jahrhundert*, *Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. 26 et 27, Wien, Staatsdruckerei, 1866-1867.
- MOSER VON FILZEK Johann Jakob, *Einleitung in das churfürstlich-mainzische Staats-Recht*, Frankfurt/M., Esslinger, 1755.
- FISCHER Christophe, SJ, *Œconomia Suburbana*, Praha, Tiskárna jezuitská, 1683.
- FONTANA Alessandro et alii (éd.), *Venise & la Révolution française. Les 470 dépêches des ambassadeurs de Venise au Doge (1786-1795)*, Paris, Robert Laffont, 1997.
- FRAKNOI Vilmos (éd.), « Relationes Cardinalis Buonvisi », *Monumenta Vaticana Hungariae*, II, Budapest, 1888.
- FRESCHOT Camille OSB, *Mémoires de la cour de Vienne, contenant les remarques d'un voyageur curieux sur l'état présent de cette cour et sur ses intérêts*, Cologne, G. Étienne, 1705.
- GUARIENT UND RÄÄLL Franz Anton Edler von (éd.), *Codex Austriacus ou Codicis Austriaci ordine alphabetico compilati pars prima et secunda*, Wien, Druck von Koll, 1704.
- HARTMANN Peter Claus, *Das Steuersystem der Europäischen Staaten am Ende des Ancien Régime. Eine offizielle französische Enquete (1763-1768), Dokumente, Analyse und Auswertung. England und die Staaten Nord- und Mitteleuropas, Beihefte der Francia*, 7, München/Zürich, Artemis, 1979, « Die deutschen und böhmischen Erbländer der Habsburger Monarchie », p. 152-198.
- HARTMANN Peter Claus (éd.), *Der Mainzer Kurfürst als Reichskanzler. Funktionen, Aktivitäten, Ansprüche und Bedeutung des zweiten Mannes im alten Reich*, Stuttgart, Steiner, 1997.
- HOHBERG Wolf Helmhard von, *Georgica curiosa aucta, das ist umständlicher Bericht und klarer Unterricht von dem vermehrten und verbesserten adelichen Land- und Feldleben*, Nürnberg, Endter, 1682, réed. Wien, Karolinger Verlag, 1995.
- HÖRGNIK Philipp Wilhelm von, *Österreich über alles, wann es nur will, Das ist wohlmeinender Fürschlag wie mittelst einer wohlbestellten Lands-Oeconomie, die Kayserl. Erbland in kurzem über alle andere Staat von Europa zu erheben und mehr als einiger derselben von denen andern Independent zu machen*, Wien, Erbland Wolfahrt, 1684, 4^e éd., Frankfurt, 1754.
- KALLBRUNNER Joseph (éd.), *Kaiserin Maria-Theresias politisches Testament*, München, Oldenburg, 1952.
- KALISTA Zdeněk, *Korespondence císaře Leopolda I. s Humprechtem Janem Černínem z Chudenic*, Praha, Česká akademie věd a umění, 1936.
- KECSKEMÉTI Charles, *Notes, Rapports et témoignages français sur la Hongrie (1717-1809)*, Paris/Budapest, Szeged, 2006.

- KLANICZAY Tibor (éd.), *Zrínyi Miklós összes művei (Œuvres complètes de Nicolas Zrínyi)*, Budapest, Szépirodalmi Könyvkiadó, 1958, 2 vol.
- KLOCK Gaspard, *Tractatus iuridico-politico-polemico-historicus de Aerario sive censu per honesta media absque divexatione Populi licité conficiendo lib. II.*, Nürnberg, Wolfgang Endter, 1651.
- KLOPP Onno (éd.), *Corrispondenza epistolare tra Leopoldo I., imperatore, ed il P. Marco d'Aviano, ... dai manoscritti originali tratta e pubblicata da Onno Klopp*, Graz, Styria, 1888.
- KLUETING Harm (éd.), *Der Josephinismus. Ausgewählte Quellen zur Geschichte der thesesianisch-josephinischen Reformen. (Ausgewählte Quellen zur deutschen Geschichte der Neuzeit, «Freiherr-vom-Stein-Gedächtnisausgabe», 12a)*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1995.
- KOLLONICH, Cardinal Leopold, *Le Plan de réorganisation de la Hongrie (1688)*, éd. Jean Béranger, Paris, Champion, 2011.
- KREUTEL Richard (éd.), *Im Reiche des goldenen Apfels. Des türkischen Weltenbummlers Evliyâ Celebi denkwürdige Reise in das Giaurenland und in die Stadt und Festung Wien anno 1665. Übersetzt, eingeleitet und erklärt von Richard F. Kreutel*, Graz/Wien/Köln, Styria, 1957.
- LE BRET Cardin, *De la souveraineté du roi*, Paris, J. Quesnel, 1632.
- LEVINSON Arthur (éd.), *Nuntiaturreportage vom Kaiserhofe Leopolds I. (1657, Februar bis 1669, Dezember)*, AÖG, 103, 1913, p. 547-841.
- , *Nuntiaturreportage vom Kaiserhofe Leopolds I. (1670, Mai bis 1679, August)*, AÖG, 106, 1918, p. 495-728.
- MAASS Ferdinand, *Der Josephinismus: Quellen zu seiner Geschichte in Österreich 1760-1850; amtliche Dokumente aus dem Haus-, Hof- und Staatsarchiv und dem Allgemeinen Verwaltungsarchiv in Wien, Fontes Rerum Austriacarum, II, t. 71-74*, Wien, 1951-1957, 5 vol.
- MARKÓ Árpád (éd.), *Corpus Juris Hungarici, Magyar Törvény Társ, 1000-1918*, Budapest, Franklin Társ, 1897, t. IV, 1657-1740.
- MARSINA Richard et KUSIK Michal (éd.), *Urbáre feudálnych panstiev na Slovensku (16.-17. storočie)*, Bratislava, SAV, 1959, 2 vol.
- METTERNICH prince Clément de, *Mémoires, documents et écrits divers. 1^{re} partie, Depuis la naissance de Metternich jusqu'au Congrès de Vienne : 1773-1815, laissés par le prince de Metternich... publiés par son fils, le prince Richard de Metternich*, t. 1, Paris, Plon, 1881.
- MONTESQUIEU, *Voyage de Gratz à La Haye*, dans *Œuvres complètes*, éd. René Caillois, Paris, Gallimard, 1949-1951, t. I, p. 663 sq.
- PATIN Charles, *Relations historiques et curieuses de voyages, en Allemagne, Angleterre, Hollande, Bohême, Suisse, etc.*, Amsterdam, P. Mortier, 1695.
- PAUR Ivan (éd.), *Csányi János krónikája 1670–1704. bevezetéssel és okmányos függelékkel*, Pesti, Magyar Történelmi Társ, t. V, 1858.

- POPE Walter, *Extract of a letter lately written from Venice by the Learned Doctor Walter Pope, to the Reverend Dean of Rippon, Doctor John Wilkins, concerning the Mine of Mercury in Friuli; and a way of producing Wind by the fall of Water*, *Philosophical Transactions of the Royal Society*, London, Royal society, 1665, n° 2, p. 21-25.
- PRIBRAM Alfred Francis (éd.), *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe = Dispacci da Germania / hrsg. von der Historischen Commission der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, Wien, F. Tempsky, 1889-1901.
- , *Venetianische Depeschen aus dem Kaiserhofe*, 1657-1661, *Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. I, Wien, Aus der Kaiserlich-Königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1901.
- , GEYER Rudolf et KORAN Franz, *Materialien zur Geschichte der Preise und Löhne in Österreich*, Wien, Carl Ueberreuters Verlag, 1938.
- PRIORATO Gualdo Galeazzo, *Historia di Leopoldo Cesare, che contiene le cose più memorabile successe in Europa dal 1656-1670*, Vienne, Hacque, 1670-1674, 3 vol.
- PUFENDORF Esaias, *Bericht über Kaiser Leopold, seinen Hof und die österreichische Politik 1671-1674*, éd. Karl Gustav Helbig, Leipzig, B.G. Teubner, 1862.
- Recueil des Instructions aux Ambassadeurs & ministres de France depuis les Traités de Westphalie jusqu'à la Révolution*, t. I, *Autriche*, éd. Albert Sorel, Paris, F. Alcan, 1884, t. III, *La Diète germanique*, éd. Bertrand Auerbach, Paris, F. Alcan, 1889, t. XXV, *Angleterre*, éd. Pierre Vaucher, Paris, CNRS, 1954, t. XXVIII/1-3, *Trèves, Cologne, Mayence*, éd. Georges Livet, Paris, CNRS, 1966.
- REDLICH Oswald (éd.), « Princeps in compendio. Ein Fürstenspiegel vom Wiener Hofe aus dem XVII. Jahrhundert », *Monatsblatte des Vereines für Landeskunde von Niederösterreich*, 5, 1906, p. 1-20.
- RINCK Gottlieb Eucharius, *Leopold des Grossen Römischen Kaysers Leben und Thaten*, Leipzig, Fritschius, 1708, 1 vol.
- ŠIŠIĆ Ferdo, *Hrvatski saborski spisi/Acta comitialia regni Croatiae, Dalmatiae et Slavoniae, 1526-1630*, Zagreb, Dionička tiskara-Lav., 1912, 5 vol.
- SCHRÖDER Wilhelm von, *Fürstliche Schatz- und Rentkammer*, Leipzig, Gehrard, 1686.
- SRBIK Heinrich Ritter von, *Wilhelm von Schröder, ein Beitrag zur Geschichte der Staatswissenschaften*, Wien, Hölder in Komm., 1910.
- Theatrum Europæum*, Francofurti, Merian, 1655-1705, t. VII à XV.
- VAN ANTAL G., PATER Jan C. H. de (éd.), *Weensche Gezantschapsberichten van 1670 tot 1720*, Gravenhage, Rijks Geschiedkundige Publicatien 67 und 79, 1929, t. 1.
- VELTZÉ Alois (éd.), *Ausgewählte Schriften des Raimund Fürsten Montecuccoli*, Wien/Leipzig, Braumüller, 1899-1900, 4 vol., t. III : *L'Ungheria nell'anno 1677*.
- WALTER Friedrich (éd.), *Die Geschichte der österreichischen Zentralverwaltung 1780-1848* (en abrégé ÖZV), 1^{re} partie : *Die Zeit Josephs II. und Leopolds II. (1780 - 1792)*, Wien, Holzhausen, 1950.
- WEGENER Johann E., *Cconomia Bohemo Austriaca, mit angehengten Tugendt-Spiegel der Hoff-Bedienten*, Prag, Academische Druckery, 1666.

WERBÖCZI István, *Corpus Juris Hungarici, Seu Decretum Generalé Inclyti Regni Hungáriái, Partiumque Eidem Annexarum, In Tres Tomos Distinctum : Nunc denuó Recusum, Omnibusque Novellis, Articulis, Quae in prioribus Editionibus deerant, adauctum. Tomus Primus Continens Opus Tripartitum, Juris Consuetudinarii Ejusdem Regni. Authore Stephano de Werböcz, &c, Tyrnaviae, Typis Academicis per Joannem Andreám Hörmann, 1516, rééd. Tótfalusi Kis Miklós, Kolozsvár (Cluj), Ex Officina Nicolai K. de M. Tótfalu, 1698.*

OUVRAGES ET ARTICLES

ARNETH Alfred Ritter von, *Geschichte Maria-Theresias*, Wien, Wilhelm Braumüller, 1863-1879, 10 vol.

–, *Joseph II und Leopold von Toscana: Ihr Briefwechsel von 1781-1790*, Wien, Wilhelm Braumüller, 1872.

ASH Ronald et DUCHHARDT Heinz (dir.), *Der Absolutismus, ein Mythos?*, Wien, Böhlau, 1996.

BARBOUR Violet, *Capitalism in Amsterdam in the 17th Century*, Baltimore, Johns Hopkins UP, 1950.

BARDET Jean-Pierre et DUPÂQUIER Jacques (dir.), *Histoire des populations de l'Europe*, Paris, Fayard, 1997-1998, t. I, p. 533-553.

BEALES Derek, *Joseph II, In the shadow of Maria Theresa 1741-1780*, t. 1-2, Cambridge/ Melbourne/Sidney, Cambridge UP, 1987-2009.

BEER Adolf, « Die Finanzverwaltung Österreichs 1749-1816 », *MIÖG*, 15, 1894, p. 237-366.

BENDA Kalman et PÉTER Katalin, *Magyarország Történeti Kronológiája*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1982.

BENEDIKT Heinrich, *Das Königreich Neapel unter Kaiser Karl VI*, Wien, Manz, 1927.

BÉRENGER Jean, « Une tentative de rapprochement entre la France & l'empereur : le traité de partage secret de la succession d'Espagne du 19 janvier 1668 », *Revue d'histoire diplomatique*, 1965, p. 291-314.

–, « La Hongrie des Habsbourg au XVII^e siècle : République nobiliaire ou Monarchie limitée ? », *Revue historique*, 1967, fasc. 483, p. 31-53.

–, « Le Conseil d'État autrichien & la politique financière de l'empereur au XVII^e siècle », *Journal des savants*, 1971, p. 136-160.

–, « Public Loans and Austrian Policy in the Second Half of the Seventeenth Century », *The Journal of European Economic History*, Rome, 1973/2, p. 657-670.

–, « Les juifs et l'antisémitisme dans l'Autriche du XVII^e siècle », dans *Études européennes. Mélanges offerts à V.-L. Tapié*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1973, p. 181-192.

–, *Les Gravamina. Remontrances des Diètes de Hongrie de 1655 à 1681. Recherches sur les fondements du droit d'État*, Paris, PUF, 1973.

- , « La capitulation de Strasbourg et les alliances françaises en Europe orientale », *Annuaire de la société des amis du Vieux Strasbourg 1681-1981*, Strasbourg, 1982, p. 15-24.
- , « La révolte paysanne de Basse-Autriche de 1597 », *Revue d'histoire économique & sociale*, 53, 1975, p. 467-492.
- , *Finances & absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1975.
- , « Les causes économiques de l'insurrection de François II Rákóczi », *Nouvelles études hongroises*, Budapest, 1976, p. 209-215.
- , « Resistenza dei ceti alle riforme nell'Impero 1680-1700 », dans Pierangelo Schiera (dir.), *La Dinamica statale austriaca nel XVIII e XIX secolo*, Bologna, Il Mulino, 1981, p. 19-64.
- , « À propos d'un ouvrage récent : les finances de l'Autriche à l'époque baroque (1650-1740) », *Histoires, économies, sociétés*, 1982, p. 221-245.
- , « Fiscalité et économie en Autriche. XVI^e-XVII^e siècles », dans *États, fiscalités, économies*, Actes du 5^e Congrès de l'association française des historiens économistes, 1983, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 13-35.
- , « Le redressement économique autrichien sous le règne de Léopold I^{er} (1657-1705) », *Études danubiennes*, t. I, 1985, p. 5-24.
- , « L'effort de guerre de la Monarchie autrichienne pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697) », dans Jules Maurin (dir.), *L'Économie de guerre du XVI^e siècle à nos jours*, Montpellier, Centre d'histoire militaire et d'études de défense nationale, 1989, p. 13-26.
- , *Histoire de l'Empire des Habsbourg de 1273 à 1918*, Paris, Fayard, 1990.
- , « L'idée de nation en Hongrie au XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, 2, 1992, p. 345-362.
- , « Le siège de Mantoue 1629-1630 », dans *Société, politique, culture en Méditerranée occidentale, XVI^e-XVIII^e siècles : mélanges en l'honneur du professeur Anne Blanchard*, Montpellier, Impr. Université Paul-Valéry-Montpellier III, 1993, p. 242-267.
- , « Samuel Oppenheimer », *XVII^e siècle*, 1994/2, p. 223-246.
- , « La musique italienne à la cour de l'empereur Léopold I^{er} (1657-1705) », dans Pierre Guillot et Louis Jambou (dir.), *Histoire, Humanisme & Hymnologie. Mélanges offerts au Professeur Édith Weber*, Paris, PUPS, 1997, p. 39-46.
- , « La Monarchie universelle de Charles Quint », dans Klaus Malettke (dir.), *Imaginer l'Europe*, Paris, Belin, 1998, p. 71-91.
- (dir.), *La Révolution militaire en Europe (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Économica, 1998.
- , « Les villes minières de Slovaquie », dans Jean-Pierre Poussou & Alain Lottin (dir.), *Naissance & développement des villes minières en Europe*, Arras, Presses université Artois, 2004, p. 195-214.
- , *L'Empereur Léopold I^{er} (1640-1705) fondateur de la puissance autrichienne*, Paris, PUF, 2004.

- , « La maison de l'empereur Léopold I^{er} dans les années 1670 », dans Jean-Pierre Poussou (dir.), *Monarchies, noblesses & diplomaties européennes. Mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette*, Paris, PUPS, 2005, p. 319-331.
- , *Joseph II d'Autriche serviteur de l'État (1741-1780)*, Paris, Fayard, 2007.
- , « Les assemblées de notables (*Concursus* palatinales) de 1696 et 1698. Un substitut de diète à la fin du règne de Léopold I^{er} ? », dans *Mélanges Péter Katalin*, Budapest, 2007.
- , « La langue française en Autriche dans la première moitié du xviii^e siècle », dans *Mélanges Vier*, Paris, Klincksieck, 1972, p. 475-481.
- , *La Hongrie des Habsbourg*, t. I, 1526-1790, Rennes, PUR, 2010.
- & Kecskeméti Charles, *Parlement & vie parlementaire en Hongrie (1608-1918)*, Paris, Honoré Champion, 2005.
- BIBL VIKTOR, « Die katholischen und protestantischen Stände Nieder-Österreich im xvii. Jahrhundert », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder-Österreich*, NF 2, t. II, 1903, p. 166-324.
- BIDERMANN Hermann Ignaz, *Geschichte der österreichischen Gesamt-Staats-Idee, 1526-1804*, Innsbruck, Wagner, 1867-1889.
- , *Die Wiener Stadtbank*, AÖG, 20, Vienne, 1859, p. 341-445.
- BITTNER Ludwig, « Das Eisenwesen in Innerberg-Eisenerz bis zur Gründung der Innerberger Hauptgewerkschaft im Jahre 162 », AÖG, 89, p. 451-646.
- BONIS György, « The Hungarian feudal Diet (13th-18th Centuries) », *Recueils de la Société Jean Bodin*, 25, 1965, p. 287-307.
- BRAUBACH Max, *Prinz Eugen von Savoyen*, Wien/München, Neudruck, 1963-1965, 5 vol.
- BRUCKMÜLLER Ernst, *Histoire sociale de l'Autriche*, Paris, Fondation de la MSH, 2003, traduction de *Socialgeschichte Österreichs*, Wien/München, Herold, 1985.
- BRUNNER Otto, « Das Archiv der Niederösterreichischen Kammer und des Vizedoms in Österreich unter der Enns und seine Bedeutung für die Landesgeschichte », *Jahrbuch für Landeskunde von Niederösterreich*, NF 29, 48, 1944, p. 144-166.
- BUFFE Noël, *Les Marines du Danube (1526-1918)*, Panazol, Lavauzelle, 2011.
- BURDOVA Pavla, « Poméry namezdne pracujících v Zemedelství na mnichovohradistsku po tricetiletí valce » (« Les domaines de Mnichohradec après la guerre de Trente Ans »), *Sborník archivních prací*, IV, 1954, p. 99-119.
- CERMAN Ivo, « Aufgeklärtes Ständetum ? Die Verfassungsdiskussion in Böhmen 1790-1791 », dans Roland Gehrke (dir.), *Aufbrüche in die Moderne. Frühparlamentarismus zwischen altständischer Ordnung und monarchischem Konstitutionalismus 1750-1850. Schlesien – Deutschland – Mitteleuropa*, Köln/Weimar/Wien, Neue Forschungen zur Schlesischen Geschichte, 2005, p. 179-204.
- CHALINE Olivier, *La bataille de la Montagne Blanche (8 novembre 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Noesis, 1999.

- CZOERNIG Carl, *Statistisches Handbüchlein für die österreichische Monarchie*, Wien, Prandel & Meyer, 1861.
- DICKSON Peter George Muir, *Finance and Government under Maria-Theresia 1740-1780*, Oxford, Clarendon Press, 1987, 2 vol.
- DURAND Yves, « Mémoires de Jean Joseph de Laborde, fermier général et banquier de la Cour », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, Paris, 1971, p. 73-162.
- ELEKES Lajos, « Système diétal des Ordres et centralisation dans les États féodaux », dans György Székely et Erik Fügedi (dir.), *La Renaissance et la Réformation en Pologne et en Hongrie (1450-1650)*, Budapest, Akadémiai kiadó, 1963, p. 331-395.
- ELVERT Christian d', *Zur Österr. Verwaltungsgeschichte mit besonderer Rücksicht auf die Böhmisches Länder*, Brno, C. Winiker, 1880.
- EMBER Gyözö, *Az újkori magyar közigazgatás története Moháctól a török kiűzéséig (Histoire administrative de la Hongrie moderne, de la bataille de Mohács à l'expulsion des Turcs de Hongrie)*, Budapest, MOL, 1946.
- ERNST Hildegard, *Madrid und Wien 1632-1637. Politik und Finanzen zwischen Philipp IV und Ferdinand II*, Münster, Aschendorff, 1991.
- ERNSTBERGER Anton, *Hans de Witte, Finanzmann Wallensteins*, Wiesbaden, Steiner Verlag, 1954.
- EVANS Robert J. W., *The Making of The Habsburg Monarchy 1500-1700*, London, Oxford UP, 1979.
- FELLONI Giuseppe, *Gli Investimenti finanziari genovesi in Europa tra il Seicento e la Restaurazione*, Milano, A. Giuffrè, 1971.
- FRANZL Johann, *Ferdinand II. Kaiser im Zwiespalt der Zeit*, Graz/Wien/Köln, Styria, 1978.
- FRIED Pankraz, « Zur Geschichte der Steuer in Bayern », *Zeitschrift für bayerische Landesgeschichte*, t. XXVII, 1964, p. 570-599.
- FRIESS Godfried E., « Scheibbs und die Eisenindustrie des Oescher Gebietes », *Blätter des Vereins für Landeskunde Österreichs*, t. XII, 1868, p. 233-244.
- GINDELY Anton, « Geschichte der böhmischen Finanzen 1526-1618 », *Denkschriften der Wiener Akademie der Wissenschaften Histor-Filol. classe B*, Wien, 1869, t. 18, p. 89-170.
- GLASSL Horst, *Das Österreichische Einrichtungswerk in Galizien (1772-1790)*, Wiesbaden, Hassarowitz, 1975.
- GRÜLL Georg, « Der erste oberösterreichische Tabak. Ein Ausschnitt aus der Geschichte der Herrschaft Schwertberg », *Oberösterreichische Heimatblätter*, 1, 1947, p. 336-340.
- , *Die Robot in Oberösterreich [Geleitwort von Erich Trink]*, Linz, Oberösterreichisches Landesarchiv, 1952.
- GRÜNBERG Carl, *Die Bauernbefreiung und die Auflösung des gutsherrlichbäuerlichen Verhältnisses in Böhmen, Mähren und Schlesien*, Leipzig, Duncker und Humblot, 1894, 2 vol.

- GRÜNWARD Max, *Samuel Oppenheimer und sein Kreis (ein Kapitel aus der Finanzgeschichte Österreichs)*, Wien/Leipzig, Wilhelm Braumüller, 1913.
- GRUNZEL Josef, « Die Reichenberger Tuchindustrie in ihrer Entwicklung vom zünftigen Handwerk zur modernen Großindustrie », *Beiträge zur Geschichte der Deutschen Industrie in Böhmen*, t. V., Prag, 1898.
- GUTKAS Karl, « Stadt und Herrschaft in Nieder-Österreich im 16. und 17. Jahrhundert », dans *Bericht über den 8. österreichischen Historikertag (Actes du colloque des historiens autrichiens)*, Wien, Veröffentlichungen des Verbandes österreichischer Geschichtsvereine 16, 1965, p. 59-76.
- , *Geschichte des Landes Niederösterreich*, St. Pölten/Wien, Niederösterreichisches Pressehaus Verlag, 1973.
- HACK Irmgard, « Der Messerhandel der Stadt Steyr bis zum Ausgang des 17. Jahrhunderts », *Oberösterreichische Heimatblätter*, t. VI, 1952, p. 1-15.
- HAMANN Brigitte (dir.), *Die Habsburger. Ein biographisches Lexikon*, Wien, Überreuter, 1990.
- HANTSCH Hugo, *Die Geschichte Österreichs*, Graz, Styria steirische Verlagsanstalt, 1955, 2 vol.
- HARTMANN Peter Claus (dir.), *Der Mainzer Kurfürst als Reichserzkanzler. Funktionen, Aktivitäten, Ansprüche und Bedeutung des zweiten Mannes im Alten Reich*, Stuttgart, Geschichtliche Landeskunde, 45, 1997.
- HASSINGER Herbert, « Die erste Wiener orientalische Handelskompagnie 1667-1683 », *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 35, 1942, p. 1-53.
- , *Johann Joachim Becher 1635-1682. Ein Beitrag zur Geschichte des Merkantilismus*, Wien, Holzhausen, 1951.
- HATTON Ragnhild (dir.), *Louis XIV and Europe*, London/Columbus, Mac Millan/Ohio State UP, 1976.
- HASELSTEINER HORST, « Wehrverfassung und personelle Heeresergänzung in Ungarn zwischen Herrscherrecht und ständischem Konstitutionalismus. Zur Rekrutierungsfrage unter Maria-Theresia und Joseph II », dans Anna Drabek, Richard Plaschka, Adam Wandruszka (dir.), *Ungarn und Österreich unter Maria Theresia und Joseph II. Neue Aspekte im Verhältnis der beiden Länder. Texte des 2. österreichisch-ungarischen Historikertreffens*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1982, p. 100-120.
- HELLBLING ERNST C., *Österreichische Verfassungs- und Verwaltungsgeschichte, ein Lehrbuch für Studierende*, Wien, Springer-Verlag, 1956.
- HOENSCH JÖRG, *Geschichte Böhmens. Von der slawischen Landnahme bis in 20. Jahrhundert*, München, C. H. Beck Verlag, 1987.
- HOFFMANN VIKTOR, « Die Linzer Wollenfabrik. Gründung und Schicksal der Fabrik 1672-1721 », *AÖG*, 108, p. 355-488.
- HOLL BRIGITTE, *Hofkammerpräsident Gundaker Thomas Graf Starhemberg und die österreichische Finanzpolitik der Barockzeit (1703-1715)*, *AÖG*, 132, Wien, 1976.

- HOLZMAIR Eduard, « Studien zum Münzwesen Leopold I. », *Numismatische Zeitschrift*, 69, Wien, 1936, p. 82-85.
- , « Geld und Münze unter Kaiser Leopold I. », *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, 60, 1952, p. 238-250.
- HRADESKÝ E., *Geschichte der Österreichischen Finanzwache (1526-1916)*, Prerau, 1917.
- INGRAO Charles W., *In Quest and crisis: Emperor Joseph I and the Habsburg Monarchy*, West Lafayette (Ind.), Purdue UP, 1979, « Hungary: The Rákóczi Rebellion », p. 123-160.
- JANACEK Josef, « Die Fugger und Joachimsthal », *Historica*, vol. VI, 1963, p. 109-113.
- JÈZE Gaston, *Traité de science des finances : le budget*, Paris, Giard & Brière, 1910.
- JUHÁSZ Lajos, « A porta Torténete » (« Histoire de la porta »), *Szazadok*, LXX, Budapest, 1936, p. 497-578.
- JUNGWIRTH Helmut, « Das Geldwesen unter Joseph II », *Katalog der Niederösterreichischen Landesausstellung: Österreich zur Zeit Kaiser Josephs II. Mitregent Kaiserin Maria Theresias, Kaiser und Landesfürst*, Stift Melk 29. März bis 2. November 1980, Wien, Katalog des Niederösterreichischen Landesmuseums, 1980, p. 67-69.
- KALDY-NAGY Gyula, « Two Sultanic Hass Estates in Hungary during the XVIth and XVIIth Centunes », *Acta Orientalia*, XIII, Budapest, 1961, p. 31-62.
- KALISTA Zdeněk (éd.), *Korespondence císaře Leopolda I. s Humprechtem Janem Černínem z Chudenic*, Praha, Týž, 1936.
- KALLBRUNNER Annemarie, « Zur Geschichte der Kleiseisenindustrie des Oberen Ybbstaales », *Unsere Heimat*, t. X, 1937.
- KANN Robert A., *A Study in Austrian Intellectual History*, New York, Frederick A. Praeger, 1960, « Political Economy and social Welfare », p. 174-181.
- KAUFMANN, *Samson Wertheimer, der Oberhoffaktor und Landesrabbiner (1658-1724) und seine Kinder*, Wien, Friedrich Beck, 1888.
- KECSKEMÉTI Charles, « Homályzónák: a zsidók középeurópai történetének néhány tisztázandó kérdése. (Vázlat) », *Ætas*, 2006/1, p. 100-113.
- KELENIK Josef, « The Military Revolution in Hungary », dans Géza Dávid & Pál Fodor (dir.), *Ottomans, Hungarians, and Habsburgs in Central Europe: The Military Confines in the Era of Ottoman Conquest (The Ottoman Empire and its Heritage), Politics, Society and Economy*, n° 20, Leiden/Boston/Köln, Brill, 2000, p. 130-137.
- KELLENBENZ Hermann, *Der Merkantilismus und die soziale Mobilität in Europa*, Wiesbaden, Steiner, 1965.
- KENYERES István, « A várbirok szerepe a 16. századi magyarországi végyárrendszer ellátásában. Katonai elképzelések az egri és a szatmári vár fenntartására », dans Tivadar Petercsák & Mátyás Berecz (dir.), *Végyár és ellátás a XVI-XVII. században*, Eger, Studia Agriensia, 2002, p. 131-181.
- , « Die Finanzen des Königreichs Ungarn in der zweiten Hälfte des 16. Jahrhunderts », dans Friedrich Edelmayer, Maximilian Lanzinner, Peter Rauscher (dir.), *Finanzen und Herrschaft. Materielle Grundlagen fürstlicher Politik in den habsburgischen Ländern*

und im Heiligen Römischen Reich im 16. Jahrhundert, Wien/München, Oldenbourg, 2003, p. 84-122.

KLÍMA Arnošt, *Manufakturní Období v Čechách (Le Développement manufacturier en Bohême)*, Praha, Nakladatelství Československé Akademie Věd, 1955.

–, « Zur Frage des Übergangs vom Feudalismus zum Kapitalismus in der Industrieproduktion in Mitteleuropa (vom 16. bis zum 18. Jh.) », dans Karl Obermann (dir.), *Probleme der Ökonomie und Politik in den Beziehungen zwischen Ost- und Westeuropa vom 17. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, Berlin, Rütten und Loening, 1960, p. 110-111.

–, « Mercantilism in the Habsburg Monarchy with special reference to the Bohemian Lands », trad. A. Teichova, *Historica*, 11, 1965, p. 112-118.

– et MACUREK Jan, « La question de la transition du féodalisme au capitalisme en Europe centrale (16^e-18^e siècles) », dans *International Congress of Historical Sciences, Stockholm 1960, Rapports*, IV, *Histoire moderne*, Göteborg, Almqvist & Wiksell, 1960, p. 84-105.

510

KLINGENSTEIN Grete & SZABO Franz A. J. (dir.), *Staatskanzler Wenzel Anton Kaunitz-Rietberg 1711-1794. Neue Perspektive zu Politik und Kultur der europäischen Aufklärung*, Graz/Esztergom/Paris/New York, Schnider, 1996.

KLINGER Thibaut, « Évaluer les seigneuries de la noblesse austro-bohême à l'époque moderne : l'exemple des domaines de la famille Colloredo », *Histoire, économie, sociétés*, 2007/3, p. 59-86.

KOČÍ Josef, POLIŠENSKÝ Josef, ČECHOVÁ Gabriela (dir.), *Documenta bohemica bellum tricennale illustrantia*, Praha, Československá akademie věd. Archivní správa České Socialistické Republiky, vol. IV, *Der Grosse Kampf um die Vormacht in Europa*, 1978.

KOLLMAN Josef, *Der Dänisch-Niederdeutsche Krieg und der Aufstieg Wallensteins 1625-1630*, Praha, Academia, 1974.

KÖPECZI Béla, *La France et la Hongrie au début du XVIII^e siècle. Étude d'histoire des relations diplomatiques et d'histoire des idées*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1971.

– et alii, *Histoire de la Transylvanie*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1992.

KOVACSICS József (dir.), *Magyarország történeti demografiája (Histoire démographique de la Hongrie)*, Budapest, Közgazd. és Jogi Kvk., 1963.

KROISSMAYR Martin, « Geschichte der Herrschaft Walpersdorf », *Jahrbuch für Landeskunde Niederösterreich*, nouvelle série, III, 1904, p. 13-14.

KUBAT Jaroslav, « Příspěvek k dějinám dolování u nás v 16 », *Sborník archivních Prací*, t. VII, 1957, n° 2, p. 177-223.

LEBEAU Christine, *Aristocrates et grands commis à la Cour de Vienne (1748-1791). Le modèle français*, Paris, CNRS, 1996.

–, « Échanger des modèles dans la république des administrateurs au XVIII^e siècle : des cadastres italiens au cadastre joséphiste », dans Mireille Touzery (dir.), *De l'estime au cadastre en Europe : l'époque moderne*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007, p. 247-263.

- LEITICH Ann Tizia, *Vienna Gloriosa, Weltstadt des Barock*, Wien, Wilhelm Andermann Verlag, 1947.
- LICHTENBERGER Elisabeth, *Die Wiener Altstadt. Von der mittelalterlicher Bürgerstadt zur City*, Wien, Franz Deuticke Verlag, 1997, 2 vol.
- LOEHR August O. von, « Die Finanzierung des siebenjährigen Krieges », *Numismatische Zeitschrift*, 58, Wien, 1925, p. 95-110.
- MAC KAY Derek, *Prince Eugene of Savoy*, London, Thames and Hudson, 1977.
- MAKKAI László, *Histoire de Transylvanie*, Paris/Budapest, PUF/Athenaeum, 1946.
- MANTRAN Robert, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, Paris, Hachette, 1994.
- MARCZALI Henrik, *Hungary in the 18th century*, Cambridge, Cambridge UP, 1910.
- MARSINA Richard, *Urbáre feudálnych panstiev na Slovensku (16. storočie)*, Bratislava, Michal Kušík, 1959.
- MARTÍN Felipe Ruiz, « Las finanzas españolas durante el reinado de Felipe II », *Cuadernos de historia, Anexos de la revista Hispania*, 2, 1968, p. 109-173.
- MAURER Josef, *Cardinal Leopold Graf Kollonitsch*, Innsbruck, Rauch, 1879.
- et FRIESS Godfried Edmund, « Geschichte des k.k. Lustschlosses Schloßhof und des Marktes Hof an der March », *Blätter des Vereins für Landeskunde Nieder Österreich*, XXIII, Wien, 1889, p. 56-100, 209-262 et 437-467.
- MECENSEFFY Grete, « Im Dienste dreier Habsburger. Leben und Wirken des Fürsten Johann Weikhard Auersperg (1615-1677) », *AÖG*, 114, 1938, p. 295-509.
- MENSI FRANZ von, *Geschichte der direkten Steuern in Steiermark*, Graz/Wien, Styria, 1919.
- , *Geschichte der Finanzen Oesterreichs von 1701 bis 1740, nach archivalischen Quellen*, Wien, Manz, 1890.
- MITROFANOV Paul von, *Joseph II. Seine politische und kulturelle Tätigkeit*, Wien, Stern, 1910, t. I, p. 359.
- MÜLLER Johann, *Zacharias Geizkofler (1560-1617) des Heiligen Römischen Reiches Pfennigmeister und Oberster Proviantmeister im Königreich Ungarn*, Baden bei Wien, Veröffentlichungen des Wiener Hofkammerchivs, 3, 1938.
- NAGY Istvan, *A magyar kamara 1686-1848*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1971.
- NIEDERKORN Jan Paul, « Die europäischen Mächte und der Lange Türkenkrieg Kaiser Rudolfs II (1593-1606) », *AÖG*, 135, Wien, 1993, p. 189-213.
- NOUZILLE Jean, *Histoire de frontières : la frontière militaire austro-turque*, Paris, Berg International, 1990.
- , *Le Prince Eugène de Savoie et le sud-est européen (1683-1736)*, Paris, Champion, 2012.
- OBERLEITHNER Karl, « Österreichisches Finanzen- und Kriegswesen unter Ferdinand I: 1522-1564 », *AÖG*, 22, p. 1-233.
- Österreich zur Zeit Kaiser Josefs II. Mitregent Kaiserin Maria-Theresias, Kaiser und Landesfürst, Katalog der Nieder-Österreichische Landesausstellung in Melk*, NF 95, Wien, 1980.

- OTRUBA Gustav, « Die Anfänge und die Entwicklung der Industrie in Nieder-Österreich », *Unsere Heimat*, nouvelle série, t. 24, Wien, 1953, p. 73-85.
- , « Staatshaushalt und Staatsschuld unter Maria-Theresia und Joseph II. », dans Richard Georg Plaschka et Grete Klingenstein (dir.), *Österreich im Europa der Aufklärung. Kontinuität und Zäsur zur Zeit Maria Theresias und Joseph II.*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1985, t. 1, p. 197-249.
- PACH Zsigmond Pal, *Die ungarische Agrarentwicklung im 16-17. Jahrhundert. Abbiegung vom westeuropäischen Entwicklungsgang*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1964.
- PALFFY Géza, « Kriegswirtschaftliche Beziehungen zwischen der Habsburgermonarchie und der ungarischen Grenze gegen die Osmanen in der 2. Hälfte des 16. Jahrhunderts », *Ungarn-Jahrbuch*, München, 2005, p. 17-40.
- , « Le développement du système des magasins d'armement et de l'approvisionnement en matériel de guerre dans la région de l'Empire des Habsbourg », dans *Armes et culture de guerre en Europe centrale XV-XIX siècles*, Paris, Musée de l'Armée, 2008.
- , *Kingdom of Hungary and the Habsburg Monarchy in the 16th century*, New York, Columbia UP, 2009.
- PARKER Geoffrey, *The Military Revolution. Military Innovation and the Rise of the West, 1500-1800*, Cambridge, Cambridge UP, 1988.
- PEKAŘ Josef, *Ceské katastrofy 1654-1789*, Praha, Historický klub, 1932.
- PESAK Václav, *Dějiny královské české komory od roku 1527 (Histoire de la Chambre royale de Bohême)*, Praha, Sborník Archivu Ministerstva vnitra III, 1930.
- PILLICH Walter, « Ein französischer Künstler im Dienste des Wiener Hofes 1686-1740 », *Jahrbuch des Vereins für Geschichte der Stadt Wien*, t. XII, Wien, 1956, p. 131 sq.
- PLACHT Otto, *Ceske Dane 1517-1652 (Les Impôts tchèques)*, Praha, Jednota českých matematiku a fysiků, 1924.
- , *Lidnatost a společenská skladba českého státu v 16-18 století*, Praha, ČSAV, 1957.
- POLISENSKY Josef & KOLLMANN Josef, *Wallenstein Feldherr des dreißigjährigen Krieges*, Köln/Weimar/Wien, Böhlau, 1997.
- POSCH Fritz, « Die Niederländische Artaturmeisterschaft in Wiener Neustadt », *Unsere Heimat*, nouvelle série, 21, Wien, 1950, p. 46-55.
- , « Philipp Wilhelm von Hörgnik », *MIÖG*, 61, Gratz, 1953, p. 335-357.
- PRIBRAM Alfred Francis, « Die Nieder-Österreichischen Stände und die Krone in der Zeit Kaiser Leopold I », *Mitteilungen des österreichischen Instituts für Geschichtsforschung (MIÖG)*, Wien, 1893, p. 589-652.
- , *Das böhmische Commerzcollegium und seine Thätigkeit, ein Beitrag zur Geschichte des böhmischen Handels und der böhmischen Industrie im Jahrhunderte nach dem westfälischen Frieden*, Prague, Verein für Geschichte der Deutschen in Böhmen, 1898.
- , *Geschichte der Löhne und Preise in Österreich*, Wien, Carl Ueberreuters Verlag, 1938.

- RATKOS Peter, « Banskobystrické mediarske podniky za Bocskayho postvania » (« Les mines de cuivre de Banska Bystrica au temps de la révolte de Bocskai »), *Historicky Sbornik*, VIII, 1950, p. 60-64.
- RAUSCHER Peter, *Zwischen Ständen und Gläubigern. Die kaiserlichen Finanzen unter Ferdinand I und Maximilian II (1556-1576)*, Publications de l'Institut für Österreichische Geschichtsforschung, t. 41, Wien, Oldenbourg Verlag, 2004.
- , *Kaisertum und hegemoniales Königtum: Die kaiserliche Reaktion auf die niederländische Politik Philipps II. von Spanien*, dans Friedrich Edelmayer (dir.), *Hispania-Austria II. Die Epoche Philipps II. (1556-1598)*, Wien/München, Studien zur Geschichte und Kultur der iberischen und iberoamerikanischen Länder, 1999
- REDLICH Fritz, *The German Military Enterpriser and his work force*, Wiesbaden, Steiner Verlag, 1964 (4^e Beiheft du *Vierteljahrschrift für Sozial-und Wirtschaftsgeschichte Beihefte*).
- REINHARD Marcel, ARMENGAUD André et DUPÂQUIER Jacques, *Histoire générale de la population mondiale*, Paris, Montchrestien, 1968.
- REPGEN Konrad, « Ferdinand III, 1637-1657 », dans Anton Schindling, Walter Ziegler (dir.), *Die Kaiser der Neuzeit: 1519-1918, Heiliges Römisches Reich, Österreich, Deutschland*, München, C. H. Beck, 1990, p. 142-167.
- RILL Gerhard, *Fürst und Hofin Österreich*, t. 2, *Gabriel von Salamanca, Zentralverwaltung und Finanzen*, Wien, Böhlau, 2002.
- ROBERTS Michael, *The Military Revolution, 1560-1660*, Belfast, Boyd, 1955.
- ROSENTHAL Eduard, « Die Behördenorganisation Ferdinands I », *AÖG*, 69, p. 81-128.
- ROTHENBERG Günther Erich, *The Austrian Military Border in Croatia 1522-1747*, Urbana, Illinois UP, 1960.
- ROY Philippe, « La diète de 1687 », dans Daniel Tollet (dir.), *L'Europe des Diètes. Mélanges offerts à Jean Bérenger*, Paris, SEDES, 1996, p. 97-113.
- , *Louis XIV et le second siège de Vienne (1683)*, Paris, Honoré Champion, 1999.
- ROZDOLSKI Roman, *Die grosse Steuer und Agrarreform Josephs II*, Warsaw, Paistwowe Wydawnictwo Naukowe, 1961.
- SAVILLE Pierre, *Un Juif à la cour, le résident royal Berend Lehman, 1661-1730*, s.l., 1971.
- SRBIK Heinrich von, *Der staatliche Exporthandel Österreichs von Leopold I bis Maria-Theresia. Untersuchungen zur Wirtschaftsgeschichte Österreichs im Zeitalter des Merkantilismus*, Wien/Leipzig, W. Braumüller, 1907.
- SCHACHINGER Anton, « Das Kaiserliche Waldamt und die Herrschaft Purkersdorf », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder-Osterreich*, Wien, 1944-1948, t. 29, p. 167-272.
- SCHILLING Heinz, *Höfe und Allianzen. Deutschland 1648-1763*, Berlin, Siedler Verlag, 1988.
- SCHLITTER Hanns, *Briefe der Erzherzogin Marie Christine, Statthalterin der Niederlande, an Leopold II: nebst einer Einleitung: zur Geschichte der französischen Politik Leopolds II*, *Fontes Rerum Austriacarum*, 48, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1896.

- SCHNEE Heinrich, *Die Hoffinanz und der moderne Staat. Geschichte und system der Hoffaktoren an deutschen Fürstenhöfen im Zeitalter des Absolutismus*, Berlin/München, Duncker und Humblot, 1953-1963, 4 vol.
- SCHWARZ Henry F., *The Imperial Privy Council in the Seventeenth Century*, Cambridge (Mass.), Harvard UP, 1943.
- SCHWINKOWSKY W., « Die Reichsmünzreformbestrebungen in den Jahren 1665-1670 und der Vertrag von Zinna », *WSWG*, 14, 1918, p. 1-87.
- SZAKÁLY Ferenc, *Magyar adóztatás a török hódoltságban (La Fiscalité hongroise sous la domination turque)*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1981.
- SZANTAY Antal, *Regionalpolitik im alten Europa. Die Verwaltungsreformen Josephs II. in Ungarn, in der Lombardei und in den österreichischen Niederlanden (1785-1790)*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 2005.
- TAPIÉ Victor-Lucien, *La France & les débuts de la guerre de Trente Ans*, Paris, Alcan, 1934.
- , *Monarchie et Peuples du Danube*, Paris, Fayard, 1969.
- , *L'Europe de Marie-Thérèse*, Paris, Fayard, 1973.
- TEZNER Friedrich, *Die landesfürstliche Verwaltungsrechtspflege in Österreich vom Ausgang des 15. bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts*, Wien, A. Hölder, 1898-1902.
- THIEL Victor, « Die katholischen und protestantischen Stände Nieder-Österreich, im 17. Jahrhundert », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder-Österreich, nouvelle série*, t. II, Wien, 1903, p. 167-323.
- TOLLET Daniel, *Histoire des Juifs en Pologne du XVII^e siècle à nos jours*, Paris, PUF, 1992.
- , *L'Europe des Diètes. Mélanges offerts à Jean Bérenger*, Paris, SEDES, 1995.
- TOTH Ferenc, *Saint-Gothard 1664. Une bataille européenne*, Panazol, Lavauzelle, 2007.
- TRIVELLINI Anna M., *Il cardinale. Francesco Buonvisi, nunzio a Vienna (1675-1689)*, Firenze, L. S. Olschki, 1958.
- Valsecchi, Franco, « Joseph II. und die Verwaltungsreform in der Lombardei », *Historica*, dir. Hugo Hantsch, Eric Voegelin, Franco Valsecchi, Fribourg-en-Brisgau, 1965, p. 147-173.
- VARKONYI Ágnes, « Habsburg Absolutism and serfdom in Hungary at the turn of the 17th and 18th centuries », *Studia Historica*, I, Budapest, 1965, p. 354-387.
- VILFAN Sergij, « Crown, Estates and the financing of Defence in Inner Austria », dans Robert J. W. Evans et Trevor V. Thomas (dir.), *Crown, Church and Estates*, London, McMillan, 1991, p. 70-79.
- VOLF Miroslav, « Královsky důchod a uver XVI Století » (« La Chambre de Bohême et ses revenus au XVI^e siècle »), *Český časopis historický*, t. 48-49, 1947-1948, p. 110-171.
- WAGNER Georg, *Das Türkenjahr 1664. Eine europäische Bewährung. Raimund Montecuccoli, die Schlacht von St. Gotthard-Mogersdorf und der Friede von Eisenburg (Vasvár)*, Eisenstadt, 1964.
- WALTER Friedrich, *Die Theresianische Staatsreform von 1749*, Wien, Verlag filr Geschichte und Politik, 1958.

- , *Die Geschichte der österreichischen Zentralverwaltung in der Zeit Maria Theresias (1740-1780)*, Wien, Verlag Adolf Holzhausens Nachfolger, 1938.
- WANDRUSZKA Adam, *Leopold II, Erzherzog von Österreich, Großherzog von Toskana, König von Böhmen und Ungarn, Römischer Kaiser*, Wien, Herold, 1962-1963, 2 vol.
- WELLMANN Imre, « Merkantilistische Vorstellungen im 17. Jahrhundert und Ungarn », *Nouvelles études historiques hongroises*, I, Budapest, 1965, p. 315-354.
- WISNICKI Fritz, « Die Geschichte der Abfassung des Tractatus de iuribus incorporalibus », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder Österreich*, NF 20, 2, 1927, p. 69-91.
- WYSOCKI Josef, « Die Kurmainzer Reichstagsdirektorien um 1680. Die Praxis einer Reichsinstitution », dans Johannes Bärman, Alois Gerlich & Ludwig Petry (dir.), *Festschrift Johannes Bärman*, Wiesbaden, Steiner, 1967, p. 153-167.
- WOLF Adam, « Die Hofkammer unter Leopold I. », *Sitzungsberichte der Wiener Akademie der Wissenschaften*, t. II, Wien, 1864.
- , *Fürst Wenzel Lobkowitz, erster geheimer Rath Kaiser Leopold's I., 1609-1677. Sein Leben und Wirken*, Wien, W. Braumüller, 1869.
- WOLF Jurgen R., *Steuerpolitik im schlesischen Ständestaat. Untersuchungen zur Sozial- und Wirtschaftsstruktur Schlesiens im 17. und 18. Jahrhundert*, Marburg/Lahn, Herder-Institut, 1978.
- ZÖLLNER Erich, *Geschichte Österreichs: von den Anfängen bis zur Gegenwart*, Wien, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 1990.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	7
Introduction	9
Définition de la Monarchie autrichienne	9
Les devoirs de la Monarchie autrichienne	12
Les moyens financiers	16
L'historiographie du sujet.....	18
À propos de trois ouvrages.....	20
 CHAPITRE I	
Les territoires des Habsbourg	29
Description de l'espace.....	30
Les Pays héréditaires.....	30
La Bohême et les pays adjacents, Moravie, Silésie, Lusace.....	33
Le royaume de Hongrie	36
La Galicie.....	38
Le Saint-Empire	38
La population	43
La diversité linguistique	46
Le pluralisme confessionnel.....	48
Les structures sociales de la Monarchie	50
L'Ordre des prélats.....	50
L'Ordre des chevaliers.....	56
Les villes.....	57
Les paysans (<i>Bauernstand</i>).....	60
Les institutions.....	63
Le gouvernement central.....	63
Les institutions représentatives : les diètes	65
 CHAPITRE 2	
Traits originaux de la vie économique.....	77
La production : le secteur primaire	77
L'agriculture	78
Les mines	82
Le mercantilisme	86
Les théories des caméralistes	86
La métallurgie et le textile.....	90

L'économie hongroise	94
L'essor du XVIII ^e siècle	95
Les compagnies de commerce.....	96
La politique monétaire	99
L'ordonnance monétaire de 1559.....	100
La dévaluation (<i>Münzcalada</i>) de Ferdinand II (1622-1623).....	102
La politique monétaire de Léopold I ^{er}	104
La dévaluation de 1693.....	106
La politique monétaire de Marie-Thérèse et de Joseph II	108
La question des salaires et des prix.....	109
La valeur de l'argent : quelques exemples de prix et de salaires	110
Prix et salaires au XVI ^e siècle	110
La conjoncture de la période 1640-1720.....	111
La conjoncture au XVIII ^e siècle	116

CHAPITRE 3

518

L'administration des finances de l'empereur. Institutions et personnel.....	119
L'administration centrale.....	119
La Chambre des Comptes de Vienne (<i>Hofkammer</i>)	119
La place de la Chambre des Comptes dans le gouvernement central de la Monarchie..	122
Les différentes caisses	125
L'administration provinciale, les chambres d'Autriche, de Bohême et de Hongrie	127
Les Pays héréditaires.....	127
Les pays de la Couronne de Bohême	131
Le royaume de Hongrie.....	133
Le personnel de la Chambre des Comptes de Vienne	136
Les présidents	137
Les conseillers	144
Le personnel subalterne	148
L'administration des États	151
Les réformes de Marie-Thérèse	159

CHAPITRE 4

Les dépenses	163
La Frontière militaire.....	163
L'organisation de la Frontière militaire.....	163
Le coût de la Frontière	165
Le financement de la Frontière	167
L'entretien de la Frontière au XVII ^e siècle	172
La Frontière militaire au XVIII ^e siècle	176
Les forteresses des Pays héréditaires	177
Les troupes de ligne	179
Le coût du simple soldat.....	179
Le prix de revient d'un régiment	184
Les dépenses de recrutement.....	188

L'introduction de la conscription.....	191
L'équipement du soldat.....	192
L'évaluation approximative des dépenses militaires.....	195
Les dépenses civiles : la Cour et l'administration	200
Les dépenses de Cour au ^{xvi} ^e siècle.....	200
L'entretien de la Cour impériale au ^{xvii} ^e siècle	202
L'évolution au ^{xviii} ^e siècle.....	207
Reversements de la pairie de la Cour.....	209
 CHAPITRE 5	
Les revenus du domaine (<i>cameralia</i>).....	213
Le domaine foncier	213
Les revenus des domaines dans les pays de la Couronne de Bohême	216
Les revenus de la Hongrie	218
Les droits régaliens ou « Regalia ».....	220
La frappe de la monnaie	220
Les mines de Hongrie	221
La taxe sur les Juifs.....	222
Les gabelles	224
Les douanes et péages.....	229
Les douanes en Autriche	229
Les douanes en Hongrie	231
La politique douanière de Joseph II.....	233
Les aides (impôts sur les boissons).....	235
En Basse-Autriche	235
En Bohême.....	236
Les expédients	240
Les jeux du hasard	240
Le tabac	241
La vénalité des offices	242
 CHAPITRE 6	
Les impôts directs dans la Monarchie des Habsbourg.....	249
Les impôts directs.....	251
La structure de la Contribution	251
La répartition et la perception	253
La contribution en Autriche.....	254
En Styrie	258
Les pays de la Couronne de Bohême	261
Les projets de réforme.....	267
La Moravie.....	273
La Silésie	274
L'État hongrois et l'impôt direct.....	276
Les impôts directs exceptionnels. L'impôt turc. La capitation.....	287

La capitation	290
La pression fiscale	293
La pression fiscale par province	294
La pression fiscale par groupe social	295
La pression fiscale en Basse-Autriche	299
L'évolution au XVIII ^e siècle.....	300

CHAPITRE 7

Les aides extérieures	303
L'aide du Saint- Empire dans la lutte contre les Turcs	303
Les contributions traditionnelles	304
Le produit de l'impôt turc (1540-1587)	306
Le financement de la Frontière militaire après 1576	310
Les guerres turques du XVII ^e siècle	312
L'aide du Saint-Empire dans les conflits intra-européens	316
L'aide espagnole	318
La guerre de Quinze Ans (1593-1608)	320
La guerre de Trente Ans	322
La seconde moitié du XVII ^e siècle	325
L'aide du Saint-Siège	328
La guerre de Quinze Ans (1593-1606)	328
Les guerres turques du XVII ^e siècle	331
La reconquête de la Hongrie	333
L'aide des Puissances maritimes	335
L'aide française après le renversement des alliances de 1756.....	338

520

CHAPITRE 8

Le crédit.....	341
Les aspects techniques du crédit.....	342
Le taux d'intérêt	342
Les garanties.....	342
Les anticipations	345
Le crédit à moyen terme	346
Les créanciers de la Chambre des Comptes.....	348
Les officiers de finances	348
Les banquiers	353
Les États et Ordres	355
La banque juive	362
Samuel Oppenheimer.....	362
La banque juive au XVIII ^e siècle.....	369
La Banque de la ville de Vienne.....	370
La première tentative.....	370
La seconde tentative.....	371
L' <i>Universalbanalität</i> (1715-1723)	372
Le crédit extérieur	375

CHAPITRE 9

Le déficit : fatalité, mythe ou mauvaise gestion ?	383
Un fait brut : l'impasse budgétaire	383
Les témoignages des contemporains	383
L'approche quantitative	384
Le déficit budgétaire sous Joseph II	392
L'explication	394
Les dépenses excessives	394
La corruption	395
L'explication : la complexité des structures administratives	400
La Chambre des Comptes et le budget	400
La trésorerie	401
Le contrôle	404
Le poids de la collégialité	405
La coordination des décisions	407
L'explication : le pouvoir des diètes	410

CHAPITRE 10

L'illusion des réformes	417
La réforme des techniques de gestion	417
Le budget	417
Le contrôle	419
La trésorerie	422
La réforme des institutions sous Léopold I ^{er}	423
Le Commissariat général des guerres	424
La Députation	426
La réforme de la fiscalité	430
Les fondements théoriques de la réforme	430
L'accise générale en Silésie	438
Les premières réformes de Marie-Thérèse	439
Les réformes ultérieures de Marie-Thérèse (1763-1780)	445
La réforme fiscale de 1763	449
La réforme de l'impôt foncier	458
Conclusions générales	465
Chronologie	475
Glossaire	483
Bibliographie	499
Sources imprimées	499
Ouvrages et articles	504
Table des matières	517

